



ENSEIGNE
Coopérative

Déclaration
de performance
extra-financière

2021



Sommaire

Edito	p.3
Notre modèle d'affaires	p.5
Le Groupement U	p.6
Notre identité.....	p.6
Notre histoire.....	p.7
Notre organisation.....	p.7
Nos valeurs de Commerçants autrement	p.7
La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U	p.8
Périmètre.....	p.8
Le rôle de U Enseigne	p.9
La chaîne de valeur.....	p.9
Le modèle d'affaires.....	p.10
Nos grands enjeux RSE	p.13
Risques et opportunités	p.14
Les 5 piliers de nos engagements RSE	p.15
Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE	p.17
Proposer des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous	p.18
Promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous	p.24
Accompagner les talents.....	p.38
Contribuer à la transformation durable du monde agricole.....	p.54
Concourir à la dynamique des territoires	p.63
Conclusion	p.69
Note méthodologique.....	p.69
Rapport de l'organisme tiers indépendant	p.71



En 2021, en dépit de longs mois à nouveau rythmés par l'impact de la crise sanitaire sur nos vies, nos entreprises et notre quotidien, Système U a tenu malgré tout à poursuivre tout au long de l'année ses actions et ses engagements, au point de réussir à consolider sa place de quatrième acteur de la distribution en France. Ces bons résultats nous confortent dans notre vision d'un commerce U de solutions et de proximité, plus humain et responsable, porteur de sens pour nos clients et nos collaborateurs.

Cette crise sanitaire, avec tous les impacts et dérèglements qu'elle continue de générer, nous fait toucher du doigt très concrètement, s'il en était besoin, les réalités avec lesquelles il nous faut désormais composer pour évoluer, dans un monde qui change résolument. Depuis deux ans, les consommateurs recherchent pour une bonne part d'entre eux une nouvelle qualité de vie : ils ont pris du recul et encore plus réfléchi au sens de leur consommation, qu'ils souhaitent souvent plus locale, plus responsable. Mais le contexte inflationniste qui s'installe met le pouvoir d'achat au-devant des préoccupations d'un nombre important d'entre eux.

Se dessine ainsi une voie étroite, que nous devons continuer à emprunter dans notre volonté que chacun puisse « consommer responsable » : soutenir nos contributions à un développement plus durable, continuer à apporter de la valeur sociétale à notre offre tout en veillant à son accessibilité-prix et à la juste rémunération de tous les acteurs. Le Groupement U est une enseigne d'équilibre depuis toujours et nous entendons continuer à innover toujours dans notre façon de faire du commerce autrement. C'est tout le sens de notre projet collectif : s'adapter à un monde qui change et y affirmer encore davantage notre singularité de Commerçants autrement.

Notre modèle coopératif sait allier sens et efficacité opérationnelle, c'est ce qui fonde le lien entre tous nos Associé(e)s. **Ce rapport témoigne de nos engagements et réalisations concrètes, au quotidien, au plus proche des hommes et des territoires.** Dès 2022, nous enrichissons notre signature Commerçants autrement de notre double engagement pour « des valeurs fortes et des prix bas », qui témoigne de notre volonté réaffirmée de lutter en faveur des valeurs auxquelles nous croyons, accessibles à toutes et tous.

Plus que jamais, nous continuerons à nous mobiliser collectivement et individuellement, dans tous les magasins de France et d'ailleurs, pour réussir à nous adapter et proposer cette voie, certes étroite mais que nous empruntons chaque jour vers un monde plus soutenable.

Dominique Schelcher

Président-Directeur Général
de Coopérative U Enseigne



ENSEIGNE
Coopérative



1

Notre modèle d'affaires

Le Groupement U

Notre identité

Notre histoire

Notre organisation

Nos valeurs de Commerçants autrement

La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U

Le périmètre

Le rôle de U Enseigne

La chaîne de valeur

Le modèle d'affaires



Le Groupement U

NOTRE IDENTITÉ

Système U est un **groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants**, les Associés U, qui ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

Un Groupement en évolution

A l'initiative des Associés, notre Groupement n'a cessé d'évoluer : les Associés U ont progressivement souhaité renforcer la cohésion des hommes et des femmes et la convergence des moyens et des organisations en regroupant au fil du temps un certain nombre d'activités au sein d'entités coopératives régionales et nationales. Cette unification des moyens du Groupement a amené à la constitution de sociétés dédiées à certaines activités en amont des magasins U comme les prestations informatiques (GIE Iris), l'assistance au développement du réseau (Expan U) puis, en 2016, la logistique (U Logistique). Ce mouvement s'est achevé en 2017 avec la création de U Enseigne, société union de coopératives.

Outil opérationnel du Groupement U, l'ensemble U Enseigne assure ainsi de façon désormais unifiée les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service de l'activité des Associés U.

Le réseau U en quelques chiffres

Le Groupement U réunit des commerçants indépendants associés exerçant sous différentes enseignes, vocations et formats de magasins. Principales enseignes :



Via une palette de services en ligne proposés par un nombre croissant de magasins, dont le service CoursesU.com, l'enseigne intensifie son offre e-commerce et ses services liés pour répondre aux nouvelles pratiques de consommation.

Le marché des Hypermarchés et Supermarchés français en 2021

(y compris e-commerce)

- > Un marché de 147 milliards €
- Le marché se stabilise (-0,4% vs 2020).
- La digitalisation du commerce se poursuit : le e-commerce est le principal contributeur à la croissance, suivi du circuit des magasins de 4500 à 7000 m².
- La filière des produits frais traditionnels est la plus contributrice au maintien du marché, effet notamment des restrictions sanitaires concernant la restauration hors domicile et du maintien du télétravail au cours de l'année. Fait notable, le circuit HM/SM est marqué pour la 1^{ère} année par un recul des ventes de produits Bio (-1,3%).
- Après une année 2020 perturbée, toutes les enseignes ont réactivé leurs programmes promotionnels qui retrouvent une intensité supérieure à l'avant-crise.



4^{ème} groupe de distribution alimentaire français à vocation généraliste

 1670 magasins
+55 magasins vs 2020

Réseau Discount
(67 HU / 756 SU)

49%

Réseau Proximité
(847 U Express, Utile, Marché U)

51%

dont  108 magasins
hors France métropolitaine

 73 000 collaborateurs

 22,97 milliards €

de chiffre d'affaires TTC, hors carburant
(+ 2% vs 2020) dont CA e-commerce
1,071 milliard d'euros (+12% vs 2020)

 11,4% de part de marché
(+0,3 pt vs 2020)

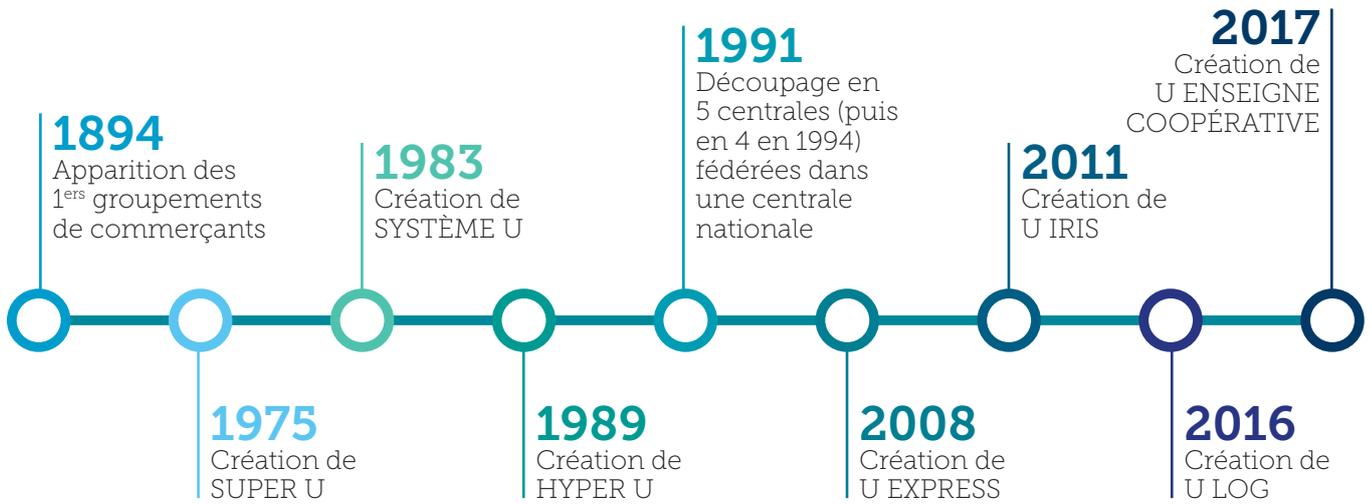
Dans une année 2021 de nouveau rythmée par l'impact de la crise sanitaire sur l'économie et la consommation, le Groupement U a conforté sa place de 4^{ème} acteur de la grande distribution.

La transformation numérique de l'enseigne continue de s'intensifier. Après une très forte hausse en 2020 (+50%) en raison de l'émergence de nouvelles pratiques de consommation, le chiffre d'affaires du e-commerce poursuit sa progression (+12%) et représente près de 5% du CA du Groupement.

Hors métropole, l'enseigne soutient un fort plan de développement, avec 108 magasins et la création en 2021 d'une direction commerciale dédiée. L'activité hors France métropolitaine et Corse atteint 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires, en progression de 2%.

Au global, le Groupement enregistre 20 créations de magasins et 41 ralliements, nouvelle preuve de son dynamisme dans les territoires, et réunit 1670 points de vente sous l'enseigne U. Ceux-ci ont recruté plus de 236 000 clients supplémentaires et la fidélité des clients à l'Enseigne continue à progresser (+0,4 pt).

NOTRE HISTOIRE



NOTRE ORGANISATION



U est une structure coopérative.

Ce mode d'organisation moderne permet de concilier :

- > la puissance, à travers le regroupement.
- > la proximité, grâce à la nature même des entrepreneurs indépendants.

C'est un mode d'organisation démocratique puisqu'il repose sur un principe d'égalité :

- ▶ Chaque Associé, quelle que soit la taille de son point de vente, pèse le même poids dans les votes qui décident de la stratégie du Groupement.

NOS VALEURS DE COMMERÇANTS AUTREMENT

VALEURS DE COMMERÇANT INDÉPENDANT

- Proche de ses clients et du territoire
- Leader en prix sur sa zone
- Passionné par son métier
- Fier de ses produits et services
- Développeur de son équipe

VALEURS COOPÉRATIVES DE L'ASSOCIÉ

- Entrepreneur audacieux
- Performant et optimiste
- 1 Associé = 1 voix
- Impliqué dans la vie collective
- Solidaire et responsable

NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT : LE « BINÔMAT »

Opérationnellement, la gouvernance du Groupement s'exerce **via un réseau d'instances de travail animées chacune par un « binôme » alliant un Associé impliqué et un collaborateur salarié de l'ensemble U Enseigne** (le « Permanent »), sélectionnés



chacun pour leur savoir-faire respectif, et en charge de décliner et enrichir la stratégie du Groupement dans leur domaine d'expertise au bénéfice de la collectivité.

En effet, l'objet de la coopérative est de mettre en commun des moyens et de développer les compétences au service de l'activité de ses membres. L'organisation particulière de la coopérative implique que l'Associé participe de manière étroite et permanente à la vie de la coopérative.

La Coopérative U Enseigne

au sein du Groupement U

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Outil opérationnel du Groupement U, la Coopérative U Enseigne est en charge des prestations au service de l'activité des Associés U concernant :

- > la création, la propriété et la protection de la marque et de ses dérivés
- > les activités de centrale d'achat pour les achats nationaux et régionaux
- > la propriété des stocks de marchandises
- > les services supports au développement commercial des Associés U : marketing, communication, formation, mise en œuvre du développement du réseau de commerçants, logistique, etc.

La déclaration de performance extra financière porte sur l'ensemble des sociétés suivantes, pour lesquelles la société établit des comptes consolidés :



Dans la suite de la déclaration, cet ensemble est désigné sous la dénomination « U Enseigne ».

Au 31/12/2021, l'ensemble U Enseigne réunit près de 8200 collaborateurs pour un CA de 12,8 milliards €

LE RÔLE DE U ENSEIGNE



Commerçants
autrement

UNE COOPÉRATIVE DE COMMERÇANTS INDÉPENDANTS

Vision : Le vrai commerce de proximité est celui qui conduit à une proximité d'attentions, d'intérêts et de valeurs avec ses clients.

Mission : Proposer une alternative aux pratiques traditionnelles de la grande distribution en privilégiant l'humain, le lien local et un système de valeurs plus responsable.

Ambition : Etre le commerçant préféré des Français ancré dans la vie locale.

Valeurs : Le primat de l'humain. L'hyper-proximité. Le sens du collectif. La responsabilité. L'entrepreneuriat.

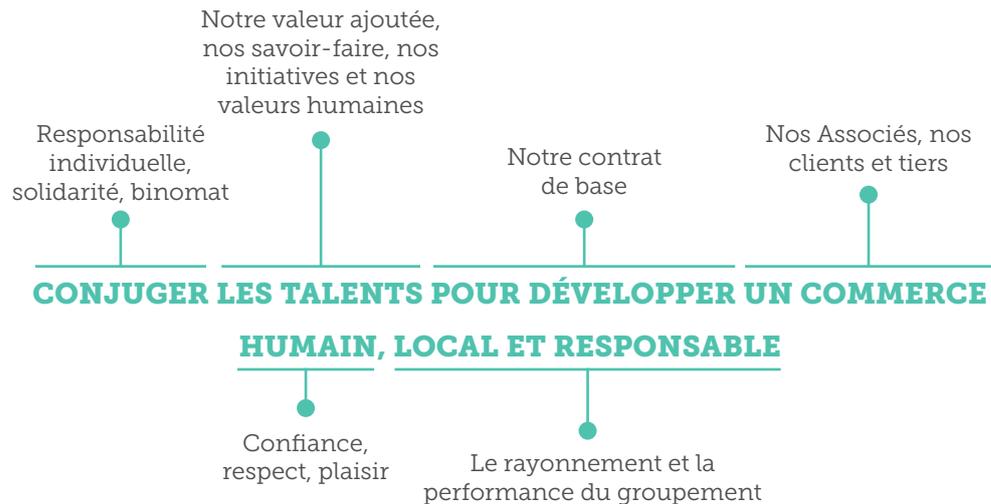


DES MOYENS MUTUALISÉS AU SERVICE DU COMMERCE U

Fournir aux Associés du Réseau U des moyens et outils qui permettent à chaque Associé de développer son activité commerciale et d'incarner la vision du commerce à l'enseigne U.

NOTRE MISSION U ENSEIGNE

Notre engagement vis-à-vis des Associés et des collaborateurs



LA CHAÎNE DE VALEUR U ENSEIGNE

Fonctionnellement, U Enseigne assure les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service des magasins U :



Développer les Ressources Humaines

Maîtriser les risques Qualité Sécurité Environnement

La Coopérative U Enseigne

au sein du Groupement U

LE MODÈLE D'AFFAIRES U ENSEIGNE

LES RESSOURCES QUE NOUS MOBILISONS

RESSOURCES FINANCIÈRES

- > CA U Enseigne : 12,77 milliards € (vente aux Associés + prestations)
- > Valeur brute des immobilisations U Logistique : 742,9 millions €
- > Capitaux propres U Enseigne : 1,98 milliards €

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- > Énergies consommées :
 - 120,8 GWh en électricité et gaz naturel
 - 129 803 litres de fioul lourd
 - 1,242 tonnes de gaz réfrigérant

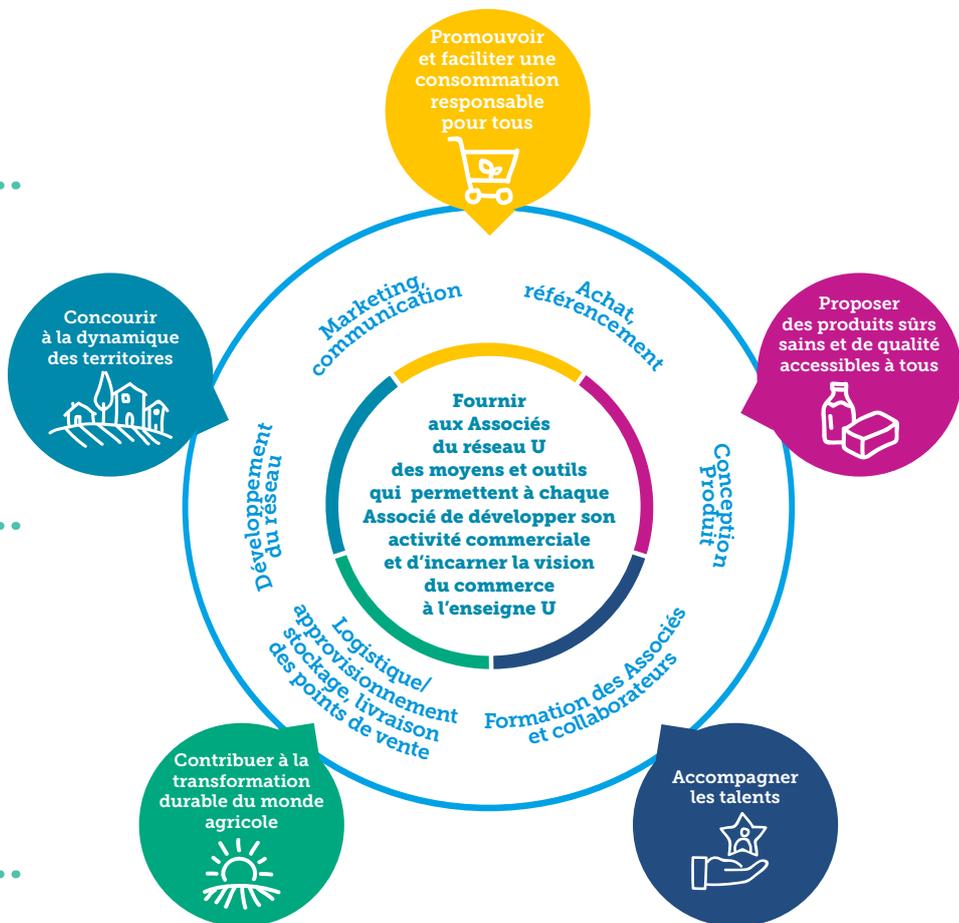
RESSOURCES HUMAINES ET INTELLECTUELLES

- > 8 164 collaborateurs
- > Masse salariale : 454,2 millions €
- > 2,7% de la masse salariale consacrés à la formation
- > 9 marques « Les Produits U »
- > CA Marques U : 22% du CA total

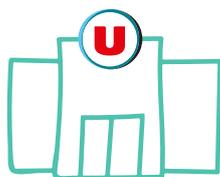
CAPITAL SOCIÉTAL

- > 1 048 Coopérateurs Associés U
- > 11,4 millions de clients
- > 30% des dépenses alimentaires de nos clients réalisées dans l'enseigne U
- > Plus de 4 400 fournisseurs Produits
- > Achats de marchandises : 11,54 milliards €

NOS ACTIVITÉS



Gouvernance



Commerçants autrement



■ Notre mission

■ Nos métiers

■ Notre chaîne de valeur



LA VALEUR CRÉÉE POUR...



LES ASSOCIÉS U

- > Attractivité de l'enseigne et croissance
- > Rentabilité
- > Pérennité



LES CONSOMMATEURS

- > Une offre large, accessible et responsable
- > Un choix éclairé grâce à la transparence et à l'information sur les Produits U
- > Le suivi de l'hygiène, de la qualité et de la sécurité des produits et des magasins



L'ENVIRONNEMENT

- > Un schéma logistique durable
- > La réduction des déchets
- > Des recommandations en matière d'eco-construction des magasins



NOS COLLABORATEURS

- > Un accompagnement des parcours et des compétences
- > La promotion de la diversité
- > La qualité de vie au travail



NOS FOURNISSEURS

- > Une relation commerciale équilibrée et durable
- > Des actions de développement mutuel
- > Un soutien aux actions des filières de production



LA SOCIÉTÉ CIVILE

- > U, acteur de la transformation sociétale
- > Contribution à la dynamique collective

EXEMPLES DE RÉSULTATS 2020

- > U dans le Top 3 des enseignes alimentaires qui s'impliquent sur des sujets de société
Source : Kantar - Prométhée - CAMP13 2021
- > 11,4% de part de marché (+0,3 point)
- > 55 nouveaux points de vente



- > 40% des foyers français clients de l'enseigne U
- > 83% de Produits U PGC porteurs d'un bénéfice sociétal
- > 100% des magasins audités Hygiène-Qualité et accompagnés



- > Emissions GES 227 328 T.eq.CO₂
- > kg eq.CO₂ émis par m³ transporté : -4%
- > 9 filières de valorisation des déchets
- > 104 installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation depuis 2018



- > 74% de l'effectif formé dans l'année
- > 687 embauches en CDI dont 48% de moins de 30 ans
- > 98% des CDI recrutés dans l'année ont choisi de rester dans l'entreprise



- > Plus de 6 000 Produits U issus d'entreprises de France
- > 78% de PME parmi nos fournisseurs français de produits
- > 34 démarches produits « Le Meilleur du Local »
- > 32 Filières U et 3600 producteurs français engagés via des partenariats tripartites nationaux et régionaux



- > 7 500 clients membres de la communauté Ateliers U, consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U
- > U engagé dans le lancement d'initiatives sociétales telles que la Journée Nationale de l'Agriculture, « la Grande Cause des Territoires » ou l'étiquetage du Bien Etre Animal





ENSEIGNE
Coopérative



2

Nos grands enjeux RSE

Risques et opportunités

Les 5 piliers de nos engagements RSE



Risques et opportunités

En 2018, la direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement (QSSE) de U Enseigne a animé des groupes de travail et des consultations réunissant des représentants internes, managers et directeurs, de nos grands domaines d'activités, avec l'objectif d'identifier et évaluer les risques et opportunités RSE associés à notre modèle d'affaires. Plus d'une quarantaine de risques sociaux, environnementaux et sociétaux ont été évalués au prisme de notre modèle d'affaires :

- > la liste des catégories d'informations présentées au III. de l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017
- > la liste des thématiques du II. de l'article 2 du décret d'application Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017
- > complétées des éventuelles dispositions légales et réglementaires applicables à notre société

En nous appuyant sur la norme ISO 26000, ces travaux ont permis d'établir une cartographie des risques et opportunités extra-financiers liés à notre modèle d'affaires, évalués et hiérarchisés selon leur gravité et leur vraisemblance.

Cette cartographie est ré-examinée chaque année, notamment en tenant compte de nos échanges réguliers avec nos parties-prenantes. Cette cartographie met en exergue une dizaine de risques extra-financiers significatifs ; ils constituent autant d'engagements RSE dans lesquels U Enseigne adresse des politiques spécifiques de maîtrise des risques.

Pour compléter l'approche de cartographie des risques RSE liés à l'activité de U Enseigne, une consultation de nos parties-prenantes a été engagée fin 2021 dans la perspective d'établir une matrice de matérialité des enjeux RSE du Groupement.

Par ailleurs, une cartographie des risques potentiels générés par les Produits U sur les droits humains, la santé et l'environnement a été réalisée en 2020 en s'appuyant sur les politiques mises en œuvre ces dernières années. Cette démarche a mené à la création de groupes de travail qui ont permis d'élaborer des process et actions permettant de répondre aux risques identifiés. Cette démarche, poursuivie en 2021, est exposée plus en détails dans notre plan de vigilance disponible sur notre site magasins-u.com.

Environnementaux

Sociaux

Sociétaux

Domaines de risques significatifs Intitulé et description du risque

Déchets

Production de déchets inutiles

- Impact économique lié à la disponibilité des matières premières
- Gaspillage des ressources
- Contribution au dérèglement climatique
- Atteinte à la biodiversité
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Emission de GES et consommation d'énergie

Accroissement du réchauffement climatique

- Impact économique du coût et de la disponibilité de l'énergie pour nos activités
- Aggravation du dérèglement climatique
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Biodiversité

Atteinte à la biodiversité

- Mise en danger de nos approvisionnements en matières premières agricoles (disponibilité, coût)
- Menaces sur la qualité des produits alimentaires et la santé des consommateurs
- Surexploitation des ressources et des territoires
- Aggravation du dérèglement climatique

Bien-être animal

Détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage

- Souffrance animale dans son environnement d'élevage
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Engagement dans le projet collectif : cohésion et inclusion

Affaiblissement du collectif

- Perte d'envie de contribuer au projet d'entreprise, impact sur la performance
- Érosion de la culture d'entreprise
- Inégalité des chances pour les individus

Parcours professionnels

Perte de vitalité du corps social de l'entreprise

- Difficulté à attirer, conserver et développer les talents nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie
- Déficit d'employabilité des collaborateurs

Qualité de vie au travail

Détérioration des conditions de vie au travail

- Risque d'absentéisme, impact sur la performance, impact sur le bien-être des collaborateurs
- Manque d'attractivité de l'entreprise

Dynamique des territoires

Perte de dynamique des territoires

- Appauvrissement des territoires sur lesquels l'enseigne ancre son activité (emploi, pouvoir d'achat, dynamique d'investissement)
- Menaces sur la pérennité économique de nos partenaires d'affaires (filères de production agricole et industriels français)
- Incohérence avec les valeurs fondatrices de la Coopérative
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Impacts sociaux et environnementaux des fournisseurs et sous-traitants

Dommages causés aux droits sociaux et environnementaux via la chaîne d'approvisionnement

- Atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment les droits au travail
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne

Marketing responsable

Développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources

- Perte de confiance de nos parties-prenantes dans la réalité des engagements de l'enseigne
- Perte de clientèle vs attentes sociétales en matière de développement durable
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne
- Ralentissement des transformations sociétales nécessaires à un développement durable

Sécurité et santé des consommateurs

Mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs

- Éthique, coût moral et humain
- Atteinte à la réputation de l'enseigne
- Impacts financiers (sanctions, perte de CA et de fidélité (insatisfaction Client), coût de gestion de crise, assurances...)
- Atteinte à la sécurité des consommateurs

Les 5 piliers

de nos engagements RSE

Engagements et objectifs associés

Réduire et valoriser les déchets

p 25

- Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables
- Favoriser les boucles d'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

Réduire les émissions de GES et améliorer l'efficacité énergétique

p 31

- Réduire l'impact climatique du transport des marchandises
- Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

p 55

- Soutenir les démarches d'agro-écologie
- Préserver les ressources

Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

p 61

- Améliorer les conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux d'élevage

Accompagner les changements et promouvoir la diversité

p 40

- Lutter contre la discrimination à l'embauche
- Intégrer les Jeunes
- Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
- Accueillir le Handicap

Faciliter les parcours professionnels

p 44

- Attirer les talents
- Adapter et développer les compétences
- Fidéliser les talents

Améliorer la qualité de vie au travail

p 49

- Mettre en oeuvre une organisation du travail efficace et facilitante
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Veiller à la santé et à la sécurité au travail

Etre acteur de la dynamique des territoires

p 64

- Privilégier l'origine France
- Être aux côtés des PME
- Accompagner les filières agricoles et d'élevage

Encourager les démarches RSE des fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement

p 34

- Co-construire des plans de progrès avec nos fournisseurs
- Veiller aux conditions sociales de production
- Sensibiliser nos fournisseurs à leurs responsabilités sociétales et environnementales

Accompagner nos clients vers une consommation durable

p 36

- Proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux
- Eclairer le consommateur dans ses choix

Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

p 19

- Assurer la sécurité des consommateurs
- Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

De cette évaluation des risques et opportunités extra-financiers liés à notre modèle d'affaires se dégagent cinq grands piliers d'engagements RSE, fondateurs de notre vision.



Proposer des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous (voir page 18)

- > Assurer la sécurité des consommateurs
- > Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs



Promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous (voir page 24)

- > Réduire et valoriser les déchets
- > Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la performance énergétique
- > Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement
- > Accompagner nos clients vers une consommation durable



Accompagner les talents (voir page 38)

- > Promouvoir la diversité
- > Faciliter les parcours professionnels
- > Améliorer la qualité de vie au travail



Contribuer à la transformation durable du monde agricole (voir page 54)

- > Soutenir les démarches d'agro-écologie
- > Préserver les ressources
- > Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal



Concourir à la dynamique des territoires (voir page 63)

- > Privilégier l'origine France
- > Être aux côtés des PME
- > Accompagner les filières agricoles et d'élevage



ENSEIGNE
Coopérative



3

Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE

Proposer des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous

Promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous

Accompagner les talents

Contribuer à la transformation durable du monde agricole

Concourir à la dynamique des territoires





Proposer des produits *sûrs, sains et de qualité* accessibles à tous

- > Assurer la sécurité des consommateurs
- > Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs



ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET AGIR POUR LEUR SANTÉ

Nos clients réalisent près de 30% de leurs achats de produits de grande consommation dans nos magasins. A cet égard, et considérant la grande diversité des produits et services vendus dans les magasins U, U Enseigne est particulièrement consciente de sa responsabilité en matière de sécurité et santé des consommateurs.

Pour répondre au risque de mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs, U Enseigne veille en premier lieu à la conformité de ses actions avec les réglementations en vigueur. Nos engagements s'articulent autour de deux objectifs :

- assurer la sécurité des consommateurs, qu'il s'agisse de la surveillance de l'hygiène-qualité en magasin, de la sûreté en magasin ou de la sûreté des produits vendus
- veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs en proposant des produits à la marque U sains et de qualité, que nos clients puissent consommer en confiance

Assurer la sécurité des consommateurs

> LE PLAN DE SUIVI HYGIÈNE-QUALITÉ DES POINTS DE VENTE U

NOTRE POLITIQUE

Guidée par le souci constant du respect des obligations réglementaires et la satisfaction du client, U Enseigne a mis en place une politique de contrôle Qualité et d'audit Hygiène Qualité dans les points de vente.

Cette politique est décrite au travers de la « Charte d'engagement des magasins U en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire », dite « Charte Qualité », à laquelle chaque Associé U est tenu d'adhérer en vertu de l'article 7 du Règlement intérieur du Groupement.

Elle recense :

- des engagements de résultats
 - des obligations génériques de moyens
- Le contenu, proposé par l'instance Qualité Sécurité Environnement, est validé par le conseil d'administration du Groupement qui en est le garant.

Elle est revue en fonction des évolutions de la réglementation et/ou des exigences du Groupement.

Le Plan de Suivi Hygiène Qualité U Enseigne permet de mesurer et améliorer la maîtrise, en magasin, de la politique de qualité développée par l'Enseigne. Pour les magasins de France métropolitaine et Corse, il est composé d'audits et de « visites conseils » pour le réseau discount, et d'audits-conseils pour le réseau proximité. Ces audits-conseils sont également déployés dans les magasins des DROM et Maurice. Le nombre de ces prestations varie selon les rayons qui composent le magasin et selon le niveau de performance Hygiène Qualité obtenu. Depuis janvier 2021, un audit conseil Hygiène est déployé dans les magasins U de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique.

Les audits donnent lieu à une notation

qui définit le niveau Qualité du magasin par rapport aux attendus de l'Enseigne. En fonction du niveau atteint, un accompagnement individualisé est mis en place au travers des « visites conseils ». Les résultats permettent au point de vente et à l'Enseigne de mettre en œuvre des plans d'actions et d'amélioration appropriés afin d'atteindre le niveau de sécurité sanitaire défini par l'enseigne.

Pour piloter le déploiement de cette politique de suivi Hygiène Qualité, nous mesurons notamment la part de magasins U évalués lors de chaque campagne annuelle, avec un objectif de 100% de magasins audités (hors magasins ouverts durant la campagne et circonstances exceptionnelles).

ACTIONS MENÉES EN 2021

- Depuis 2018, U Enseigne a intégré le référentiel d'inspection en sécurité sanitaire FSQS-Food Store Quality Standard dans son Plan de Suivi Hygiène-Qualité. Ce référentiel, outil d'évaluation du niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire, est partagé par les enseignes de la Distribution et mis en œuvre par des organismes d'inspection accrédités (certification Cofrac). U Enseigne a renouvelé en 2021 sa campagne annuelle d'audits et a mis en place des accompagnements spécialisés, réalisés par les équipes QSSE, auprès des points de vente rencontrant des difficultés.
- Depuis janvier 2021, les magasins U de Polynésie Française, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique font l'objet d'un audit conseil Hygiène. Le développement du périmètre de suivi contribue à l'augmentation du nombre de magasins audités observée sur la campagne 2021-2022.

RÉSULTATS & INDICATEURS

du 01/04/2021 au 31/03/2022, France, DROM et Export, sur la base des magasins auditables

100%
des magasins audités
objectif atteint



1 624 magasins
audités et
2 721 audits
réalisés



> LA SÛRETÉ DANS LES POINTS DE VENTE U

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne accompagne les Associés U dans la prévention et la maîtrise des risques liés à la sûreté dans leur point de vente.

En collaboration avec les pouvoirs publics, elle met à leur disposition

une boîte à outils visant à l'évaluation, la prévention et la gestion des risques dans ce domaine. Ce plan de maîtrise sûreté et malveillance est appelé à être renforcé par un dispositif de formation-action à l'intention des collaborateurs en magasins ; testée en 2021, cette offre de formation sera

remodelée en 2022 en vue de son déploiement.

Le Groupement U collabore avec les pouvoirs publics pour mettre en place des dispositifs d'intervention coordonnés.

> LE PLAN DE SUIVI DES FOURNISSEURS DE PRODUITS U

NOTRE POLITIQUE

La Coopérative U Enseigne est le premier metteur sur le marché des produits à marque U.

Pour répondre à cette responsabilité réglementaire, U Enseigne a mis en place un suivi qualité spécifique pour chacun de ces produits. Outre des exigences réglementaires, chacun de nos produits à la marque U répond aux exigences de qualité spécifiques de l'enseigne, qui font l'objet d'une formalisation contractuelle avec le fournisseur. Le respect de ces exigences est évalué dans le cadre du référencement du produit et fait ensuite l'objet d'un suivi tout au long de sa vie. Ce plan de suivi s'exerce via des plans de contrôles au produit, prélevé aléatoirement dans nos lieux de vente (analyses microbiologiques, physico-chimiques, nutritionnelles, contaminants, sensorielles) et via des audits du site de production. Ces contrôles et audits sont réalisés par des laboratoires externes indépendants et accrédités, formés à notre référentiel. Ils complètent les plans de contrôle menés par nos fournisseurs, notamment lorsque le site de production de celui-ci possède la certification IFS, référentiel d'audit Qualité mis en place par la Grande Distribution.

Pour suivre le bon déploiement de cette politique, nous mesurons la part des sites de fabrication des produits U récemment audités (depuis moins d'un an pour les produits U alimentaires et moins de deux ans pour les fournisseurs U Bazar).

ACTIONS MENÉES EN 2021

Des campagnes d'analyses spécifiques ont été réalisées en 2021 ; elles complètent les analyses de routine menées sur nos produits U lors de nos plans de contrôle annuels habituels. Nous avons par exemple en 2021 recherché spécifiquement la présence de contaminants induits par l'ajout de matières recyclées dans les emballages : présence d'huiles minérales dans le papier carton ou de dérivés de PET recyclés dans les emballages en plastique recyclés.

RÉSULTATS & INDICATEURS



84%

des sites de fabrication des Produits U alimentaires ont été audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an
-1,6 pts vs 2020

82%

des fournisseurs U Bazar ont été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de deux ans
+5,5 pts vs 2020

58%

des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation* ré-audités par U Enseigne entre mars 2019 et mars 2021 ont vu leur notation progresser

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service, Aliments pour animaux, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

> LA SÛRETÉ DES PRODUITS VENDUS

NOTRE POLITIQUE

Pour assurer la sûreté des produits vendus, U Enseigne a défini de longue date des procédures de gestion des alertes Produits en relation avec ses fournisseurs, U LOG, les points de vente U et les consommateurs.

Une « alerte » est une information relative à un produit ou à un lot de produits dont l'absence de traitement peut conduire à une situation mettant en jeu la sécurité des consommateurs ou nuire à l'intégrité

de l'environnement. En fonction de sa criticité, une alerte peut amener au retrait du produit de la vente, voire à son rappel chez les consommateurs.

Un manuel de procédures décrit les actions à mener par les différents intervenants lorsque la détection d'une anomalie Produit au sein de l'enseigne donne lieu à l'ouverture d'un dossier d'alerte, qu'il s'agisse de produit à la marque U ou de produit de marque. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et diffusées aux acteurs concernés par la Direction Qualité Sécurité Sociétal

Environnement U Enseigne, qui assure la supervision du dispositif et rend compte des actions menées. Depuis 2019, la qualité de gestion des alertes par les magasins a été renforcée dans les grilles d'audits du Plan de Suivi Hygiène-Qualité.

Le nombre de produits retirés chaque année du marché dans les magasins U témoigne du résultat des actions menées, tant pour les produits U que pour les produits de marques nationales.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- Suite aux travaux menés en 2018 avec le Conseil National de la Consommation, puis en 2019 au sein de la Fédération du Commerce et de la Distribution, U Enseigne a poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion des alertes. Depuis mai 2021, la mise en œuvre des rappels de produits est sécurisée par U Enseigne grâce à la possibilité de bloquer automatiquement, dans la majorité des magasins, le passage en caisse des produits concernés, ainsi que leur vente sur les sites CoursesU.com des magasins. A l'occasion du déploiement de cette nouvelle fonctionnalité, les magasins ont été rappelés à la plus grande vigilance sur le bon suivi des dossiers d'alertes.
- Conformément à la réglementation, U Enseigne publie les rappels dont font l'objet les produits à marque U sur la plateforme Rappel Conso mise en place par les pouvoirs publics en juin 2021.
- Le nombre d'actions de rappels de produits a connu une très forte hausse dans la distribution en 2021 suite à la détection, dans certains ingrédients utilisés dans de nombreuses familles de produits de toutes marques (sésame, psyllium, épices, glaces, etc.), d'oxyde d'éthylène à une teneur supérieure à la limite maximum réglementaire européenne. U Enseigne a appliqué avec diligence ces actions de rappels qui ont représenté 30% du total des dossiers traités en 2021.

RÉSULTATS & INDICATEURS



+53%

de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit

vs 2020

1 234 596 produits finis

et 18 tonnes

de produits frais traditionnels retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit

Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

Pour 95% des consommateurs français, « être en bonne santé, c'est avant tout bien se nourrir ». Grâce aux équipes Produits et Qualité dédiées à la conception de quelque 15 000 Produits U, U Enseigne maîtrise et contrôle les cahiers des charges et cadres de fabrication qui nous permettent de porter nos exigences au cœur de chacun de nos produits.

> NUTRITION

NOTRE POLITIQUE

Les connaissances scientifiques sur la nutrition progressent sans cesse ces dernières années et font apparaître de nouvelles corrélations entre les habitudes alimentaires et les problèmes de santé publique (obésité, diabète, allergies, intolérances, etc...). Face à ce constat, la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire fait partie des préoccupations premières des consommateurs.

Si les pouvoirs publics se sont engagés sur la question au travers de campagnes de prévention et la diffusion de recommandations nutritionnelles, nous avons, en tant que 4ème acteur français de la distribution, une responsabilité et un rôle majeur à jouer vis-à-vis de nos clients. Cette responsabilité se traduit autant dans notre offre alimentaire que dans les messages portés par notre enseigne. Notre responsabilité se traduit en quatre grandes ambitions :

- Privilégier les matières premières présentant les meilleures caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales certifiées Bleu-Blanc-Cœur...)
- Garantir le profil nutritionnel de nos produits
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégées en sel, et/ou matières grasses, et/ou sucres...)
- Fournir une information claire et transparente à nos consommateurs

Sur les catégories prioritaires, au fil de chaque révision de gamme, nous réalisons un état des lieux des profils nutritionnels de nos produits (teneurs en sel, sucres et matières grasses) afin de définir des exigences nutritionnelles pour chacune de nos catégories de produits et de les intégrer dans l'optimisation de nos recettes.

U Enseigne dispose depuis 2016 d'une gamme de Produits U « Bon et végétarien » ; cette gamme végétarienne fait l'objet d'exigences spécifiques et notamment celle d'être source de protéines et de fibres lorsqu'il s'agit de solutions repas.

Pour les intolérants au gluten, U Enseigne propose une gamme spécifique à marque U lancée en 2016. Depuis lors, conscients du problème des allergies et intolérances alimentaires et de la nécessité de clarté de l'information pour les personnes concernées, nous communiquons les informations relatives à la composition de nos Produits U à la plateforme d'information gratuite Allergobox.

La progression de l'offre de Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers et celle de l'offre de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur mesurent à date le bon déploiement de cette politique.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- U Enseigne s'est engagée en 2019 auprès de Santé Publique France à relayer auprès du consommateur le Nutri-Score des produits à marque U. En aidant le consommateur à comparer les qualités nutritionnelles de différents produits au sein d'une même famille, il peut orienter leur choix et contribuer à une alimentation équilibrée.
100 % des produits à marque U éligibles affichent leur Nutri-Score sur les sites de vente en ligne CoursesU.com des magasins. U Enseigne invite également ses fournisseurs de marques nationales qui le souhaitent à lui communiquer le Nutri-Score de leurs produits afin de publier l'information sur le site CoursesU.com : près de 12000 produits de marques y sont ainsi signalés. Enfin, une page d'information « Qu'est-ce que le Nutri-Score? » est accessible à nos clients sur ce site.
L'étiquetage Nutri-Score est progressivement mentionné sur les packagings de nos produits à marque U.
- U Enseigne participe aux consultations menées par les pouvoirs publics dans le cadre du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN). Sur la base des travaux scientifiques de l'ANSES, ces échanges multipartites visent à promouvoir la mise sur le marché d'une offre de produits avec une qualité nutritionnelle améliorée en travaillant à des accords collectifs par branches. Leur objectif est l'amélioration du profil nutritionnel des familles de produits alimentaires les plus impactantes en matière de santé publique (diminution des teneurs en sel, sucres et/ou matières grasses, augmentation des teneurs en fibres). Les premières concertations visent à réduire l'apport en sel, avec un premier accord de branche envisagé au 1er trimestre 2022.
- Lors des révisions de gammes et de recettes menées en 2021, U Enseigne a continué à améliorer le profil nutritionnel des Produits U. Ainsi, par exemple, 8 nectars de fruits U ont vu leur note Nutri-Score améliorée (sans sucre ajouté) et, à l'occasion de la refonte de la gamme de confitures U Bio, le taux de fruits a été porté à 60g de fruits pour 100g de produit fini et la note Nutri-Score des produits est passée de D à C (fruits et le sucre d'origine France).
- Depuis 2007, U Enseigne est engagée auprès de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Reconnue démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental par les ministères de la Santé et de l'Agriculture, elle vise entre autres à améliorer le profil des acides gras dans les produits d'origine animale grâce à une alimentation animale à base de graines de lin, d'herbe, lupin, etc... naturellement riche en Oméga 3. U Enseigne a fait le choix de traiter des gammes complètes des Produits U sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur : à fin 2021, plus de 260 Produits U sont labellisés Bleu-Blanc-Cœur en œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

RÉSULTATS & INDICATEURS

-13%

de Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien)

vs 2020

+4%

de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur vs 2020

vs 2020

100%

des produits à la marque U éligibles et présents sur le site de e-commerce CoursesU.com affichent leur Nutri-Score

> RETRAIT DES SUBSTANCES CONTROVERSÉES

NOTRE POLITIQUE

Le consommateur s'interroge de plus en plus sur les potentiels risques pour la santé des substances et additifs présents dans les produits de consommation courante. Consciente de ces interrogations, U Enseigne a pris le parti dès 2012 de ne pas se réfugier uniquement derrière la stricte réglementation et a souhaité aller au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées des produits à marque U.

La politique de retrait des substances controversées est depuis lors un des socles de nos politiques de Développement durable et un axe

majeur de travail de l'enseigne.

Elle vise à mettre en œuvre un plan d'amélioration continu pour supprimer ou substituer ces substances controversées de la composition des Produits U (ex. conservateurs) et de leurs emballages (ex. phtalates), lorsque c'est techniquement possible.

En 1^{er} lieu, avec le concours d'un tiers expert, U Enseigne s'est dotée d'une mécanique robuste pour identifier, cartographier et classer de façon dynamique les différentes substances en jeu. La méthodologie repose sur l'établissement du niveau de controverse, classé d'absence à majeure, et reposant sur 3 critères :

- un indicateur d'alerte sanitaire : notation de la substance en fonction de la nature du danger (cancérogène, mutagène, neurotoxique, ..) ainsi que de son caractère bio-accumulable et persistant
- un indicateur de benchmark réglementaire : notation selon le niveau de réglementation de celle-ci au niveau national ou international
- un indicateur de préoccupation sociétale : notation de l'appréciation de nos clients, de l'opinion publique et des ONG sur l'utilisation de cette substance



Plus de 280 substances ont été analysées au travers de cette méthodologie.

En 2^{ème} lieu, au vu des notations obtenues par l'application de la mécanique ci-dessus, U Enseigne s'est engagée à supprimer progressivement des produits à marque U les substances s'avérant les plus controversées ; nous actualisons en permanence cette liste de substances prioritaires.

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos produits à marque U :

- nous nous engageons, lorsque les conditions le permettent, à supprimer de nos Produits U les substances pour lesquelles une controverse sérieuse a été évaluée ;

- le cas échéant, en cas de difficulté à substituer, nous nous engageons à en expliquer les raisons et à définir un plan d'action en vue d'établir un planning de faisabilité en fonction des évolutions technologiques ;
- en l'absence de perspective de solution à terme, une étude de déréférencement des produits contenant cette substance est menée.

La mise en œuvre de cette politique est notamment suivie à travers l'évolution du nombre de substances que nous considérons comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation et à travers le nombre de substances controversées que nous interdisons ou avons supprimé de nos produits U et de leur emballage.

Les emballages de nos produits à marque U indiquent au consommateur les substances dont la composition du produit est exempte (sans aspartame, sans colorant, formulé sans bisphénol A, sans huile de palme...).

Dans ce domaine, le soutien que nous apportons aux démarches d'agro-écologie (cf page 55) contribue également à cette politique.

ACTIONS MENÉES EN 2021

En collaboration avec ses fournisseurs pour rechercher des solutions alternatives, U Enseigne a développé ses nouveaux produits à marque U en application de cette démarche et a poursuivi la révision des recettes et cahiers des charges des produits existants. Citons par exemple :

- Dans l'objectif d'avoir la liste d'ingrédients la plus courte et la plus naturelle possible, la trentaine de références de la gamme de plats cuisinés surgelés U a été retravaillée : tous les arômes sont désormais naturels, 100% des viandes utilisées sont origine France et tous les poissons sont issus d'une pêche ou d'une aquaculture durables. La totalité de la gamme de plats cuisinés U vendue en doypacks individuels a été également revue sans arôme artificiel, et la viande est d'origine France pour les recettes qui en contiennent.
- Tous les additifs de synthèse ont été supprimés de l'ensemble de la gamme de mayonnaises U ; les œufs, issus de poules élevées en plein air, sont d'origine France.
- Les 29 références de la gamme de potages U en briques ont été retravaillées avec des légumes origine France, une réduction du nombre d'ingrédients dans les recettes, et 100 % d'ingrédients d'origine naturelle pour 90% de la gamme.
- En 2020, U Enseigne a pris la décision de supprimer de ses lessives liquides U la MIT (méthylisothiazolinone), substance potentiellement source d'irritations cutanées. A la différence d'autres acteurs du marché, la MIT a été remplacée par un composant exempt de controverse. 100% des références de lessives liquides U sont désormais sans MIT.
- Tous les produits de la gamme de gels lavants et savons liquides U ont été retravaillés avec au minimum 95% d'ingrédients d'origine naturelle.
- Interdit dans les produits alimentaires depuis le 01/01/2020, le dioxyde de titane est également retiré de la composition de nos produits d'hygiène-parfumerie.

RÉSULTATS & INDICATEURS

284 substances

évaluées* dans le domaine des produits de grande consommation** depuis le lancement de la démarche

dont **210** substances considérées comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation
stable vs 2020

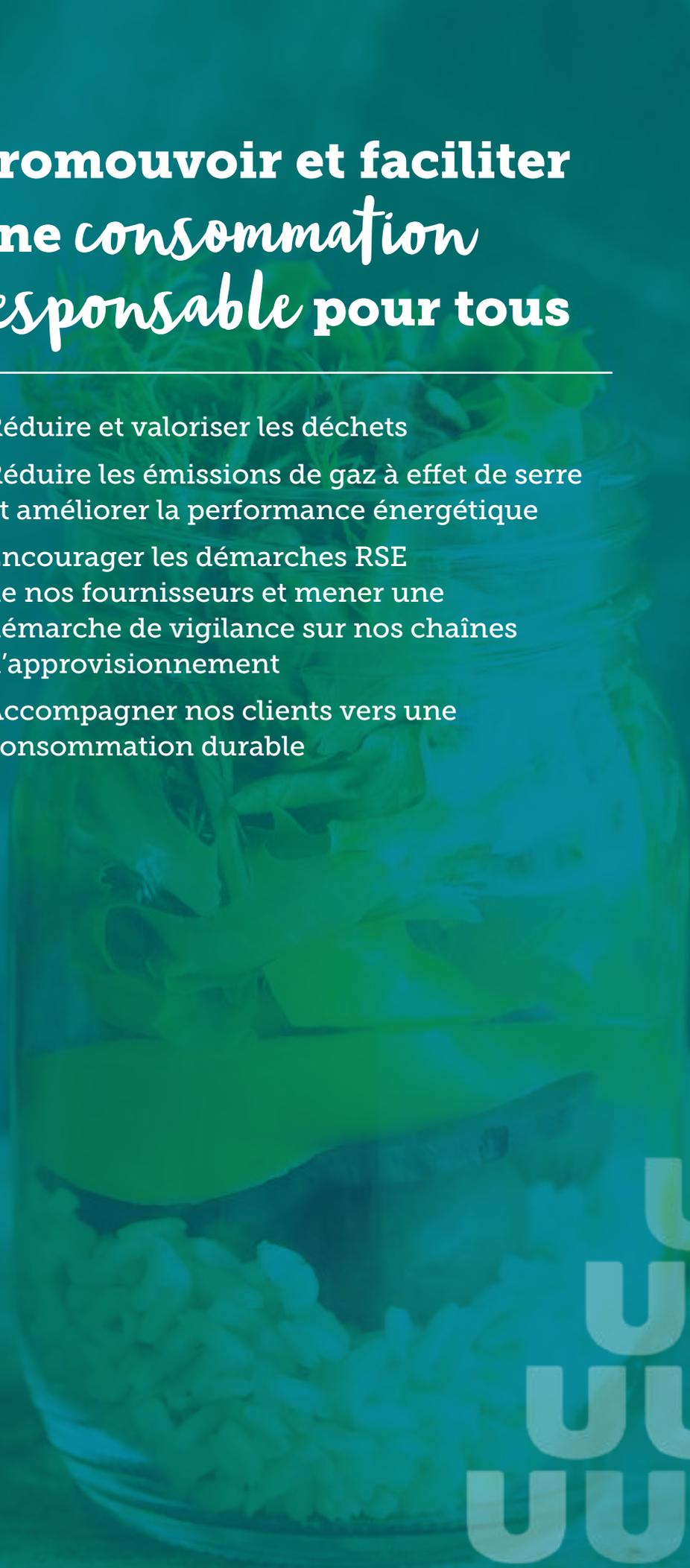
95 substances supprimées des produits à la marque U et de leur emballage, ou n'y ayant jamais été utilisées

* hors substances réglementairement interdites

** Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels, Droguerie, Parfumerie, Hygiène



Promouvoir et faciliter *une consommation responsable pour tous*

- > Réduire et valoriser les déchets
 - > Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la performance énergétique
 - > Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement
 - > Accompagner nos clients vers une consommation durable
- 





RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Parce que notre enseigne met sur le marché chaque année quelque 2 milliards de produits du quotidien à la marque U, nous agissons pour mieux concevoir nos produits et emballages, réduire le gaspillage et mieux gérer les déchets liés à notre activité.

Convaincus que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous visons en priorité à minimiser notre production de déchets - alimentaires et non alimentaires - et, pour les déchets inévitables, à favoriser leur valorisation.

Afin de répondre au risque de production des déchets inutiles, notre engagement à réduire et valoriser les déchets se décline en 3 objectifs :

- Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables
- Favoriser les boucles d'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

► Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables

NOTRE POLITIQUE

Nous nous engageons sur plusieurs plans :

► Eco-concevoir nos produits et emballages

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec ses fournisseurs, notre enseigne s'est engagée dans une démarche d'éco-conception de ses produits et emballages. Nous agissons ainsi à trois niveaux :

• Réduire les quantités de matières utilisées dans nos emballages .

Tous les emballages de nos Produits U font l'objet depuis plusieurs années de plan d'actions visant à les réduire afin d'éviter le sur-emballage et à développer des alternatives réemployables type recharge. Ces contraintes sont des incontournables de nos cahiers des charges Produits U. C'est dans cette logique que s'inscrivent le développement de notre offre Vrac ou le lancement d'expérimentations sur le réemploi.

• Améliorer la recyclabilité de nos emballages et faire de nos déchets résiduels de nouvelles ressources

Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années à augmenter la part des emballages de nos Produits U compatibles avec les filières de recyclage tout en veillant à anticiper leurs évolutions. U Enseigne privilégie les matériaux recyclables et l'absence de perturbateur de tri dans les emballages des produits à

la marque U. Nous nous sommes également engagés à supprimer l'usage de plusieurs plastiques non recyclables tels que le PVC.

• Réduire l'utilisation de matières premières vierges dans la fabrication de nos produits et emballages

A cette fin, nous recherchons des solutions de substitution par des matières premières recyclées ou renouvelables : recours à du bois et/ou dérivés de bois issus en priorité de filière de recyclage, sinon issus de forêts gérées durablement (voir également notre politique de lutte contre la déforestation en page 57), incorporation de plastiques recyclés.

Cette politique en trois points s'applique au bois et dérivés de bois (papier, carton) et aux plastiques. Après avoir engagé nos efforts depuis plusieurs années sur le bois et ses dérivés, notre priorité est de continuer à réduire notre utilisation de plastiques. Si du fait de ses propriétés spécifiques, le plastique reste encore incontournable dans notre activité, nous avons le devoir de chercher à réduire son utilisation eu égard à ses multiples impacts environnementaux.

Nous sommes convaincus qu'une approche collective volontariste de l'ensemble des acteurs économiques est indispensable pour concevoir des solutions efficaces, économiquement viables, et pour faire évoluer les pratiques autour du plastique. Nous

participons à différents groupes de travail ou échanges avec nos partenaires publics et privés et nos fournisseurs. U Enseigne a ainsi pris une part active à la construction du Pacte National sur les emballages plastiques qu'elle a signé en février 2019 aux côtés des Pouvoirs publics, d'ONG et d'une dizaine d'industriels de l'agroalimentaire et distributeurs. Via des objectifs publics, nous nous engageons solidairement avec les signataires du Pacte en particulier à :

- éliminer les emballages en plastique problématiques ou inutiles* d'ici 2025
- atteindre collectivement 60% d'emballages plastiques effectivement recyclés d'ici 2022
- incorporer en moyenne 30% de matières plastiques recyclées dans les emballages d'ici 2025
- éco-concevoir les emballages pour les rendre 100% réutilisables ou recyclables d'ici 2025

Pour atteindre ces objectifs, en ligne avec les engagements du Pacte, U Enseigne s'investit dans la recherche de solutions innovantes, notamment dans le but de réduire les plastiques à usage unique ou les substituer par des emballages en plastiques recyclables et de faciliter la mise en place de boucles d'économie circulaire. Ce dernier point fait l'objet d'une politique spécifique développée plus loin.

*notamment : emballage non recyclable ou perturbant le recyclage, ou non réemployable, ou évitable, ou posant un risque pour l'homme, la santé ou l'environnement.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- En 2021, U Ensigne a continué à agir sur l'ensemble de ses gammes de Produits U pour supprimer les plastiques, augmenter la part de recyclé dans les produits et emballages et améliorer leur recyclabilité. Pour illustrer ce travail de fond permanent, citons (chiffres extrapolés en année pleine) :

> Suppression/Réduction de plastiques

- Au rayon Viennoiseries en libre-service, des boîtes cartons avec fenêtre sont proposées aux magasins en substitution aux boîtes plastiques et permettent une économie de 364 tonnes de plastique.
- Le couvercle plastique de notre gamme de salades Traiteur U 300 g a été supprimé au profit d'un simple opercule, réduisant de l'ordre de 30% la quantité de matière utilisée au produit, soit 82 tonnes de plastiques économisées au total.
- 90% du nouvel emballage de la poudre cacao U est désormais constitué de carton certifié FSC, contribuant à une économie annuelle de plastiques de 24 tonnes.
- Un bac et un couvercle majoritairement en carton remplacent le plastique pour l'ensemble de la gamme de glaces vrac U Bio, supprimant ainsi 16 tonnes de plastique annuelles.
- L'emballage de nos gammes d'hygiène U Nature (papier toilette, essuie-tout, mouchoirs, couches et culottes bébé) a été révisé en 2021 : l'emballage plastique est supprimé au profit d'un emballage papier recyclable certifié FSC. Les mises en marché s'échelonnent entre fin 2021 et début 2022. Plus de 13 tonnes de plastique seront ainsi supprimées.
- En caisse, les sacs cabas en plastiques réutilisables seront progressivement remplacés à partir de janvier 2022 par des sacs en coton recyclé et recyclables avec à la clé la suppression de plus de 1250 tonnes de plastiques.
- En janvier 2021, les gants en plastique à usage unique en station-service ont été remplacés par la mise à disposition d'essuie-mains en papier pour une économie de 12 tonnes de plastiques.

> Utilisation de recyclé

- Les bouteilles des boissons au thé U sont désormais composées à 100% de rPET (Polyéthylène Téréphtalate recyclé), soit une économie de quelque 155 tonnes de matière vierge.
- Les tubes et flacons de la gamme hygiène et soin pour homme U Bio créée en 2021 sont composés d'au moins 50% de plastique recyclé.
- Les emballages de la gamme de droguerie traditionnelle U Nature contribuent à la réduction

de l'usage du plastique : flacons transparents en plastique 100% recyclé pour les vinaigres et savons, sachet recyclable dans la filière papier-carton pour les poudres détergentes (bicarbonate, cristaux, percarbonate de soude, acide citrique).

- Dans les produits d'entretien automobile, l'intégration de 50% de recyclé dans l'emballage du liquide de refroidissement U permet d'économiser 24 tonnes de plastiques.
- Commercialisée en janvier 2021, la poubelle à compost U, destinée au stockage domestique des déchets verts avant dépôt dans un composteur, intègre 90% de plastique recyclé soit une économie de 11 tonnes de plastique vierge.
- Les nouveaux boîtiers électriques multiprises U incorporent des plastiques recyclés (polypropylène ou polycarbonate selon le cas) et permettent de réaliser une économie de 13 tonnes de plastique vierge.

> Recyclabilité

- La recyclabilité des emballages plastiques de nos Produits U surgelés a continué à être améliorée avec 6 nouvelles références dont l'emballage est désormais recyclable, soit plus de 17 tonnes d'emballages rendus recyclables.
 - Au rayon Traiteur, le retrait du noir de carbone, perturbateur de tri, permet la bonne recyclabilité des emballages des plats cuisinés individuels U; 29 tonnes d'emballages sont ainsi rendus recyclables.
 - La gamme de boissons plates U aux fruits bénéficie désormais d'un bouchon à visser solidaire de la bouteille qui permet d'éviter sa dispersion dans l'environnement.
 - Au rayon café, les capsules de café U Bio, jusqu'alors compatibles avec le compostage industriel, sont désormais aptes au compostage à domicile.
- R&D :
- U Ensigne poursuit ses efforts de recherche d'alternative au PVC, utilisé principalement dans les films étirables utilisés dans les rayons Frais traditionnels des magasins.
 - Depuis juin 2019, pour mettre en œuvre les objectifs du Pacte, U Ensigne et Carrefour ont uni leurs efforts avec d'autres industriels pour la recherche d'innovations visant à remplacer le plastique à usage unique dans les emballages. U Ensigne a poursuivi son investissement R&D dans ce consortium en 2021, notamment pour la recherche de solutions alternatives aux plastiques ne disposant pas à date de filière de recyclage (par exemple, le polystyrène expansé).

> Prolonger la durée de vie de nos produits

Dans les produits alimentaires, nous portons au maximum l'allongement des dates limites de consommation (DLC) et dates de durabilité minimale (DDM) de nos Produits U et nous nous engageons à améliorer la bonne compréhension de ces

informations par le consommateur (voir notre politique « Agir pour réduire le gaspillage »).

Pour l'équipement de la maison, U Ensigne invite les magasins à proposer un service d'extension de garantie à 5 ans pour l'achat de produits GEM (Froid, Cuisson, Lavage) et TV. Grâce à un service SAV simple et accessible partout en

France, nous facilitons la réparation des appareils électriques ; les diagnostics SAV réalisés par nos techniciens experts contribuent à limiter les mises au rebut inutiles (repérage de fausses pannes, par exemple). Un service de mise à disposition de pièces détachées est également proposé par un nombre croissant de magasins U.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- Pour nos produits alimentaires à marque U, nos cahiers de charges intègrent l'étude systématique de l'allongement de la DDM à qualité produit équivalente, voire son retrait si le produit est éligible réglementairement à celui-ci.
- La gamme de connectique U (kit de charge smartphone, batterie de secours, câbles...), composée de plus de 100 produits a vu la solidité des accessoires d'usage les plus intensifs renforcée : cette gamme, commercialement garantie 10 ans, est proposée en magasins depuis janvier 2021.

> Développer notre offre de produits et emballages réemployables et les modes de vente sans emballage

U Enseigne entend être particulièrement active dans le développement du réemploi des emballages. Pour mieux comprendre les enjeux complexes du réemploi et participer à la construction de nouvelles solutions, tant auprès de l'amont industriel qu'en aval auprès des magasins et des consommateurs, U Enseigne initie des démarches pilotes et s'associe aux travaux multipartites menés sous l'égide des pouvoirs publics, notamment via l'eco-organisme CITEO.

U Enseigne poursuit le développement d'emballages rechargeables, notamment pour les Produits U de Droguerie-Hygiène et compte développer l'offre de Produits U réutilisables (tels que les films de conservation, les solutions lavables en hygiène bébé, hygiène féminine ou incontinence, ...)

Pour réduire les emballages et répondre aux attentes d'une partie de ses clients, U Enseigne teste et propose aux points de vente U des modes de vente en vrac ou sans emballage dans une variété croissante de catégories de produits.

Dans les rayons alimentaires, une offre de produits d'épicerie U Bio sans emballage est proposée aux magasins U. Celle-ci réunit à date une soixantaine de références à la marque U Bio dans cinq familles de produits. A fin 2021, plus de 750 magasins U commercialisent une offre d'épicerie U Bio sans emballage.

Dès 2019, U Enseigne a également mis à disposition des magasins U un kit de communication Client et un guide de bonnes pratiques en magasin pour faciliter l'utilisation des contenants apportés par les clients dans les rayons frais à la coupe (Boucherie, Charcuterie, Fromage...). Des sacs réutilisables U en coton 100% bio sont également référencés pour la vente des fruits et légumes et des produits d'épicerie U Bio en vrac ; en 2021, plus de 200 000 sacs réutilisables ont été vendus.

Hors rayons alimentaires, U Enseigne a mis à disposition des magasins U depuis 2017 un concept de vente de produits de maquillage de toutes marques vendus sans blisters. Depuis la rentrée scolaire 2019, U Enseigne propose également aux magasins la vente à l'unité sans emballage de produits de papeterie-écriture. Quelque 110 références sont concernées, dont plus de 60% remplacent des références précédemment vendues sous blister. En année pleine, c'est un enjeu de 12 tonnes d'emballages économisées en cartons et plastiques. A fin 2021, cette offre est déployée dans près de 680 magasins U.

Nous continuons à travailler à intégrer la vente sans emballage dans de nouvelles catégories de produits, telles que les Liquides, la Droguerie ou l'Hygiène.

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Réutilisation et réemploi

- En alternative au film de conservation plastique étirable jetable, U Enseigne commercialise un emballage alimentaire réutilisable U à base de cire d'abeille et composé à 95% d'ingrédients d'origine naturelle.
- U Enseigne a mené en 2021 une expérimentation pour la récupération et le réemploi des emballages en verre, le projet « Rapportez-moi ». Associant U Enseigne, 5 magasins U en Bretagne, un partenaire de lavage industriel, 11 fournisseurs agro-alimentaire de l'enseigne et mené sur 160 références de Produits U et de marques nationales dans 6 catégories de produits, le projet « Rapportez-moi » a permis d'expérimenter en dimension réelle pendant 5 mois les opportunités et contraintes du réemploi à tous les maillons de la chaîne. Cette expérience permet notamment de nourrir les travaux menés à échelon national par l'éco-organisme CITEO avec les distributeurs et les industriels pour le développement du réemploi en France (définition des standards d'emballages cibles, du futur modèle du réemploi industriel, ...).
- U Enseigne explore également les solutions d'emballages réemployables pour les produits directement conditionnés par les magasins (rayons Traiteur, Boucherie par exemple), notamment avec les retours d'expérience de certains magasins U déjà engagés.
- U Enseigne collecte depuis 2018 les cintres livrés avec nos Produits U d'habillement. Après avoir travaillé en 2019 à une meilleure recyclabilité de ces cintres, nous nous orientons également pour la collection U Printemps-Eté 2022 vers un circuit de réemploi.
- Avec 4 nouvelles recharges de crème lavante U Bio en doypack recyclable, U Enseigne facilite le réemploi avec une réduction de 72% du plastique par rapport au flacon.
- U Enseigne a développé le Bar à Encres, un nouveau service qui permet aux clients de recharger en magasin leurs cartouches d'impression d'origine vides. Cette nouvelle solution, testée en 2020, est proposée aux magasins U depuis 2021.

> Vrac et vente sans emballage

- U Enseigne a travaillé en 2021 à l'enrichissement de sa proposition de liquides sans emballages, tant alimentaires que non-alimentaires (entretien, hygiène). Ce nouveau module d'offre sera proposé aux magasins U à partir de début 2022.
- La vente de produits d'écriture et papeterie sans emballage est déployée dans 678 magasins U.



RÉSULTATS & INDICATEURS

10%

de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages*

Objectif 30% en 2025

26%

de plastiques recyclables dans nos emballages*

Objectif 100% en 2025

24%

de plastiques problématiques et inutiles restant à supprimer de nos emballages*

Objectif 0% en 2025

806 tonnes

de plastique supprimées de nos emballages dans l'année

56%

des dossiers SAV GEM**
résolus dans l'année

31%

des dossiers SAV PEM***
résolus dans l'année

+ 9%

de pièces détachées commandées
par les magasins proposant le
service**vs 2020**

* rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché dans l'année

** GEM : Gros électroménager

***PEM : Petit et moyen électroménager, informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

Favoriser les boucles d'économie circulaire

NOTRE POLITIQUE

Comme décrit précédemment, U Enseigne vise en premier lieu à prévenir la production de déchets liés à son activité. Pour les déchets résiduels, nous ambitionnons de revaloriser la matière de tous les déchets de nos magasins et entrepôts logistiques par l'intermédiaire d'utilisateurs locaux ou français, idéalement eux-mêmes fournisseurs de produits pour les magasins U. A cette fin, nous menons des projets conjointement avec les industriels fournisseurs de produits U et leurs emballateurs.

Depuis 2008, U LOG a mis en place une activité dédiée, U Eco Raison, qui traite les déchets recyclables de ses entrepôts et des magasins U en métropole, qu'il collecte, trie et revalorise. A date, neuf matières sont concernées : cartons, papiers, plastiques souples, plastique dur, palettes bois, polystyrène expansé, aluminium, cintres plastiques, et depuis 2021, les paillettes PET provenant des déchets de bouteilles plastiques collectés par les magasins auprès de leurs clients. Toutes ces matières sont soit massifiées dans l'un de nos quatre centres de traitement en France, soit revendues directement à des industriels spécialisés dans chaque type de matière, et en priorité à des industriels fournisseurs de l'enseigne U susceptibles de les incorporer à nos produits et emballages. L'objectif de U Eco Raison est d'assurer un même niveau de service pour les magasins

métropolitains et de continuer à développer les matières récupérées. A noter, U Eco Raison collecte également les déchets cartons, plastique souple et paillettes PET des magasins U des Antilles et de Guyane.

Depuis la mise en place de U Eco Raison, U Enseigne et U LOG accompagnent les magasins U dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de tri de leurs déchets afin d'en maximiser

la valorisation. Un diagnostic d'efficacité mené en 2018 dans le réseau U a permis de compléter les recommandations et outils mis à disposition des magasins. Ceux-ci font l'objet d'un « Guide de Gestion des déchets » qui regroupe depuis 2021 l'ensemble des solutions de management des déchets en point de vente : réduction des déchets, organisation et optimisation du tri, outil de pilotage, moyens de formation.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- Quatre boucles d'économie circulaire sont opérationnelles : elles permettent de réutiliser une part des films plastiques souples PE collectés dans nos entrepôts et dans nos magasins pour la fabrication des sacs poubelles U, l'emballage de notre gamme de Terreau U et la production des films d'emballage de nos essuie-tout et papiers-toilette U, ainsi qu'une part des plastiques PET collectés auprès de nos clients pour la fabrication des bouteilles de jus de fruits U.
- U Enseigne propose aux magasins U l'installation de bornes de collecte des bouteilles en plastiques PET (RVM - Reverse Vending Machines). Elles permettent aux consommateurs de déposer leurs bouteilles plastiques pour recyclage en échange de bons d'achat ou de dons à des associations financés par le magasin. 64 magasins U disposent de bornes de collecte. Plus de 200 tonnes de PET ont ainsi été recueillies et plus de 100 k€ de bons d'achat ou dons ont été financés par les magasins équipés. Ce déploiement a été soutenu à l'occasion du salon national U de novembre 2021. Avec cette boucle d'économie circulaire, nous visons à terme à couvrir les besoins en PET de notre principal fabricant de jus de fruits U dont les bouteilles contiennent jusqu'à 50% de recyclé.
- Dès août 2020, U Enseigne a permis à ses clients de recycler leurs masques de protection sanitaire (tissus et jetables). Les masques sont collectés, lavés, triés puis recyclés en circuit court pour les transformer en matériau utilisé pour la fabrication de meubles en magasin. A fin 2021, les 80 magasins équipés avaient permis de collecter et retraiter près de 3 tonnes de plastiques.



Nous élargissons notre démarche d'économie circulaire aux déchets de nos clients.

Nous développons ainsi depuis 2017 la collecte des bouteilles en plastique PET des clients pour orienter de façon privilégiée la matière collectée dans la fabrication des emballages des Produits U. Les expérimentations menées en partenariat avec l'éco-organisme CITEO nous ont permis de mûrir notre approche pour pouvoir proposer aux magasins et aux clients des équipements de collecte performants et pour construire des boucles d'économie circulaire fermées efficaces avec nos fournisseurs. Une 9^{ème} filière nationale a été créée en 2021 par U Eco Raison pour collecter et valoriser les paillettes PET ainsi recueillies.

Nous mesurons le bon déroulement de cette politique via l'évolution du volume des matières valorisées par U Eco Raison et via la part des films

plastiques souples issus des entrepôts et des magasins que nous valorisons dans l'emballage des Produits U.

RÉSULTATS & INDICATEURS

121 187 tonnes

de matières valorisées par U Eco Raison
(origine entrepôts et magasins,
hors déchets Clients))

+ 5% vs 2020

16%

des films plastiques souples issus des
entrepôts et des magasins valorisés dans
l'emballage des Produits U

vs 20% en 2020

105 k€

de bons d'achat
financés par les
magasins pour
encourager le recyclage
de bouteilles PET par
les consommateurs

208 tonnes

de plastique PET
collecté auprès de nos
clients via des points de
collecte en magasins

Agir pour réduire le gaspillage

NOTRE POLITIQUE

En tant que distributeur à dominante alimentaire, U contribue à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025 et est ainsi signataire depuis 2013 du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans notre structure coopérative, la réduction du gaspillage alimentaire repose essentiellement sur les actions réalisées en magasins. Depuis 2014, un guide opérationnel réalisé par U Enseigne met à leur disposition l'information et les conseils nécessaires à la mise en place d'actions anti gaspillage et recense les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves au sein du réseau. Pour réduire le gaspillage, les magasins U sont invités à agir sur différents leviers :

- 1) sensibiliser leurs collaborateurs à cette problématique
- 2) optimiser la gestion des rayons concernés pour un meilleur ajustement des stocks aux ventes
- 3) améliorer l'écoulement des produits menacés de gaspillage - par exemple via des réductions de prix de vente sur des produits

invendus à courte date de consommation

4) orienter les produits résiduels consommables vers le don

Pour faciliter les opérations de dons alimentaires des magasins U à des associations caritatives, une convention de partenariat a été passée avec la Banque Alimentaire. Les magasins sont également orientés vers les antennes locales des 12 associations caritatives d'envergure nationale habilitées par le Gouvernement à distribuer de l'aide alimentaire. Depuis janvier 2018, ce dispositif est régulièrement complété par des accords de U Enseigne avec de nouveaux intermédiaires facilitateurs de dons tels que Phénix ou Comerso et, depuis avril 2020, U est partenaire de la Plateforme Solidarité Association mise en place à l'occasion de la crise sanitaire.

Des solutions de vente de paniers-surprises à prix réduit composés d'invendus du jour qui n'ont pas pu être donnés sont également proposées aux magasins. A fin 2021, plus de 450 magasins sont partenaires des réseaux Too Good To Go et Phénix, pour un total de 478 500 paniers distribués.

Le montant des démarques réalisées par les magasins pour accélérer la vente des produits menacés de gaspillage et la valeur des dons faits aux associations caritatives nous permettent, entre autres, de mesurer l'impact de cette politique.

En parallèle de ces recommandations magasins, nous veillons à informer, aider et inciter nos clients à réduire leurs déchets alimentaires et à les valoriser. La mauvaise compréhension des consommateurs concernant les délais de consommation des produits alimentaires est à l'origine de 20% du gaspillage alimentaire dans les foyers français. U Enseigne s'est associée en 2020 au Pacte sur les Dates de Consommation aux côtés de l'Etat et d'une cinquantaine d'acteurs de la filière alimentaire. Cet engagement s'inscrit dans la lignée du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et vise plus particulièrement à contribuer à une évolution des comportements consommateurs par une meilleure information et compréhension des différents types de dates.



ACTIONS MENÉES EN 2021

> Actions menées auprès des magasins

- Depuis fin 2020, une solution de gestion des dates de consommation est intégrée aux outils de gestion proposés aux magasins pour leurs rayons frais en libre-service. Les employés de rayons sont automatiquement alertés lorsqu'un produit frais atteint sa date limite de commercialisation et ils peuvent en accélérer la vente ou les orienter vers le don. La formation des collaborateurs en magasins à la lutte contre le gaspillage est intégrée au programme de Form'Actions POP (Performance et Organisation des Points de vente) en déploiement dans le réseau depuis 2020 et dont l'un des objectifs est d'optimiser la gestion des rayons en amont (stocks, commandes...) et d'éviter la génération de gaspillage.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire a fait l'objet d'une thématique forte du salon national U organisé en novembre 2021 à l'intention des Associés et de leurs collaborateurs. A l'issue de ce salon, tous les produits présentés lors de cette exposition et propres à la consommation ont fait l'objet de dons à des associations, soit près de 80 palettes.
- U Enseigne a élargi fin 2021 les solutions de vente de paniers-surprises proposées aux magasins, en contractualisant avec le réseau Phénix.
- U Enseigne a ouvert un groupe de travail interne visant à améliorer le repérage des produits en fin de vie par le consommateur, à renforcer la visibilité des rayons anti gaspi dans les magasins, à mieux informer le consommateur et à faciliter son parcours d'achat.
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit la création d'un label national « anti-gaspillage alimentaire » dans l'objectif de valoriser les entreprises s'investissant dans la lutte contre le gaspillage. Lancée en 2021, l'élaboration de ce label et du référentiel d'évaluation associé est pilotée par le Ministère de la Transition Ecologique et coordonnée par l'AFNOR ; U Enseigne anime le groupe de travail qui réunit grossistes, distributeurs et artisans des métiers de bouche. L'accès à cette labellisation volontaire sera ensuite proposé aux magasins U.

> Actions de sensibilisation menées auprès de nos clients

- Des actions de sensibilisation ciblées sur le gaspillage alimentaire ont été régulièrement menées sur les réseaux sociaux de l'enseigne U tout au long de l'année.
- Dans leur espace Accueil & Services, les magasins mettent à disposition des consommateurs des bornes de collecte d'équipements électriques et électroniques, piles et lampes usagées pour recyclage. Nous invitons ainsi nos clients au tri et au recyclage. Un nouveau mobilier de collecte à moindre impact environnemental a été présenté aux magasins du réseau au salon U de novembre.
- Depuis la rentrée des classes 2019, U Enseigne déploie la vente à l'unité sans emballage d'articles de papeterie-écriture afin de permettre au consommateur d'adapter la quantité achetée au plus près de ses besoins.
- Avec les magasins U volontaires, U Enseigne a reconduit en 2021 ses opérations de collecte de Textiles et Cartables usagés auprès de ses clients Carte U. Une opération de collecte de Gros électro-ménager a été menée en mai.

RÉSULTATS & INDICATEURS



27
millions €

de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants

+ 11% vs 2020

dont **85%**
de dons alimentaires

105,2
millions €

de démarque financés par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte

+26% vs 2020

2 704 tonnes

de déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, lampes et cartouches d'encre usagées collectées auprès de nos clients

+6% vs 2020

2,8
millions €

de dons réalisés par U Enseigne (en produits alimentaires et non alimentaires)

dont **92%**
de dons alimentaires



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Atténuer le risque d'accroissement du réchauffement climatique est un objectif de U Enseigne à deux titres :

- la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) liées au transport de marchandises, lequel est délégué à quelque 450 prestataires de transport sur le territoire et représente plus de 90% des émissions de GES U Enseigne liées à l'activité de distribution vers et depuis les points de vente.
- la performance énergétique des magasins, à travers son rôle de recommandation et d'orientation auprès des Associés du Groupement.

Sur ces deux axes, sur lesquels elle n'opère pas directement, U Enseigne souhaite impulser de meilleures pratiques.

Réduire l'impact climatique du transport des marchandises

NOTRE POLITIQUE

U LOG s'est engagée dès 2010 dans l'optimisation de sa chaîne logistique avec l'objectif de réduire les émissions de GES par volume transporté. Initialement suivie par colis livré en magasin, cette politique est désormais plus précisément pilotée par mètre-cube transporté, indicateur plus représentatif des efforts réalisés.

Notre politique porte sur :

- l'optimisation des distances parcourues
- l'amélioration du taux de remplissage des camions
- la recherche de technologies de motorisation à moindre impact environnemental

Après avoir porté son action sur l'optimisation des tournées vers les magasins et sur un meilleur chargement des camions via des équipements type remorques semi à barres permettant de charger deux niveaux de palettes, U LOG continue à optimiser les trajets-retours des magasins vers ses entrepôts. Ceux-ci permettent d'ores et déjà le retour régulier sur entrepôt des emballages magasins pour valorisation par U Eco Raison. La mise en place de synergies de moyens entre sites proches (entrepôts Sec/entrepôts Frais) contribue également depuis 2019 à la politique de réduction des kilomètres parcourus à vide. Un des objectifs majeurs de U LOG est de poursuivre le développement du fret réalisé pour le compte des fournisseurs de U Enseigne : U LOG profite ainsi des trajets-retours de la flotte en provenance des magasins vers ses entrepôts pour procéder à

des enlèvements de marchandises auprès de fournisseurs à proximité, ce qui évite les retours à vide de camions et améliore le bilan carbone global de ses prestations au volume transporté.

Second axe de la politique de U LOG : faire évoluer les véhicules vers des technologies à moindre impact environnemental. Les transporteurs sont contractuellement incités à moderniser leur parc routier au profit de motorisations plus économes (norme Eurotech 6 à date) ou à énergie alternative (gaz, biocarburants...). Cette exigence s'accompagne d'une contractualisation pluriannuelle à même de faciliter les investissements de nos prestataires. U LOG déploie le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV), notamment pour la desserte des ZFE-m (Zone à Faible Émission Mobilité), et s'investit activement auprès des collectivités locales et des fournisseurs de gaz dans la création de stations gaz dans l'ensemble des territoires afin de soutenir le déploiement à grande échelle du GNV. En parallèle, U LOG recherche en collaboration avec ses partenaires transporteurs des technologies alternatives à horizon 2025 telles que l'usage de biocarburants, d'azote pour la production de froid, l'hybride hydrogène/électrique, ...

La Loi Orientation des Mobilités (LOM) impose des règles de circulation plus strictes pour les poids lourds dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Afin d'approvisionner les magasins U des grandes métropoles se situant à plus de 100 km de nos entrepôts, U LOG déploie des Plateformes de

Distribution Urbaines (PDU) qui permettent de regrouper les flux en provenance des entrepôts régionaux et de les répartir ensuite vers les magasins U de l'agglomération via des petits porteurs à gaz GNC multi-température (Gaz Naturel Comprimé). Outre un moindre impact CO₂, cette optimisation des flux bénéficie à la réduction des pollutions sonores et à la décongestion du trafic en zones urbaines en regroupant différentes catégories de produits (frais, ambiant, surgelés) dans un seul véhicule de livraison multi-température. A fin 2021, trois Plateformes de Distribution Urbaines sont en exploitation à Alfortville, Nice et Lille, et un nouveau projet est à l'étude pour 2022 sur Lyon.

Fidèle à sa vocation d'enseigne des territoires et convaincue de l'efficacité des synergies locales, U Enseigne souhaite également être partenaire des grandes agglomérations qui s'engagent dans un plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Des partenariats sont activés avec Montpellier Méditerranée Métropole et avec Rennes Métropole depuis 2018 et avec la région Grand Est depuis 2020. Une expérimentation est lancée depuis mai 2019 avec la ville de Nantes concernant des plages horaires aménagées pour les livraisons urbaines.

Outre les bénéfices attendus en termes de réduction d'émissions de GES, cette politique contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- Les moyens de transport utilisés par nos prestataires ont continué à évoluer vers des technologies à moindre impact environnemental, tant pour les activités amont que pour les livraisons aux points de vente : 100% des tracteurs et porteurs routiers diesel sont à la norme Eurotech 6 et 26% sont désormais opérés via des motorisations à moindre impact environnemental (GNV, biocarburant B100).
- Afin de répondre aux réglementations ZFE-m et être acteur de notre RSE, U LOG intensifie le déploiement de sa flotte de camions à énergies alternatives au diesel :
 - la technologie GNV se déploie pour la desserte des zones urbaines et péri-urbaines. Le parc de véhicules GNV de nos transporteurs compte 91 unités à fin 2021. Le déploiement de ce parc requiert un meilleur maillage des stations gaz routières sur les territoires, déploiement auquel U LOG participe activement en concertation avec les collectivités locales et les fournisseurs de gaz. Huit plateformes gaz sont déployées à fin 2021 et trois sont prévues en 2022. Elles sont désormais inter-opérables dans l'ensemble de l'Union européenne. L'objectif est que tous les sites logistiques disposent d'une station gaz à moins de 20 km à fin 2025. Néanmoins, les tensions observées sur le prix du gaz en 2021 et le manque de disponibilité de véhicules sur le marché pèsent sur le rythme de réalisation des projets et le déploiement de la flotte.
 - grâce aux travaux menés avec ses partenaires transporteurs, U LOG poursuit ses expérimentations sur des technologies moins émissives (test de remorques réfrigérées à l'azote, inscription à des programmes expérimentaux de motorisation à l'hydrogène) ainsi que sur les moteurs frigos électriques en lieu et place du GNR (gazole non routier).
 - Pour concrétiser ses objectifs, U LOG s'est engagée en octobre 2020 dans le Programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) et dans son dispositif FRET 21, avec un objectif de réduction de 6% des émissions de GES liées à l'ensemble de ses flux transport d'ici 2022 (par rapport à 2019), notamment via le recours aux énergies alternatives et la réduction des kilomètres à vide. Activement engagée dans ce programme en 2021, U Log met à profit cette période d'accompagnement pour s'aguerrir sur la méthode et définir de nouveaux objectifs à l'issue de l'engagement Fret21.
 - Une nouvelle Plateforme de Distribution Urbaine (PDU) est entrée en exploitation à Lille en juin 2021. Un projet est en réflexion sur l'agglomération de Lyon pour 2022.
 - Les liaisons en fret multimodal rail-route initiées en 2020 sont montées en puissance : trois grands axes sont opérationnels (Lille-Marseille, Lyon-Rennes, St Quentin Fallavier-Bourg Achard), avec un doublement des relations sur la liaison Nord-Sud entre 2020 et 2021.

RÉSULTATS & INDICATEURS



13,8 kg eq.CO₂
émis par m³ transporté
-4% vs 2020

100%
des tracteurs et porteurs routiers diesel à la norme Eurotech 6

91 véhicules
de transport GNV

86%
de remplissage des camions de livraison vers les magasins

► Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

NOTRE POLITIQUE

> Vis-à-vis des magasins du réseau U

Dans le cadre de son rôle d'accompagnement des Associés du Groupement, U Enseigne analyse le contexte réglementaire et sociétal, communique autour des sujets d'actualités, des innovations et des nouveaux services. Par ailleurs, U Enseigne conçoit des cahiers des charges et des guides

thématiques pour accompagner les associés dans la transition énergétique.

Des éléments de contextualisation et des préconisations sont regroupés dans un guide de la construction mis à disposition via l'intranet du Groupement. Elles visent à garantir une bonne maîtrise de la qualité du bâtiment, tant en termes d'impact environnemental, que de confort pour les travailleurs et les usagers

du site. Elles sont communiquées aux maîtres d'œuvre et architectes référencés pour le réseau.

U Enseigne fournit également aux Associés des contrat-cadres pour sécuriser la relation avec leur maître d'œuvre, y compris pour les ventes et baux en cours d'achèvement. Par ailleurs, des équipes dédiées de la Coopérative U Enseigne en régions accompagnent les Associés qui le souhaitent.



U Enseigne préconise aux Associés de réaliser l'audit énergétique de leur installation. Cette première étape permet d'identifier les leviers d'amélioration adaptés à leur point de vente et d'établir un plan d'action en cohérence avec les objectifs de la loi ELAN et du décret tertiaire. Parmi les solutions proposées, les Associés trouvent des recommandations pratiques concernant le froid commercial (fermeture des meubles froids, choix de fluides frigorigènes moins émissifs de GES...), l'éclairage (éclairage LED, apport d'éclairage naturel...), le chauffage, la ventilation, la climatisation et le développement d'installations photovoltaïques en propre. Une plateforme de management de l'énergie, conçue en 2021, viendra compléter ce dispositif en 2022 en permettant aux Associés qui le souhaitent de mieux piloter la réduction de leur consommation énergétique (électricité et gaz). Les données recueillies permettront également à U Enseigne d'orienter l'accompagnement des points de vente.

En 2018, Système U s'est inscrit dans le plan gouvernemental « Place au soleil » destiné à développer la production d'énergie solaire photovoltaïque. Cet engagement volontaire prévoit de mener des études de faisabilité dans 200 magasins U à horizon 2022, de systématiser ce type d'étude à la création d'un magasin ou d'un entrepôt, de développer des projets d'énergie solaire d'ici 2025 sur les

bâtiments ou ombrières dans 200 magasins et d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques dans 200 magasins d'ici 2025. Sur ce dernier point, le Groupement U a pris en octobre 2020 des engagements encore plus ambitieux : pour faciliter la mobilité bas carbone, il s'est engagé aux côtés de l'Etat à contribuer à l'objectif de déploiement de 100 000 points de charge électrique ouverts au public et à implanter 2000 points de charge sur les parkings des magasins U d'ici fin 2021.

> Concernant nos sites logistiques

U LOG est engagée dans une politique d'amélioration de son efficacité énergétique grâce au déploiement de l'éclairage LED et à la modernisation de la production de froid des sites Frais, notamment avec le recours à des gaz réfrigérants respectueux de l'environnement (ammoniac, CO₂). A l'exception d'un projet engagé pour 2022, tous les entrepôts ont fait l'objet d'une optimisation de leur production de froid. U LOG est associée aux efforts du Groupement pour développer la production d'énergie électrique photovoltaïque et mène des études de faisabilité au cas par cas.

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Vis-à-vis des magasins du réseau U

- Lors du salon national U 2021, les Associés ont été re-sensibilisés à l'ensemble des solutions et outils de management de l'énergie et d'accompagnement mis à leur disposition.
- Avec l'appui d'équipes-conseil internes U en régions, un accès simplifié à des prestataires techniques externes référencés et un guide de bonnes pratiques publié dès 2018, U Enseigne continue à accompagner les Associés dans leurs projets d'installations solaires.
- U Enseigne invite également les Associés à développer les points de charge électrique sur les parkings de leurs magasins. Elle leur adresse des dossiers d'information et de recommandations, les conseille dans leurs projets. Malgré tout, l'objectif d'installation de 2000 points de charge électrique fin 2021 n'a pas été atteint, avec seulement 618 points de charge installés. Afin de continuer à soutenir cette ambition et atteindre le plus rapidement possible l'objectif, de nouvelles campagnes de sensibilisation seront menées auprès des Associés et des solutions d'équipement diversifiées leur seront proposées.

> Concernant nos sites logistiques

- La production électrique photovoltaïque à vocation d'injection et d'autoconsommation dans l'entrepôt d'Agen est engagée pour une mise en service en 2022. Deux nouveaux projets ont été engagés en 2021 à l'occasion des extensions des entrepôts Antarès et Nantes Atlantique.
- Le déploiement de la LED sur nos entrepôts atteint un taux d'équipement de 74%.

RÉSULTATS & INDICATEURS

0,14 kWh

consommés par colis expédié
stable vs 2020

240 études

de faisabilité d'installations photovoltaïques en
magasins réalisées depuis 2018
Objectif 200 en 2022

104

installations photovoltaïques

réalisées ou en cours de réalisation* depuis 2018

Objectif 200 en 2025

618 points

de charge électrique installés en magasins

Objectif 2000 à fin 2021

800 T.eq CO₂

évités annuellement grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques*

* au cumul à fin 2021, en nombre de sites magasins et entrepôts logistiques





ENCOURAGER LES DÉMARCHES RSE DE NOS FOURNISSEURS ET MENER UNE DÉMARCHE DE VIGILANCE SUR NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

U Enseigne met en marché près de 15000 références de Produits U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. La conception et la production de ces produits permettent à U Enseigne de mettre en œuvre ses politiques de Développement durable et de mettre en place autour de ces enjeux des partenariats dynamiques avec ses fournisseurs.

Afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux droits sociaux et environnementaux via notre chaîne d'approvisionnement, nous mettons en place une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement et notre objectif est d'encourager les démarches RSE de nos fournisseurs.

NOTRE POLITIQUE

Considérant que les engagements pris sur nos produits sont les marqueurs de la responsabilité de notre enseigne et conscients de notre responsabilité en tant que distributeur, nous nous sommes fixés comme position d'intégrer dès l'amont des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux dans toutes les phases du cycle de vie de nos produits à marque U.

Afin d'intégrer notre valeur sociétale ajoutée au cœur de notre offre de produits, nous avons identifié une dizaine de thématiques clés en matière de RSE. Elles se résument en deux grandes typologies de responsabilités pour notre enseigne : notre responsabilité sur les Produits U que nous distribuons au consommateur et notre responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs. Ces thématiques sont au cœur de la stratégie d'amélioration continue de notre offre de produits à marque U.

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :

- > **des politiques Développement durable transversales**, qui constituent un socle commun, dont les ambitions s'appliquent à l'ensemble de nos produits à la marque U
- > **des politiques adaptées à chaque univers de produit**, qui complètent ce socle commun :
 - des Politiques Ingrédients pour chacune de nos principales filières alimentaires
 - des Politiques Activités sur nos filières non alimentaires

Engagements communs pris pour l'ensemble des familles de produits de façon transversale

Nos politiques TRANSVERSALES	
	Substances controversées
	Zéro déchets
	Emballages
	Préservation des ressources forestières
	Nutrition

Engagements différenciés pris pour chaque famille de produits de façon spécifique

Nos politiques FILIÈRES	Nos politiques ACTIVITÉS
Fruits & Légumes	Bazar
Produits de la mer	Textiles
Animale	
Blé	

Concernant nos PRODUITS
Préservation des ressources et de la biodiversité
Réduction des substances controversées
Réduction des déchets et du gaspillage
Qualité nutritionnelle
Consommation responsable

Vis-à-vis de nos FOURNISSEURS
Origine France privilégiée
Développement économique
Environnement
Bien-être animal
Sensibilisation aux enjeux RSE

Les grandes lignes directrices de ces politiques, illustrées de réalisations concrètes, sont accessibles sur notre site internet magasins-u.com.

En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces.

La co-construction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques et démarches, avec la volonté de responsabiliser les fournisseurs sur la mise en place des évolutions nécessaires à nos exigences et ambitions Qualité.



Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

1 - Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage.

Le niveau d'ambition lié à aux exigences U peut donner lieu :

- à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance de la certification CRC sur la filière blé/farine),
- et/ou à des exigences spécifiques à U Enseigne (ex : substances controversées à exclure de la composition du produit et de son emballage)

2 - Un accompagnement dans le temps sur des plans de progrès

qui permettent l'identification et à la mise en œuvre de plans d'amélioration des pratiques des fournisseurs et producteurs.

Des plans de contrôles permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques.

Cette démarche s'illustre particulièrement dans la construction de partenariats tripartites avec les filières agricoles et d'élevage (voir « Concourir à la dynamique des territoires - Accompagner les filières agricoles et d'élevage » page 67)

Plus spécifiquement, U Enseigne veille au **respect des conditions sociales production** de ses produits.

U Enseigne adhère depuis 2001 à Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), qui regroupe près de 60 enseignes de détail agissant ensemble pour améliorer durablement la condition de l'Homme au travail et accompagner de manière responsable les fournisseurs dans une démarche de progrès sur ce plan. Le référentiel se base sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes fondamentaux des droits de l'Homme ainsi que sur les réglementations locales. La démarche est multisectorielle et concerne toutes les catégories de produits (textile, chaussure, produits électroniques, alimentaire et ameublement).

- La démarche consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants accrédités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.
- Le référentiel d'audit adresse des problématiques intégrant aussi bien les conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection des travailleurs,...), le recours au travail d'enfants, au travail forcé, les pratiques disciplinaires abusives, le harcèlement, la discrimination, la liberté d'association et les conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux...).
- A la suite de l'audit, les non-conformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités.
- Les données sont partagées entre les enseignes travaillant avec un site de production commun.

En adhérant à ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs dans le respect des droits de l'Homme et des réglementations du travail internationales et locales.

Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production. U Enseigne a pris le parti de financer le programme d'audit pour ses fournisseurs.

Les fournisseurs audités sont sélectionnés par U Enseigne sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques intégrant le pays de production, les résultats des précédents audits (qu'ils aient été mandatés ou non par U Enseigne) et le type de produit fabriqué.

Pour évaluer nos fournisseurs, nous mesurons l'évolution de leur notation entre deux audits de moins de cinq ans.

U Enseigne s'est engagée aux côtés de sept autres grands acteurs de la distribution à utiliser la **plateforme Valorise** auprès de ses fournisseurs. Créée en juin 2017 par quatre organisations professionnelles (l'ANIA, Coop de France, la FCD et la FEEF), la plateforme web

Valorise permet de simplifier, grâce à une saisie unique, la transmission des informations RSE des fournisseurs vers leurs clients distributeurs, au travers d'un questionnaire commun basé sur la norme ISO 26000. En activant des campagnes de collecte d'informations auprès de ses fournisseurs, U Enseigne contribue à les sensibiliser aux enjeux RSE et leur permet de valoriser leurs engagements dans ce domaine auprès de l'ensemble des distributeurs adhérents.

Enfin, U Enseigne met en place une démarche **devoir de vigilance**, en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017. Nous avons ainsi élaboré un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de l'Enseigne ainsi que des activités des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Pour ce faire, U Enseigne a établi une première cartographie des risques sur 15 familles de produits alimentaires et non alimentaires représentant les différents types de produits vendus en magasins. Sur la base de cette analyse, U Enseigne renforce ses procédures d'évaluation fournisseurs et met en place des plans d'actions afin de mieux prévenir, atténuer et remédier aux risques identifiés, avec une priorité donnée aux produits à marque U et aux produits frais vendus dans les rayons traditionnels. Ces plans d'actions prennent appui sur les politiques historiquement menées auprès nos fournisseurs (politiques filières, politiques activités, évaluations ICS, qualité...) et seront renforcés le cas échéant sur les catégories ou sourcings les plus critiques.

Dans un souci d'amélioration continue, U Enseigne prévoit d'approfondir sa cartographie des risques et son plan d'action dans les années à venir afin notamment d'étendre son périmètre d'analyse et d'attacher des indicateurs de suivi aux actions mises en place.

Un mécanisme de signalement de faits mettant en cause notre devoir de vigilance est accessible aux parties-prenantes sur notre site magasins-u.com.

RÉSULTATS & INDICATEURS

38%
des sites de production (UE et hors UE) des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années ont vu leur notation progresser
-2pts vs 2020

168 sites
de production de nos fournisseurs situés hors Union Européenne ont été audités ICS en 2021

148
fournisseurs ont accepté de mettre à notre disposition leurs données RSE via la plateforme Valorise
en 2021

ACTIONS MENÉES EN 2021

Pour diffuser et animer sa démarche Devoir de vigilance, U Enseigne a mis en place un réseau de référents Achats/QSSE par catégorie de matière première / produit, formés sur le sujet et en charge du déploiement opérationnel de la feuille de route dans leurs catégories. Via ce réseau interne, U Enseigne sensibilise et forme ses équipes Achats à la démarche Devoir de vigilance.



ACCOMPAGNER NOS CLIENTS VERS UNE CONSOMMATION DURABLE

Avec plus de 11% de part de marché, le Groupement U, présent au quotidien dans la consommation des Français, est conscient de son rôle d'acteur de la transformation sociétale et sait être attendu par les consommateurs sur la sincérité de son discours, l'exemplarité de ses actes et son écoute des attentes de la société. Dans ses missions de centrale d'enseigne, U Enseigne entend contribuer activement à promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous. C'est une des dimensions fortes que porte la signature « U Commerçants autrement ».

Face au risque de développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources, notre engagement s'articule autour de deux objectifs : proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux et éclairer le consommateur dans ses choix.

NOTRE POLITIQUE

En développant des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous, en donnant le primat à l'humain, en agissant pour la réduction des déchets et du gaspillage, en agissant pour réduire notre empreinte carbone, en contribuant à la transformation durable du monde agricole et à la dynamique des territoires, U Enseigne permet à ses clients de choisir une consommation attentive à ses impacts RSE.

Sur ces sujets, U Enseigne souhaite permettre à chaque consommateur de réaliser des choix éclairés et privilégie dans sa communication un discours de preuve et une démarche pédagogique. Faciliter une consommation responsable passe notamment par une information claire et accessible.

Depuis 2016, les bénéfices sociétaux propres à chaque Produit U sont indiqués sur leur packaging.

Ces informations portent sur quatre grands thèmes :



- l'utilisation de matière première agricole française



- la qualité des ingrédients utilisés (sans aspartame, sans colorant, sans huile de palme...)



- la fabrication ou transformation par des entreprises de France, génératrices d'emplois



- la gestion durable des ressources

Notre objectif est que la majorité des produits de grande consommation à la marque U portent au moins un de ces bénéfices sociétaux.

En signant fin 2019 le Manifeste sur l'origine des produits alimentaires, U Enseigne s'engage à donner une meilleure information au consommateur sur l'origine géographique des matières premières utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits. Au fur et à mesure de la révision de nos packagings, l'information de l'origine des matières premières

principales ou caractéristiques des produits est indiquée de façon lisible sur la face avant de l'emballage ; le dos du packaging porte quant à lui l'indication d'origine de tous les ingrédients.

Dans l'objectif de renforcer l'information du consommateur sur les produits qu'il consomme, U Enseigne s'implique également dans les travaux menés sur la notation des performances environnementales et sociétales des produits alimentaires. Elle a ainsi contribué dès 2018 à la construction du référentiel piloté par l'association « La Note Globale », qu'elle a pu expérimenter sur certains produits et dont les retours d'expérience vont désormais nourrir les travaux menés sur ce thème sous l'égide des pouvoirs publics.

Dans le même esprit, U Enseigne a rejoint début 2020 l'Association Étiquette Bien Être Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits (voir notre politique Bien-être animal p.61).

Dans le domaine des produits d'hygiène, d'entretien et de soin des animaux, la marque U Nature apporte une alternative écologique mieux-disante par rapport aux produits conventionnels, en apportant au consommateur des signes repères de qualité tels que les labels Ecosoin, Ecodetergent, Ecolabel, Nordic Swan et FSC.

U Enseigne a été la première enseigne à rejoindre la base de données des produits alimentaires CodeOnline Food en 2020. Créée à l'initiative de la filière agroalimentaire, CodeOnline Food permet aux entreprises du secteur de renseigner et partager les informations qualité sur leurs produits vendus en France, quel que soit le canal de distribution. U Enseigne donne ainsi accès à une trentaine de données sur ses Produits U à tous les utilisateurs potentiels, parmi lesquels les applications d'information du consommateur.

Dans ce registre, pour accompagner les consommateurs dans leurs choix, nous avons créé en 2018 l'application « Y'A Quoi Dedans ». Celle-ci permet de consulter la composition des produits alimentaires U, ainsi que celle de l'ensemble des produits du marché répertoriés dans la base de données collaborative Open Food Facts, première base de données "open source" de produits de consommation. Avec une volonté de transparence et non partisane, cette application éclaire les marqueurs du « mieux manger » avec pédagogie, donne accès à l'information et laisse au consommateur son libre-arbitre.



Pour participer à une consommation plus responsable, U Enseigne développe également son offre de services au consommateur : bornes de collecte de déchets du quotidien pour recyclage, location de matériel pour les fêtes et événements, collecte ou achat de biens de seconde main, vente de biens d'occasion, vente sans emballage dans de nombreuses familles de produits...

Au travers de ses animations commerciales et de ses campagnes de communication, U Enseigne entend témoigner de ses efforts pour allier engagements RSE et accessibilité prix, notamment à travers l'offre de produits à marque U. Elle s'attache à apporter des preuves de ses engagements et à faciliter l'accès du plus grand nombre au « consommer responsable ». Ainsi, sur les réseaux sociaux, pour donner les clés d'une consommation plus responsable, les publications réalisées autour des Produits U nous permettent d'en expliciter les bénéfices environnementaux et sociétaux et d'informer sur nos démarches.

Enfin, U Enseigne est à l'écoute des consommateurs et les consulte régulièrement sur leurs attentes. Si l'essentiel de la relation Client est directement géré par chaque magasin U, U Enseigne, via son service de relation Client, traite les demandes des clients concernant les produits et services U et joue un rôle de facilitateur entre le client et le magasin U dans la résolution des litiges.

U Enseigne mène des études consommateurs ad hoc, anime une communauté « Ateliers U » de 7500 clients régulièrement consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U et s'associe à des consultations citoyennes à l'échelle nationale.

RÉSULTATS & INDICATEURS

83%

des produits de grande consommation* à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal

+2 pts vs 2020

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

87 références à la marque U Nature

ACTIONS MENÉES EN 2021

- En 2019, U Enseigne s'était engagée dans la consultation « la Grande Cause de l'Alimentation » aux côtés d'acteurs de la société civile, d'entreprises, d'associations, de médias et institutions. A partir des attentes et propositions recueillies auprès des parties-prenantes en matière de « mieux manger », la démarche, conduite sur trois ans, a amené à l'organisation de la 1^{ère} Journée Nationale de l'Agriculture en juin 2021, événement réalisé sous l'égide du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et pour lequel le Groupement U s'est engagé comme partenaire officiel. Adressées au grand public, ces journées visent à mieux faire connaître l'ensemble de la filière agricole et alimentaire française grâce à des portes ouvertes, démonstrations, rencontres, ... Les magasins U ont ainsi pu accueillir animations et rencontres d'agriculteurs avec le public.
- En 2021, U Enseigne s'est investie dans la consultation citoyenne « la Grande Cause des Territoires » menée en ligne en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Le public y était interrogé sur le thème de l'amélioration des conditions de vie dans les territoires. Cette consultation a rassemblé plus de 116 000 participants, a généré près de 5200 propositions et donnera lieu à de nouvelles actions concrètes sur ce thème d'ici 2023.
- Parce qu'il défend un commerce créateur de liens, au plus près de ses clients, grâce à un ancrage territorial fort, le Groupement U a parrainé tout au long de l'année 2021 le programme court hebdomadaire de TF1 « Ma région, mon action » dans lequel la chaîne présente des initiatives locales qui valorisent les régions et leurs habitants au quotidien.
- Grâce à un travail collaboratif mené avec les producteurs, quatre fruits et légumes ont été proposés à prix coûtant chaque semaine, facilitant ainsi l'accès de nos clients à une alimentation saine et de saison.
- U Enseigne a déployé en novembre 2021 une campagne de communication destinée à inciter nos clients à adopter les bons gestes en faveur de l'économie circulaire (réduction et recyclage des déchets d'emballage, collecte de vêtements...). Cette campagne a été menée aussi bien en magasins que sur les réseaux sociaux et dans la presse régionale.
- Dès janvier 2022, grâce aux travaux menés en 2021 par U Enseigne, les magasins U pourront proposer à leurs clients du programme fidélité Carte U de réaliser un don solidaire lors de leur passage en caisse et ainsi de soutenir des associations et des projets locaux.
- Dès avril 2021, le Groupement a mis fin à l'impression systématique des tickets de caisse, dont l'édition sera réalisée à la demande du client. Les clients détenteurs de la carte U recevront leurs tickets dématérialisés par mail ou directement dans leur espace client. L'enseigne offre ainsi au consommateur la possibilité d'opter dès à présent pour un geste écologique du quotidien.
- Avec le concept "U Occasion", U Enseigne mène différentes expériences sur le marché de la seconde main. Huit magasins U proposent un service d'achat/vente de produits d'équipement d'occasion (électroménager, image et son, téléphonie, informatique, culture...). La revente d'articles d'habillement de seconde main est également ponctuellement proposée depuis octobre 2020 aux magasins, en partenariat avec un spécialiste français du secteur. Au cours de l'année 2021, U Enseigne a ainsi proposé au réseau U deux opérations de vente et/ou collecte de vêtements de seconde main. Plus de 14 tonnes de textiles ont été collectées et plus de 42000 pièces vendues par les magasins participants. U Enseigne a également renouvelé ses opérations de collecte annuelles de textiles et cartables usagés.
- Via le service U Location en magasin, U Enseigne développe une offre de location de véhicules hybrides et électriques. Près de 400 véhicules électriques sont proposés à la location, permettant ainsi de familiariser le consommateur avec ce nouveau type de mobilité.
- La notation du niveau de bien-être animal a été déployée sur les poulets U entiers ou découpés. La construction des critères d'évaluation s'est poursuivie avec l'AEBEA sur le porc avec l'objectif d'aboutir à un référentiel en 2022.



Accompagner *les talents*

- > Promouvoir la diversité
- > Faciliter les parcours professionnels
- > Améliorer la qualité de vie au travail



Dans un contexte 2021 toujours impacté par la crise sanitaire, U Enseigne a mis en œuvre tout au long de l'année les directives édictées par les pouvoirs publics au fil de l'évolution de la situation sanitaire, en continuant particulièrement à veiller à la sécurité de ses collaborateurs.

Les nouvelles modalités de travail à distance déployées depuis 2020 se sont généralisées et ont permis d'assurer le fonctionnement des relations sociales aussi bien que managériales. L'activité logistique est notamment restée très soutenue et a requis une forte mobilisation des équipes ; des concertations avec les représentants syndicaux centraux ont été menées tout au long de la crise Covid sur les actions de prévention à mener sur chaque site.

Depuis leur création, respectivement en 2016 et 2017, U LOG et la Coopérative U Enseigne ont progressivement négocié le socle de leur contrat social. Au-delà des seules obligations légales, U Enseigne souhaite entretenir un dialogue social actif et nourri dans l'ensemble de ses activités. Ainsi, les échanges avec les managers et collaborateurs sont particulièrement actifs dans le cadre du projet d'entreprise « REUNIS » défini par les Associés du Groupement pour 2023. Ce projet vise à affirmer notre singularité de Commerçants autrement et à adapter le Groupement à un monde qui change : il fait de l'humain notre moteur. Il se décline dans les sites de la Coopérative U Enseigne et au sein de U LOG. Ainsi, tous les collaborateurs des sites de la Coopérative U Enseigne ont été conviés fin juin 2021 à une semaine de temps forts d'échanges : cent quarante managers ont animé plus de 550 ateliers en ligne autour de

notre vision d'un commerce humain, local et responsable. U LOG, de son côté, après avoir atteint une maturité technologique et organisationnelle, a lancé à l'été 2021 son nouveau projet d'entreprise « PROPULS' », construit pour l'ensemble de ses salariés autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble.

Outre les échanges menés dans le cadre de ces projets, des groupes de travail ad hoc et des temps d'écoute des managers et collaborateurs contribuent à nourrir et maintenir un dialogue de qualité. C'est le cas par exemple des commissions ouvertes dans le cadre des accords GPEC, des échanges menés dans le cadre du projet managérial des sites de la Coopérative U Enseigne, des commissions SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail) activées par U LOG sur tous ses sites gérés

en propre, au-delà des seuls sites soumis réglementairement, ou des consultations engagées en 2021 sur la Santé Qualité de Vie au Travail dans les sites logistiques.

U Enseigne reste attentive à accompagner ses collaborateurs dans les changements, notamment organisationnels et managériaux. Dans le cadre de l'accord GPEC des sites de la Coopérative U Enseigne, des modules de formation spécifiques sont proposés pour accompagner les transformations de certains métiers (Supports Clients, digital...). U LOG accompagne également ses collaborateurs et managers dans l'évolution de ses métiers et la prévention (nouvelles technologies, polyvalence, proximité managériale...) avec la mise en œuvre de modules en présentiel ou e-learning.

Au cœur de la négociation et du dialogue social, U Enseigne privilégie la transparence avec, chaque année, un partage des données sociales avec les représentants du personnel et un partage des performances et des projets de l'entreprise avec les collaborateurs.

Sur l'ensemble du périmètre de la déclaration de performance extra financière, cette dynamique sociale se traduit en 2021 par :

RÉSULTATS & INDICATEURS

419 réunions
paritaires

menées avec les organisations
syndicales et représentants
du personnel

14 accords
signés

UEP (7 collaborateurs) bénéficie, par Décision Unilatérale (DUE), des mêmes dispositifs et avantages négociés au sein des sites de la Coopérative U Enseigne.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

Avec la Coopérative U Enseigne et ses filiales, l'ensemble U Enseigne réunit plus de 8100 collaborateurs (dont 70% en logistique) répartis sur une trentaine de sites en France. Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale est source de richesse et de performance pour l'entreprise.

Afin de répondre au risque d'affaiblissement du collectif, U Enseigne veille à la cohésion et à l'inclusion de tous, et prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs.

Nos engagements de promotion de la diversité se déclinent sur 4 grands objectifs :

- Lutter contre la discrimination à l'embauche
- Intégrer les jeunes
- Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
- Accueillir le handicap

► Lutter contre la discrimination à l'embauche

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne est particulièrement active en matière de recrutement (voir le chapitre Attirer les talents p.44).

Dans ses processus de recrutement, elle veille à respecter les principes de non-discrimination posés par le cadre légal.

Depuis 2017, une formation spécifique est proposée aux collaborateurs RH et managers chargés de recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans le processus de recrutement. Ce module fait également partie du parcours de formation « nouveau

manager » des sites de la Coopérative U Enseigne et est plus largement accessible à l'ensemble des managers.

Notre objectif est de former sur ce thème l'ensemble des nouveaux chargés de recrutement RH dans l'année suivant leur entrée dans la société.

Parce que l'enseigne U est intimement ancrée dans les territoires, U Enseigne est particulièrement attentive à sa responsabilité sociale et territoriale, et à sa contribution à la cohésion sociale. U Enseigne dialogue avec ses écosystèmes locaux pour aider à une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de son secteur

d'activité et des métiers, faciliter l'accès à l'emploi et permettre en particulier aux jeunes de découvrir la diversité des métiers offerts par l'entreprise.

Grâce aux rencontres, forums, job datings... auxquels ils participent localement, les sites de la Coopérative U Enseigne et U LOG vont à la rencontre des candidats dans toute leur diversité et leur permettent d'envisager leur orientation professionnelle en découvrant notre secteur d'activité et les opportunités ouvertes dans nos métiers.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- Suite à la signature en juin 2021 de l'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des sites de la Coopérative U Enseigne, une Charte de recrutement des Ressources Humaines a été formalisée; elle sera diffusée en 2022 aux chargés de recrutement (internes et externes) afin d'assurer une procédure de recrutement sans discrimination.
- La formation « Promouvoir la diversité et la non-discrimination » jusqu'ici ciblée sur les nouveaux managers des sites de la Coopérative U Enseigne est désormais ouverte en e-learning à l'ensemble des managers des sites.

RÉSULTATS & INDICATEURS

La formation

contre la discrimination à l'embauche des 8 nouveaux chargés de recrutement RH, embauchés courant 2021, sera assurée au 1^{er} semestre 2022.

► Intégrer les Jeunes

NOTRE POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux talents et s'enrichir de profils divers, U Enseigne est particulièrement attentive à l'insertion des jeunes et mène une politique d'accueil, de formation, d'embauche et de suivi des jeunes de moins de 30 ans, notamment via l'alternance, et en y associant ses salariés expérimentés pour les encadrer.

Ainsi, nous suivons notamment le déploiement de cette politique en faveur des jeunes via l'évolution de la part des moins de 30 ans dans nos recrutements annuels en CDI.

Dans les sites de la Coopérative U Enseigne, un processus d'accueil et de suivi des alternants/stagiaires est formalisé depuis 2018 (livret de suivi, entretiens formalisés). Un séminaire d'intégration permet aux nouveaux alternants de mieux appréhender l'entreprise, sa culture et son organisation, et d'intégrer plus facilement la communauté des alternants de leur site.

Le Groupement U a créé en 2020 le 1^{er} Centre de Formation des Apprentis d'entreprise (CFA) du secteur de la distribution alimentaire : l'Ecole de la Nouvelle Alimentation. Au contenu académique délivré par les CFA partenaires, U Enseigne ajoute des modules spécifiques pour l'exercice du métier dans la grande distribution, animés par des formateurs internes U. Ouverte en priorité pour la formation aux métiers de bouche de jeunes extérieurs à l'entreprise, son rôle est amené à s'ouvrir à d'autres publics et spécialités. Initiée avec le CAP Boucher, cette formation a été étendue en 2021 aux métiers de la Boulangerie et de la Poissonnerie. U Enseigne est ainsi désormais partenaire de 8 CFA sur le territoire. Les étudiants sont accueillis dans les sites pour leur intégration et suivis en magasin par un maître d'apprentissage formé. Ils sont invités à rejoindre une communauté en ligne ouverte à leur intention et via laquelle ils peuvent suivre l'actualité de l'enseigne et de leur filière Métier.

Depuis septembre 2020, U Enseigne est localement active auprès des Ecoles de la 2^{ème} chance, qui proposent un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation. Des rencontres sont par exemple organisées entre nos équipes et les élèves de l'E2C94 pour présenter les métiers de notre enseigne, en magasins et dans les fonctions supports; des ateliers de rédaction de CV et de simulation d'entretien d'embauche sont également animés par les équipes RH du site de Rungis.

Soucieuse de valoriser ses métiers également auprès des futurs jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, U Enseigne avait été à l'initiative de la création du premier Graduate Program Alternant de la distribution, créé en partenariat avec l'école de commerce Montpellier Business School. Ce dispositif s'est révélé particulièrement adapté pour de jeunes candidats à des postes de direction de magasin et est désormais réorienté vers les Associés intéressés.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- La 1^{ère} promotion de l'Ecole de la Nouvelle Alimentation a enregistré des résultats supérieurs à la moyenne nationale, avec un taux de réussite de 92% au CAP Boucher en 2021. 66% des diplômés ont rejoint un magasin de l'enseigne. La nouvelle promotion 2021, élargie aux métiers de la Boulangerie et de la Poissonnerie, atteint 49 alternants, issus à 35% de la mobilité interne.
- Dans le cadre du plan France Relance, U Enseigne s'est mobilisée avec le Groupement U dans le dispositif « 1 jeune 1 solution » avec la volonté d'offrir l'opportunité aux jeunes, avec ou sans diplôme, d'évoluer au sein de l'Enseigne : les accompagner, les former et faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, sur tous les territoires.
- U LOG facilite l'activité professionnelle des jeunes étudiants en proposant des contrats CDI à temps partiel particulièrement susceptibles de leur convenir. 121 CDI de ce type étaient ainsi actifs à fin 2021.

RÉSULTATS & INDICATEURS

48%

des recrutements en CDI sur l'année ont concerné des jeunes de moins de 30 ans

stable vs 2020

174

collaborateurs

en contrat d'alternance au 31/12/2021

► Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes

NOTRE POLITIQUE

A travers le respect du cadre légal, U Enseigne veille à la non-discrimination Femmes/Hommes qu'il s'agisse de recrutement, d'accès à une formation, de mobilité, de rémunération. En effet, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité sont des facteurs d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique. Ils constituent

des atouts pour l'entreprise, sa croissance et son dynamisme social. A fin 2021, U Enseigne compte 29% de collaboratrices et 71% de collaborateurs avec respectivement des rapports de 60% et 40% pour les sites de la Coopérative U Enseigne et de 16% et 84% pour U LOG.

Des accords d'entreprises - renouvelé en 2021 pour U LOG et signé en 2021 pour les sites de la Coopérative U Enseigne - définissent formellement nos engagements et les actions

concrètes visant à concourir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à la lutte contre les discriminations.

Nous mesurons notamment la performance de notre politique à travers la note globale de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes obtenue par chacune des entreprises concernées de U Enseigne.



Convaincue que l'entreprise peut être un lieu de prévention contre les violences à l'encontre des femmes, U Enseigne s'est engagée en décembre 2019 aux côtés de la Fondation Agir Contre l'Exclusion en signant la Charte contre les violences faites aux femmes. En complémentarité et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de terrain, l'entreprise est ainsi un « point d'entrée » privilégié pour orienter les femmes victimes vers les structures compétentes afin qu'elles puissent s'exprimer et bénéficier d'un soutien juridique, médical et social. Dès 2020, les sites de la Coopérative U Enseigne ont défini un plan de prévention, lutte et accompagnement des collaboratrices ou collaborateurs victimes de violences intra-familiales et créé des outils et procédures spécifiques, signé une convention avec un organisme spécialisé de prise en charge juridique et psychologique gratuite des victimes et formé leurs équipes RH à l'accompagnement des collaborateurs victimes de violences conjugales ou familiales. L'accès à ce dispositif est ouvert aux collaboratrices et collaborateurs en magasins. Pour sa part, U LOG oriente ses collaborateurs rencontrant des difficultés d'ordre personnel vers des prestations de service social du travail accessibles à l'ensemble de ses salariés.

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé en 2021 pour 4 ans. Il oriente les actions dans cinq domaines : l'embauche, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération effective, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Les domaines relatifs aux conditions de travail et à la sécurité et à la santé au travail ont été intégrés à l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail signé en décembre 2021.

Parmi les mesures prévues dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, citons : le maintien du salaire à 100% durant l'ensemble du congé maternité/paternité ou d'adoption, l'aménagement d'horaires pour les examens liés à la grossesse ou les actes médicaux nécessaires dans le cadre d'un parcours d'assistance médicale à la procréation (au-delà des autorisations légales) pour le/la conjoint(e) salarié(e) de la femme enceinte bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation ou partenaire de PACS ou personne vivant maritalement avec elle, la possibilité de bénéficier de trois jours de télétravail à partir du 7^{ème} mois de grossesse.

Dans l'objectif d'accompagner au mieux les collaborateurs, un Guide de la parentalité a été réalisé et leur sera remis début 2022. Celui-ci recensera l'ensemble des règles légales, conventionnelles et propres à l'entreprise, et sera également source de conseils et de bonnes pratiques.

- Au-delà des domaines d'actions prévus par le Code du travail, deux mesures de protection spécifiques sont intégrées dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : accompagner les victimes et sensibiliser l'entreprise aux violences conjugales/intra-familiales, et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Le dispositif de prévention, lutte et accompagnement des collaborateurs victimes de violences intra-familiales a été pleinement déployé dans les sites en 2021. Des réflexions ont été menées en fin d'année pour élargir le champ d'assistance à d'autres situations de fragilité sociale rencontrées par nos collaborateurs (surendettement, mal logement...).

> U LOG

- Un nouvel accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle a été signé en mai 2021 pour 3 ans. Dans ce cadre, U LOG s'efforce en particulier d'adapter l'organisation du temps de travail de la femme enceinte en accordant la possibilité de travailler en journée à toutes les collaboratrices enceintes qui en font la demande, et ce jusqu'au démarrage de leur congé maternité. Le suivi de cet accord est effectué une fois par an par la commission sur l'Égalité professionnelle.

- U LOG est activement engagée dans la prévention du harcèlement au travail. En 2020, une formation spécifique à l'identification et à la gestion de situations de harcèlement sexuel a été suivie par les interlocuteurs référents de chaque site. Un groupe de travail a été lancé à l'été 2021 avec l'objectif de proposer des actions pour sensibiliser l'encadrement et les collaborateurs à la question élargie du harcèlement et des agissements sexistes.

- U LOG s'est associée à la réalisation du Guide de la parentalité qui sera diffusé début 2022 à tous les collaborateurs U Enseigne (voir plus haut).

RÉSULTATS & INDICATEURS

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes*

Coopérative
U Enseigne 94/100
vs 88 en 2020

U LOG 89/100
idem vs 2020

211 collaborateurs
ont bénéficié d'un congé de paternité
et d'accueil de l'enfant

* L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.

▶ Accueillir le Handicap

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne souhaite faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap sur quatre axes principaux :

- le recrutement et l'intégration
- l'accompagnement au quotidien dans leur évolution professionnelle avec des aménagements de poste et/ou de temps de travail
- la sensibilisation des collaborateurs au travers d'ateliers, de rencontres et de formations
- une collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

Chaque site de la Coopérative U Enseigne a mis en place un interlocuteur RH référent sur le sujet du handicap. U LOG dispose également d'un référent Handicap qui accompagne les responsables ressources humaines et favorise la mise en relation avec les services spécialisés (Agefiph, Cap emploi, réseau des assistants sociaux du travail...).

Avec la mise en place d'un accord d'entreprise agréé relatif à l'emploi des travailleurs en situation de handicap en 2021, les sites de la Coopérative U Enseigne s'engagent sur un dispositif unifié et marquent ensemble la poursuite de leur mobilisation en faveur du handicap.

L'objectif de l'entreprise convenu par cet accord est de se rapprocher et de dépasser, à iso effectif, le taux d'emploi de 4,25 % à échéance de l'accord, fin 2023.

Au-delà de l'emploi direct de salariés en situation de handicap, U Enseigne fait appel à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou à des Entreprises Adaptées dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes.

RÉSULTATS & INDICATEURS

4,85%
taux d'emploi de personnes handicapées

-0,36 pts vs 2020

dont

3,05%

pour les sites de la
Coopérative U Enseigne
vs objectif 4,25% à fin 2023

5,53%

pour ULOG

324 salariés

en situation de handicap avec
Reconnaissance de la Qualité de
Travailleur Handicapé (RQTH)

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Nourri par les retours des participants au questionnaire administré en octobre 2020, un accord d'entreprise relatif à l'emploi des travailleurs en situation de handicap a été signé pour la période 2021-2023. Il bénéficie aux collaborateurs en situation de handicap ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et aux collaborateurs « aidants familiaux » d'un proche reconnu handicapé. Il emporte des mesures concernant l'embauche, l'accueil et l'insertion, le maintien dans l'emploi, la formation, la communication et la sensibilisation de tous. Il fixe notamment l'objectif de taux d'emploi à échéance de l'accord, accorde des aménagements organisationnels et du temps de travail, inclut l'adaptation des postes de travail et prévoit la sensibilisation des RH et décisionnaires d'achat en matière de recours au Secteur du travail protégé et adapté.
 - Le réseau de référents Handicap présents dans les sites a poursuivi les actions de sensibilisation des collaborateurs, notamment à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH) en novembre 2021 où des ateliers organisés dans les sites ont permis aux collaborateurs de découvrir les différents handicaps de façon immersive et empathique. Une plateforme de sensibilisation à la diversité a été déployée en novembre 2021 ; en libre accès en ligne, elle propose portraits, reportages, quizz, auto-tests... Tout au long du mois de décembre, un jeu-concours a permis à chaque site de doter une association en lien avec le handicap d'un don de 1000 euros.
 - Une formation des RH recruteurs, managers et de l'ensemble des référents a été engagée pour soutenir ce dispositif d'inclusion tout au long du parcours professionnel des collaborateurs concernés.
 - Les sites font appel à une trentaine d'entreprises du secteur protégé pour la fourniture de certaines prestations. Selon les sites, on peut relever : l'achat de fournitures de bureau, l'entretien d'espaces verts, la récupération et le recyclage de matériel informatique, des opérations de publi-postage...
- ### > U LOG
- U LOG recourt également au secteur protégé pour certaines prestations (préparation de commandes, réparation de palettes, entretiens des espaces verts...) et est partenaire de longue date d'une vingtaine d'entreprises adaptées et ESAT.

FACILITER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

L'environnement du Groupement est en mouvement constant sous l'effet des évolutions de la consommation, des recompositions de l'environnement concurrentiel, des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques..., et impose à U Enseigne d'anticiper et d'adapter ses moyens humains. Ces changements sont aussi bien un facteur d'attention qu'une source d'opportunités pour nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la qualité de notre commerce repose sur la qualité des relations humaines que nous saurons créer. Attirer les talents, développer et adapter les compétences, encourager la mobilité interne, fidéliser et pérenniser les savoir-faire sont autant de leviers pour répondre au risque de perte de vitalité du corps social de l'entreprise, pour faire face durablement aux changements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'entreprise et pour permettre à chaque collaborateur de construire son parcours professionnel.

Nos engagements se déclinent ainsi sur 3 objectifs :

- Attirer les talents
- Adapter et développer les compétences
- Fidéliser les talents

▶ Attirer les talents

NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons attirer les meilleurs talents de nos territoires, tant dans nos structures U Enseigne que dans les magasins U. Parce que nous sommes pour un commerce à visage humain, l'humain est au cœur de notre promesse d'employeur. Passionnés, engagés, professionnels et sympathiques, les femmes et les hommes U sont l'âme de notre Groupement ; ils incarnent notre vision d'un commerce autrement.

Nous voulons garantir à nos candidats que chez U, chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement.

Notre proposition de valeur Employeur s'articule autour de trois piliers :

- Nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- Fiers de notre marque, fiers d'être U
- Chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Notre politique de recrutement en est le reflet.

U Enseigne privilégie la mobilité interne qui est au cœur de sa promesse Employeur (voir les politiques « adapter et développer les compétences » et « fidéliser les talents »). En complément à cette dynamique interne, pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre, U Enseigne mène une action dynamique sur sa marque Employeur : visibilité sur les

réseaux sociaux, site dédié U-emploi.com, participation à des événements pour identifier et rencontrer des candidats. Ces moyens viennent à l'appui des actions menées au plus proche des territoires de chaque site et de la politique d'accueil des jeunes évoquées plus haut.

Pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U LOG est engagée dans une stratégie de modernisation des outils logistiques, avec un plan d'investissement actualisé de 405 millions € sur la période 2017-2024.

Les investissements dans les infrastructures (internalisation des sites prestés, agrandissements d'entrepôts, développement d'une mécanisation raisonnée sur 100% des sites...) s'accompagnent d'un plan massif de recrutements en CDI afin de réduire le taux d'intérim. Ces objectifs de recrutement sont pris dans le cadre des accords sociaux. Ainsi près de 3000 CDI ont intégré les effectifs U Logistique depuis sa création en avril 2016, sur l'ensemble des sites, dont plus de 700 en 2021. Pour autant, les fortes variations d'activité, notamment pendant la saison, nécessitent de faire appel à une main d'œuvre temporaire, particulièrement attractive pour les jeunes et étudiants.

Le site U-emploi.com donne accès en un lieu unique à l'ensemble des offres disponibles dans le Groupement. Opéré par U Enseigne, il donne aux candidats une vision complète de la

vie et de la culture du Groupement et leur apporte un outil opérationnel pour postuler aux offres publiées dans l'ensemble des métiers. Près de 12500 offres y ont été diffusées en 2021. Il a enregistré plus de 1 million de visiteurs en 2021.

Pour faire face aux besoins de recrutement du Groupement, U Enseigne est également active sur les réseaux sociaux et les principaux job-boards du marché : elle s'attache à y faire connaître l'éventail des métiers de l'enseigne et à y démontrer sa promesse de marque-employeur au travers d'éléments tangibles et de témoignages de collaborateurs du Groupement.

Elle met à disposition du Groupement (magasins, sites, ...) de nombreux supports de communication (affiches, panneaux, vidéos...) pour animer ses campagnes Marque Employeur, aussi bien sur les réseaux sociaux que lors d'événements de recrutement organisés sur les sites.

L'évolution du nombre de recrutements en CDI au sein de U Enseigne est un des marqueurs de l'attractivité de notre entreprise.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- En 2021, U Enseigne a plus particulièrement accompagné l'effort de recrutement des magasins en mettant à leur disposition un ensemble d'outils de valorisation de leur marque-employeur sur leur territoire. Modulables et personnalisables, ces moyens de communication ont pu être déployés en magasins, via les réseaux sociaux de l'Enseigne et des magasins, mais aussi à l'occasion d'évènements emploi locaux (salons, écoles...). Afin de nourrir notre ambition d'être l'employeur local de référence, U Enseigne a également mis en place un guide de bonnes pratiques à destination des recruteurs en magasins : il leur fournit les outils nécessaires pour les aider à promouvoir nos valeurs et engagements et à faire de chacun de leur recrutement un succès.
- Sur les réseaux sociaux professionnels, la communauté du Groupement U réunit près de 85000 abonnés, en croissance régulière et avec un taux d'engagement important sur le secteur de la grande distribution alimentaire.
- Pour accompagner son plan de recrutement, U LOG a développé sa présence et sa notoriété sur les réseaux sociaux professionnels et a mené des actions spécifiques en local, en fonction des bassins d'emploi (développement des relations écoles, etc).

RÉSULTATS & INDICATEURS

687
Recrutements
CDI
-6% vs 2020



dont 498 pour U LOG

▶ Adapter et développer les compétences

NOTRE POLITIQUE

Convaincue que la performance sociale permet une performance économique durable, U Enseigne a la volonté de favoriser l'employabilité et le développement professionnel de ses collaborateurs en les rendant acteurs de leur trajectoire, avec le soutien de leur manager et de leur DRH. La promotion interne reste un levier prioritaire de recrutement pour l'entreprise. Les accords relatifs à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) engagés par U LOG et par les sites de la Coopérative U Enseigne constituent le socle de cette politique.

La GPEC permet d'anticiper les adaptations organisationnelles, structurelles et économiques de l'entreprise, afin d'assurer la bonne adéquation permanente des compétences et des emplois. Elle permet également d'accompagner les collaborateurs et de prendre en compte dans les trajectoires et les projets professionnels, les orientations stratégiques, les changements technologiques et les évolutions des métiers.

Ces accords prévoient des dispositifs d'accompagnement sur :

- le développement des compétences
- l'accompagnement des carrières
- le processus de mobilité interne
- l'accompagnement à la mobilité géographique
- les dispositifs de mobilité externe

A travers un management de proximité, des entretiens professionnels et annuels, des revues collaborateurs formalisées, les managers et les Responsables Ressources Humaines de U Enseigne sont à l'écoute des souhaits de développement professionnel des collaborateurs et définissent avec eux leur plan d'actions de développement et leur projet professionnel en cohérence avec les besoins de l'entreprise.

Les sites de la Coopérative U Enseigne construisent leur plan de développement des compétences annuel dans un outil dédié commun, garantissant ainsi l'alignement des projets avec les axes stratégiques de la Coopérative et permettant depuis 2019 la constitution d'une offre de formation qui atteint désormais près de 400 modules, animés en présentiel ou à distance, ou e-learning en libreaccès en ligne.

Les Revues collaborateurs et comités Carrières mis en place en 2021 contribuent désormais également à construire le plan de développement des compétences des sites.

Depuis 2020, les sites de la Coopérative U Enseigne ont mis en œuvre des modes de fonctionnement à distance (mise en place de l'accord Télétravail et modalités liées à la crise sanitaire), notamment pour déployer leur plan de formation. Ont ainsi pu être repérés les thèmes, objectifs et modalités pédagogiques les plus adaptés à la formation en distanciel. Fort de ces expériences, une large combinaison de dispositifs de formation appropriés aux différentes thématiques est désormais proposée et facilite la diffusion de l'offre de formation : sessions animées en présentiel ou en distanciel, e-learning, ateliers de co-développement en ligne... Adaptées à l'évolution des pratiques sociétales, ces nouvelles modalités répondent ainsi à de multiples objectifs : renforcement de l'autonomie des collaborateurs dans le choix et l'accès à la formation, rapidité et facilité de déploiement, limitation des déplacements...

Depuis la création de la Coopérative U Enseigne en 2017 (sites), une attention particulière est portée aux postes en évolution nécessitant la mise en œuvre de dispositifs spécifiques en matière de formation professionnelle, de mobilité, de reconversion et de gestion de carrière. Accompagner le changement lié aux évolutions de nos organisations et de nos métiers est un axe constant de notre plan de développement des compétences.

La promotion interne est également au cœur de la politique Ressources Humaines de U LOG, avec plus de 60% des agents de maîtrise et cadres qui en sont issus, particularité forte dans sa branche d'activité. Les revues d'effectifs annuelles également mises en place par U LOG pour toutes les catégories professionnelles facilitent le pilotage des carrières, l'anticipation de l'évolution des métiers et des plans de succession. Ceux-ci sont particulièrement importants pour préparer la centaine de départs à la retraite de cadres et agents de maîtrise attendus dans les 5 ans.

Outre l'accompagnement de la promotion interne, un des enjeux de la gestion des emplois et des compétences pour U LOG est de protéger la santé des salariés grâce à l'adaptation du travail possible notamment par le développement de :

- la polyvalence qui est un élément essentiel dans l'organisation de l'entreprise permettant d'apporter de la diversité et de l'intérêt dans le travail, tout en luttant contre la pénibilité et en développant l'employabilité des salariés;
- une mécanisation raisonnée permettant de lutter contre la pénibilité et limiter les effets de celle-ci.

U LOG enrichit également depuis 2020 son offre de formation en e-learning, notamment à destination des employés logistiques, avec des formats courts, aux modalités pédagogiques variées (vidéos, exercices ludiques, animations graphiques, quiz...), complémentaires aux formations en présentiel.

Promotion interne, formation, qualité de vie au travail sont parmi les points-clés du projet d'entreprise « PROPULS' » que mène U LOG pour les 3 ans à venir.

Enfin, via sa structure de formation interne, U Enseigne met à disposition des Associés du Groupement divers moyens pour accompagner le développement de leurs compétences et celles de leurs collaborateurs. Grâce à des cycles de formation spécifiques ouvrant le cas échéant sur des certifications, elle accompagne notamment les futurs Associés U dans leur prise de fonction, qu'il s'agisse d'enfants d'Associés, de directeurs de magasins U parrainés, de collaborateurs U Enseigne, aussi bien que d'entrepreneurs venus de l'extérieur du Groupement.

U Enseigne évalue chaque année la performance de sa politique au regard de l'évolution de la masse salariale affectée à la formation continue.

RÉSULTATS & INDICATEURS



2,7%
de la masse salariale affectés
à la formation continue
+0,2 pts vs 2020

74%
de l'effectif CDI a bénéficié
d'au moins une action de formation
dans l'année

5 heures
de formation en moyenne
par collaborateur formé

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Dans les sites, U Enseigne a renforcé son pilotage de gestion des carrières. En complément des entretiens annuels individuels, ont été mis en place des revues collaborateurs et des comités Carrières qui permettent à l'entreprise d'être plus proactive auprès de ses collaborateurs, tant pour améliorer leur employabilité et que pour les fidéliser en leur proposant des parcours professionnels adaptés. Ces nouvelles instances contribueront également à construire le plan de développement des compétences pour 2022.
- Une offre digitale est venue compléter l'offre de formation existante, enrichissant celle-ci de nouvelles approches pédagogiques sur des thèmes adaptés, avec des sessions plus courtes, et facilitant un déploiement en autonomie au plus proche des disponibilités du collaborateur et de ses besoins. Celle-ci concerne 80% de l'offre de formation ; elle a permis d'élargir très significativement le nombre de départs en formation (+266%) et le nombre d'heures de formation réalisées (+278%) en 2021 (yc UEP).
- Le déploiement du plan de formation s'est à nouveau adapté tout au long de l'année 2021 aux évolutions des contraintes sanitaires concernant les déplacements et les mesures de distanciation. De nouveaux outils pédagogiques initiés en 2020 et des sessions animées à distance avec un déroulé pédagogique retravaillé ont permis d'assurer 65% des formations réalisées (35% en présentiel). Une offre de formation dédiée et ouverte à tous a été mise en place pour accompagner les nouvelles conditions de travail (modules e-learning sur le Télétravail, cafés Google sur l'app et Drive, ateliers « Manager à distance » et « Booster ses réunions à distance »).
- U Enseigne s'appuie particulièrement sur ses managers pour accompagner le bien-être au travail et le développement des compétences de ses collaborateurs. Un parcours de formation sur deux ans est plus spécifiquement adressé aux nouveaux managers issus de la promotion interne ou du recrutement externe. Il a été complété en 2021 par un nouveau module consacré au management à distance. Près de 150 managers se sont formés via ce parcours depuis sa mise en place en 2019.
- Depuis trois ans, U Enseigne propose à ses collaborateurs en charge de la formation et du conseil aux points de vente de s'engager, en mobilisant leur Compte Personnel de Formation, dans un cursus certifiant, reconnu par l'Etat et la branche professionnelle : 47 collaborateurs ont été certifiés à fin 2021. Selon le profil concerné, chacun a suivi un cursus de 13 ou 14 jours de formation sur 6 mois.
- En septembre 2021, U Enseigne a obtenu la certification Qualiopi pour ses prestations de formation. Attribuée aux organismes de formation et CFA, cette démarche Qualité permanente garantit la qualité des formations dispensées.
- 9 nouveaux cycles de formation de futurs Associés U ont été ouverts ; ils réunissent 73 stagiaires avec parmi eux, un collaborateur de U Enseigne. En effet, pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U Enseigne, avec le concours d'Associés déjà installés, accompagne de longue date ses collaborateurs qui souhaitent s'investir dans l'entreprenariat en point de vente U.
- Pour aider les équipes en magasins à incarner pleinement auprès de leurs clients les compétences et attitudes induites par nos valeurs de Commerçants autrement, U Enseigne propose depuis mai 2019 un important dispositif de formation et d'animation à l'intention des collaborateurs de tous les magasins U. A fin 2021, plus de 4800 managers et collaborateurs des magasins U ont suivi cette formation.

> U LOG

- Les collaborateurs « employés logistiques » représentent près de 80% de l'effectif. C'est de très loin le principal métier de l'entreprise. L'harmonisation sociale et la politique RH de U LOG sont donc tout naturellement orientées vers une valorisation de ce métier avec un parcours métier qualifiant, avec un double objectif : développer la polyvalence qui permet à chaque collaborateur volontaire de diversifier son activité et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail, tout en ouvrant une perspective d'évolution de carrière et de salaire pour le plus grand nombre. Activement engagée dans la modernisation de l'exploitation de ses entrepôts, U LOG veille à accompagner l'évolution des compétences en lien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies.
- U LOG développe également son offre de formation en e-learning, en complément de ses formations présentiels. Cette démarche a été initiée en 2020 avec un premier module à destination des équipes Transport ; trois nouveaux modules ont été conçus en 2021 et de nouvelles thématiques sont en cours de développement pour 2022, en priorité à l'intention des employés Logistiques. Pour faciliter leur déploiement au plus près des collaborateurs, U LOG a équipé l'ensemble des sites de salles de e-learning. La mise en œuvre de ce dispositif a permis d'augmenter de plus de 30% le nombre de départs en formation et le nombre d'heures de formation dispensées, avec des formats plus flexibles et plus courts.
- Afin de mieux accompagner la montée en compétences de ses employés en entrepôts, U LOG a conçu la formation Défi Log : autour d'une mise en jeu de l'exploitation d'un site logistique, animée par des managers-formateurs occasionnels internes, elle vise à une meilleure compréhension des process et des interactions entre les différentes activités de l'entrepôt et à un partage des connaissances métier. Cette formation, inscrite au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs, s'est poursuivie en 2021.
- Un plan d'accompagnement spécifique pour développer les compétences managériales a été initié en juin 2018 avec la formation Cap'Ten - le socle managérial. Animée par des membres du Comité de direction élargi, elle a pour objectif de partager une vision commune de notre mode de management en accord avec nos valeurs d'entreprise. Suspendue en 2020, cette formation managériale a été actualisée et reprise en 2021. Elle sera amenée à évoluer dans le cadre du projet d'entreprise « PROPULS' » engagé par U LOG en 2021.
- Pour nourrir sa promotion interne, U LOG s'appuie sur la constitution de viviers. Pour renforcer cette démarche, priorité a été donnée en 2021 aux recrutements internes pour les postes à pourvoir sur des missions administratives ponctuelles (remplacement de congés maternité ou d'arrêt maladie, renfort durant les périodes de congés...). 56 collaborateurs se sont portés volontaires ; ils ont permis de pourvoir 12 postes, de faire évoluer des collaborateurs d'un métier de production à administratif et d'ouvrir les regards sur des métiers jusqu'ici encore cloisonnés.



Fidéliser les talents

NOTRE POLITIQUE

En tant qu'employeur, le Groupement U revendique trois ancrages majeurs, que nous entendons incarner auprès de nos collaborateurs et futurs collaborateurs et autour desquels se rassemble la communauté de nos salariés :

- nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U
- chez U, la quête de progression se vit au quotidien

La bonne intégration des nouveaux collaborateurs et la promotion interne sont des leviers forts de la dynamique RH de U Enseigne.

Sur le premier point, des parcours d'intégration des nouveaux embauchés, accompagnés d'outils opérationnels, permettent à l'entreprise

et aux managers d'accueillir et suivre les nouveaux collaborateurs dans leurs premiers mois.

Concernant la progression interne, les accords GPEC en vigueur dans les sites de la Coopérative U Enseigne et au sein de U LOG prévoient pour tous les collaborateurs des entretiens formels réguliers qui sont autant d'opportunités d'échange avec chacun sur ses besoins, souhaits et perspectives d'évolution professionnelle.

La candidature à une mobilité interne est une démarche volontaire de la part du collaborateur. U Enseigne s'engage notamment à faciliter l'expression des souhaits de mobilité interne de ses collaborateurs, avec la possibilité, pour chacun d'entre eux, et à tout moment, de renseigner ses souhaits de mobilité via une plateforme RH interne dédiée. Elle s'engage à porter l'offre de postes

disponibles à leur connaissance, notamment via l'intranet de l'entreprise, à étudier en priorité les candidatures internes et à faciliter la mobilité effective. Notre politique d'adaptation et de développement des compétences décrite plus haut contribue naturellement à accompagner cette dynamique interne.

Enfin, des actions collectives et des événements conviviaux sont organisés tant sur les sites de U LOG que au sein des sites de la Coopérative U Enseigne : en renforçant la cohésion des équipes, ils facilitent l'intégration des nouveaux entrants et concourent à fidéliser les collaborateurs.

Le niveau et l'évolution du taux de turn-over des collaborateurs en CDI nous permettent d'apprécier la fidélité de nos collaborateurs.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- L'intégration des nouveaux collaborateurs est un point-clé de fidélisation pour U Enseigne. U LOG a déployé un nouveau parcours d'intégration : toujours fondé sur le tutorat et le management de proximité, les managers disposent désormais d'un process d'intégration détaillé assorti de fiches de transmission, d'un kit tuteur, d'un questionnaire « nouvel embauché » et de temps d'échanges réguliers entre le tuteur et le collaborateur. Les sites de la Coopérative U Enseigne pérennisent leur dispositif d'intégration, déployé depuis 2019, et en ont à nouveau adapté les modalités aux contraintes sanitaires en 2021. Ils ont ainsi pu maintenir les séminaires d'intégration, menés à distance au 1er semestre et repris en présentiel en octobre 2021, et à partir de la rentrée 2021, les journées de découverte en magasins et en entrepôts logistiques ont pu être mises en place et accueillir une centaine de nouveaux arrivants.
- Sur l'ensemble du périmètre de reporting, la promotion interne est restée dynamique et a permis de pourvoir 86% des recrutements réalisés en 2021. C'est un axe que U LOG continue particulièrement à dynamiser, notamment via une meilleure identification des potentiels. Maintenir et renforcer l'employabilité de ses collaborateurs a été parmi les priorités des sites de la Coopérative U Enseigne pour 2021 ; la mise en place des revues collaborateurs et des comités Carrières facilite le repérage des besoins d'accompagnement.
- Les collaborateurs des sites de la Coopérative U Enseigne ont pu participer à divers événements conviviaux organisés en physique ou en distanciel selon les contraintes sanitaires : engagement dans des challenges sportifs et bien-être animés via le programme d'entreprise U Heroes, une application dédiée pour des challenges en équipes ou individuels et des ateliers bien-être tout au long de l'année et qui permet aux collaborateurs de se mobiliser par le sport autour de causes sociétales, séances de fitness en ligne avec une athlète olympique, participation à des événements locaux et soutien d'événements caritatifs relayés par des webinaires de sensibilisation (Journée mondiale contre le cancer avec l'Institut du Cancer de Montpellier, opération Octobre rose, Journée Internationale des droits des Femmes, programme Nature 2050, challenge inter-entreprises au bénéfice de la Fédération Française Handisport...), animations festives de fin d'année en ligne... Ces animations et événements ont notamment contribué à préserver les liens collectifs et le « vivre ensemble » lors des périodes de télétravail renforcé en raison des mesures sanitaires. Des moments conviviaux ont été également organisés sur les sites de U LOG et contribuent à la vie collective des sites : participation en équipes à des courses à pied locales, concours, animations de fin d'année, venues de Food Trucks, petit-déjeuners...

RÉSULTATS & INDICATEURS

7,3%
de turn-Over CDI
- 0,6 pts vs 2020



7 907
salariés CDI*
au 31/12/2021
*hors CDI à temps partiel étudiants
+7% vs 2020

479 contrats
CDD et Interims
transformés en CDI

98%
des CDI recrutés dans l'année
ont choisi de rester dans l'entreprise

591
collaboratrices
et collaborateurs
promus dans une catégorie supérieure

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail est gage d'épanouissement et de stabilité des collaborateurs dans l'entreprise. A ce titre, c'est un enjeu important en matière de recrutement et de fidélisation de nos collaborateurs. Pour répondre au risque de détérioration des conditions de travail, U Enseigne déploie une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail.

NOTRE POLITIQUE

Pour U Enseigne, le bien-être des salariés et la performance économique et sociale sont indissociables : le travail doit offrir la possibilité à chacun de se réaliser et de participer à la réussite collective, dans des conditions de travail qui lui conviennent. La notion de qualité de vie au travail renvoie à des composantes multiples permettant de concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance collective de l'entreprise.

La politique Qualité de Vie au Travail menée par U Enseigne s'articule autour de 3 objectifs :

- > Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante au regard des évolutions de U Enseigne
- > Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- > Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail, avec une attention toute particulière à la prévention des risques et à la réduction de la pénibilité dans nos métiers logistiques

U Enseigne prend appui sur le cadre légal et la négociation collective pour mettre en œuvre sa politique en la matière.

► Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante

U Enseigne s'appuie sur la négociation collective pour organiser le travail. Un accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail au sein des sites de la Coopérative U Enseigne est entré en application en juillet 2019 ; il a permis d'harmoniser les modalités du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Un accord similaire avait été signé en février 2017 au sein de U LOG. Pour les sites de la Coopérative U Enseigne, deux accords signés en 2019 complètent ces modalités, l'un concernant les temps de déplacement professionnels, l'autre relatif au télétravail. Cette nouvelle organisation du travail, accessible à une grande majorité de fonctions des sites, répond à la volonté de ceux-ci de renforcer la

qualité de vie au travail et par voie de conséquence les performances individuelles et collectives. U LOG a également conclu en 2021 un accord relatif au télétravail pour les activités et fonctions compatibles avec son exercice. Dans des perspectives plus spécifiques, d'autres accords collectifs peuvent inclure des dispositions relatives à l'organisation du travail, par exemple vis-à-vis des collaborateurs en situation de handicap, des salariés en fin de carrière, des collaboratrices enceintes, etc.

Au-delà des instances légales, U Enseigne associe ses salariés aux réflexions menées sur l'amélioration de l'organisation du travail. A titre d'exemples, des enquêtes ont été réalisées auprès des collaborateurs de la Coopérative U Enseigne

en amont des négociations des accords relatifs au télétravail, des consultations sont menées par U LOG lors de la mécanisation d'un site logistique, des Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail volontaires sont mises en place par U LOG sur l'ensemble des sites gérés en propre.

C'est également la voie choisie par U LOG en 2021 pour construire son projet social d'entreprise « PROPULS' » et sa démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail (voir Actions menées en 2021).

L'évolution de la proportion de salariés employés à temps partiel est un des indicateurs de suivi de cette politique.



ACTIONS MENÉES EN 2021

La crise Covid-19 a à nouveau été un marqueur fort de l'année 2021, avec une activité soutenue et une prévention des risques sanitaires toujours forte. Des concertations régulières ont été organisées avec les instances représentatives du personnel aux niveaux national et local pour mettre en œuvre les mesures permettant la bonne poursuite de l'activité économique et la protection des salariés.

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Un avenant à l'accord relatif au télétravail de 2019 est entré en vigueur le 01/09/2021 pour une durée indéterminée. Il adapte l'accord relatif au télétravail suite à la période exceptionnelle de télétravail lors de la crise sanitaire Covid-19 et prend en compte les résultats du questionnaire Télétravail adressé par la Direction à l'ensemble des collaborateurs des sites en mars 2021. Il prévoit entre autres des règles spécifiques pour les travailleurs en situation de handicap, les aidants de proche reconnu handicapé, les femmes enceintes et les collaborateurs en fin de carrière.
- Pour sa part, l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) qui a pris effet le 01/12/2021 pour 3 ans prévoit le rappel du cadre légal et des bonnes pratiques en matière de droit à la déconnexion.
- La consultation de l'ensemble des collaborateurs des sites de la Coopérative U Enseigne réalisée en juin 2020 (« Qu'en dis-tu ? ») a mesuré leur attachement à U Enseigne ; elle a également soulevé des points de progrès attendus sur le plan managérial. Fort de ce constat, une centaine de managers ambassadeurs des sites sont impliqués depuis 2021 dans le projet UNIS. Celui-ci, en alignement avec les objectifs du Groupement, a pour ambition de renforcer et favoriser la coopération, clarifier le projet commun et la feuille de route stratégique, développer et valoriser les valeurs de U et mettre en place une culture managériale participative. Il encourage le développement d'un management basé sur la délégation, la responsabilité, dans l'écoute et la bienveillance mutuelles. Il donnera notamment lieu à une boîte à outils de bonnes pratiques à l'intention de tous les managers. Ce dispositif est inclus dans l'accord QVCT au titre des mesures en lien avec l'exercice de la vie professionnelle.
- Un accord relatif à l'aménagement des fins de carrière, conclu le 19/01/2021 pour 3 ans, propose aux salariés concernés des moyens de réflexion en anticipation de leur départ à la retraite, définit les mesures accompagnant la transition entre vie professionnelle et retraite (transmission des savoirs et savoir-faire dans l'entreprise, retraite progressive) et celles permettant un éventuel départ anticipé.
- La direction des ressources humaines anime tout au long de l'année un plan de communication interne qui permet à chacun d'enrichir sa connaissance de l'entreprise et de renforcer la communauté des collaborateurs sur l'ensemble du territoire. Webinaires, podcasts, journaux vidéo, réunions et événements interactifs en ligne, partage d'actualités sur l'intranet et sur la communauté en ligne marquent les temps forts des sites et du Groupement et facilitent la diffusion des informations. Des ateliers de formation aux outils collaboratifs en ligne sont organisés pour faciliter l'organisation du travail de chacun.

> U LOG

- Cinq ans après sa création, U LOG a finalisé la construction de son contrat social et l'harmonisation opérationnelle de ses sites. En juin 2021, elle engage la co-construction avec l'ensemble de ses salariés

d'un projet d'entreprise porteur de sens au travail, d'engagement et d'attractivité pour l'avenir. Centré sur le bien-être des salariés et l'amélioration de la qualité de vie au travail, le projet « PROPULS' » s'articule autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble.

- Une des premières étapes du projet « PROPULS' » s'est ouverte en 2021 sur la santé et qualité de vie au travail. Confrontée à un fort niveau d'absentéisme malgré les efforts réalisés dans l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la pénibilité (voir plus loin), U LOG a engagé en mai 2021 une vaste démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail dans laquelle elle a choisi d'aborder toutes les dimensions du rapport au travail : conditions de travail, conciliation vie privée/vie professionnelle, relations interpersonnelles, santé et hygiène, organisation du travail. Un comité de pilotage pluridisciplinaire et représentatif associe à toutes les étapes des représentants de la direction, des représentants opérationnels des sites et membres de la CSSCTC (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail Centrale). Sur ces thèmes, U LOG s'appuie sur une large consultation de ses salariés, via un questionnaire en ligne (plus de 60% de répondants), complété d'entretiens qualitatifs menés sur la base du volontariat dans l'ensemble des sites (plus de 550 participants) et d'observations des situations de travail menées in situ par un ergonomiste. La synthèse de l'étude et la définition des priorités d'actions sont prévues en 2022.
- Un accord relatif au télétravail a été mis en place à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée déterminée de 3 ans pour les fonctions et activités de U LOG compatibles avec cette modalité de travail ; il prend en compte les retours d'expérience des collaborateurs questionnés fin 2020 suite à la crise Covid-19.
- Des aménagements de l'organisation du temps de travail sont ouverts aux collaborateurs en fin de carrière, qui peuvent également bénéficier d'un accompagnement de préparation à la retraite.

RÉSULTATS & INDICATEURS

3%

de salariés employés à temps partiel

-0,4 pts vs 2020



9,9%

Taux d'absentéisme
dont U LOG 11,5%

et autres U Enseigne (Sites, UEP, Info.U) 5,4%

Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Des accords collectifs portant sur les horaires variables sont en vigueur, tant pour U LOG que pour les sites de la Coopérative U Enseigne. Pour ces derniers, l'accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail entré en application en 2019 a notamment étendu la mise en œuvre d'horaires variables pour les collaborateurs Employés et Agents de Maîtrise de tous les sites de la Coopérative U Enseigne, ainsi que le bénéfice au prorata de jours RTT pour les collaborateurs à temps partiel. Il crée également un droit d'absence pour soigner un proche et étend à tous les collaborateurs des sites de la Coopérative U Enseigne l'autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire et le bénéfice d'un Compte Epargne Temps.

Pour les sites de la Coopérative U Enseigne, l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) conclu en 2021 emporte des mesures relatives à l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les salariés ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité entre le lieu de résidence habituelle et le lieu de travail.

Comme évoqué plus haut (cf. Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante), U LOG a ouvert en 2021 un projet d'entreprise consacré à la qualité de vie au travail dans lequel seront notamment abordées les questions concernant la conciliation vie privée/vie professionnelle.

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) permettent également de convenir de mesures favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. L'évolution des demandes de congés parentaux réalisées dans l'année témoigne de la bienveillance de l'entreprise à l'égard des nouveaux parents.

RÉSULTATS & INDICATEURS

67
demandes
de congés parentaux réalisées
+5% vs 2020



ACTIONS MENÉES EN 2021

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- L'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) conclu en 2021 prévoit diverses mesures facilitant la conciliation entre la vie privée et familiale et la vie professionnelle : rappel du cadre légal et des bonnes pratiques en matière de droit à la déconnexion, accompagnement à la parentalité (conférences et ateliers par exemple), actions de communication et sensibilisation, en particulier en matière de prévention de certaines pathologies. Il prévoit également la mise à disposition, pour tous les collaborateurs, d'une plateforme externalisée d'information en ligne, d'écoute et d'assistance téléphonique à laquelle les salariés peuvent s'adresser en toute confidentialité pour s'informer et être conseillés sur différents sujets du quotidien : situation familiale, emprunt bancaire, démarches administratives, parentalité, succession... Cette plateforme sera mise en service début 2022.
- Concernant la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail, l'accord QVCT témoigne de la volonté de U Enseigne d'en diminuer leur empreinte environnementale : participation financière à l'achat d'un vélo avec ou sans assistance électrique, déploiement de points de charge électriques, dispositifs de covoiturage, réexamen de la politique voiture...
- Depuis 2017, un fonds de solidarité peut être actionné en faveur de salariés de la Coopérative U Enseigne momentanément confrontés à une situation financière difficile. En cas de violences conjugales et familiales ou d'incident grave, les collaborateurs peuvent être orientés vers un dispositif d'accompagnement social négocié qui leur ouvre la possibilité d'aides financières spécifiques pour faire face aux dépenses du logement. Ce dispositif est également accessible aux salariés des magasins U.
- Dans la logique de proximité propre à l'enseigne, chaque site s'attache localement à faciliter la vie quotidienne de ses collaborateurs (services de conciergerie, livraison de commandes sur le lieu de travail par exemple). La Coopérative U Enseigne participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale, permettant localement aux partenaires sociaux de faciliter l'accès à tarif préférentiel à certains services du quotidien tels que des équipements sportifs de proximité, ou de l'aide aux devoirs.

> U LOG

- Lancement du projet social d'entreprise « PROPULS' » et de la phase de consultation des salariés concernant l'amélioration de la qualité de vie au travail.
- En termes de mobilité, U LOG équipe progressivement ses sites de bornes de rechargement pour les véhicules électriques des collaborateurs, avec un objectif d'équipement de 100% des sites en 2023.
- Consciente que des difficultés d'ordre personnel peuvent affecter la sphère professionnelle, U LOG propose une prestation de service social du travail à l'ensemble de ses salariés afin de :
 - répondre à la demande des collaborateurs confrontés à des situations sociales variées
 - traiter des thématiques extérieures à la sphère professionnelle (famille, budget, logement)
 - prendre en charge des dossiers administratifs « techniques » pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'expertise requise.

Des permanences physiques sur sites ou à distance - en lien avec le contexte sanitaire - sont assurées avec prise de rendez-vous, mais également des temps pour les assistant(e)s du service social du travail dédié(e)s aux démarches extérieures, suivi des dossiers et visites au domicile des salariés. Une aide financière peut être attribuée dans le cadre d'un fonds de solidarité (dossier piloté par les assistant(e)s du service social du travail).

► Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail

Conformément à la législation en vigueur, U Enseigne est responsable de la sécurité et de la protection de la santé de chacun de ses collaborateurs.

Cette exigence a revêtu une acuité particulière dans le contexte de crise sanitaire depuis 2020 : en réévaluant régulièrement les risques professionnels au regard de l'évolution de la situation, la direction générale de U Enseigne, en liaison avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, a adapté tout au long de l'année les actions de prévention et de protection dans le souci de préserver la santé de ses collaborateurs et d'assurer la continuité de l'activité.

La prévention de la pénibilité est une préoccupation constante de U LOG. Celle-ci a la volonté de favoriser la mise en oeuvre d'actions de prévention des risques professionnels en ayant à coeur de placer le collectif au centre de sa réflexion (polyvalence, développement de l'emploi...).

La Direction a engagé un plan d'actions sur 3 ans (2019-2022) portant sur les thèmes suivants : l'adaptation et l'aménagement du poste de travail, la réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité en développant une mécanisation raisonnée dans la filière « Ambient », l'amélioration des conditions de travail par l'utilisation de palettes plastiques et le recours à du matériel d'aide à la manutention et la mise en oeuvre, pour les nouveaux employés logistiques, de la formation « gestes et postures » afin de limiter les risques de troubles musculo-squelettiques, la survenance de maladies professionnelles ainsi

que les accidents du travail. U LOG développe également la polyvalence des collaborateurs « employés logistique », qui permet à chacun de diversifier son activité et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail.

Dans le cadre de la création du Comité Social et Economique, U LOG a fait le choix, par voie d'accord, de conserver une instance dédiée avec la mise en place d'une commission santé sécurité et conditions de travail sur chaque site géré en propre, dans l'intention de poursuivre les efforts déployés en matière de prévention, au plus près du terrain, en y associant les représentants du personnel.

Pour les sites de la Coopérative U Enseigne, les mesures concernant la santé et sécurité au travail et la prévention des risques professionnels sont intégrés à l'accord QVCT signé en 2021. Elles portent sur la prévention des risques psychosociaux (RPS), notamment dans le cadre des projets de réorganisation : formation et sensibilisation des managers, identification et formation d'un référent en matière de prévention des RPS parmi les membres des CSE d'établissements. Sont également concernées la prévention du risque routier des salariés itinérants et la prévention des risques de troubles musculo-squelettiques. Des actions de sensibilisation à la pratique d'activités physiques et sportives sont également menées auprès des collaborateurs. En collaboration avec leurs services d'infirmierie, les sites de la Coopérative U Enseigne mènent tout au long de l'année des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs.

Enfin, fortement éprouvé par l'attentat au Super U de Trèbes en mars 2018, le Groupement s'est mobilisé pour faire face aux conséquences d'incidents graves, notamment en point de vente. U Enseigne a ainsi créé un dispositif innovant d'accompagnement tant des Associés que des collaborateurs qui pourraient être confrontés à un événement traumatisant lié au travail (acte malveillant ou de terrorisme, accident grave ou décès). Déployé en lien avec les moyens privés et publics locaux ou nationaux concernés, et portant sur les dimensions administrative, juridique, médicale, psychologique et sociale, ce dispositif d'accompagnement et d'assistance post-incident vise à accompagner collectivement l'ensemble des collaborateurs dans un premier objectif de soins et ensuite dans celui d'une reprise de travail durable. Il a été déployé sur l'ensemble des magasins U en 2019 puis sur les sites de la Coopérative U Enseigne en 2020 et est intégré à l'accord QVCT de 2021 au titre des mesures relatives aux situations de risque grave.

Le bon déroulement de cette politique est mesuré à travers l'évolution annuelle du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail.

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Conclusion de l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail intégrant diverses mesures concernant la santé et la sécurité des collaborateurs, appelées à se déployer d'ici fin 2022 (voir plus haut).
- Dans le contexte de crise sanitaire qui a prévalu tout au long de l'année 2021, des consignes d'organisation détaillées ont été régulièrement diffusées aux collaborateurs (organisation des espaces de travail et des circulations, gestes barrière...) et des équipements individuels de protection ont été mis à leur disposition (gel hydroalcoolique, masques)
- Les services d'infirmier présents sur les sites permettent de mettre en place et d'animer des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs (bonnes pratiques à adopter en télétravail, ateliers de prévention des TMS, information sur le dépistage du cancer du sein, campagnes de vaccination contre le Covid et la grippe...). Pour encourager les collaborateurs à exercer une activité physique, l'application U Heroes leur propose des challenges tout au long de l'année, ainsi que des contenus sportifs et bien-être (cours en direct dispensés par des coachs, défis individuels etc.)

> U LOG

- La prévention des risques professionnels et la sécurité restent des points clés du plan de développement des compétences de U LOG. Grâce aux actions de prévention déployées ces deux dernières années, le taux de fréquence global des accidents du travail a continué à baisser (42,7 pour 43,5 en 2020). En revanche, le taux de gravité global s'est légèrement dégradé (2,5 contre 2,3 en 2020). Au-delà de ces chiffres consolidés, U LOG observe des résultats contrastés selon ses typologies de filières, produits Frais ou Ambiants. Pour continuer à agir sur ces sujets, U LOG a intégré les conditions de travail dans les six thématiques du projet d'entreprise « PROPULS' » et a engagé en 2021 une large étape de consultation de ses salariés sur ce thème afin d'en dégager des plans d'actions dès 2022. Les référents Qualité Sécurité Environnement Logistique mènent également des plans d'actions renforcés sur les situations accidentogènes propres à chaque site et animent chaque mois en entrepôt une journée d'échanges dédiée avec les responsables du site. Pour favoriser l'émulation entre ses sites, U LOG a renouvelé en 2021 son Challenge Sécurité annuel qui permet de récompenser l'ensemble des collaborateurs de l'entrepôt vainqueur.
- La mise en place d'un module e-learning consacré aux « fondamentaux de l'hygiène/qualité et sécurité » a permis de renforcer notre politique de prévention en la matière.
- U LOG a poursuivi ses investissements dans du matériel d'aide à la manutention (filmeuses mobiles et automatiques, distributeurs de palettes, transpalettes, véhicules à guidage automatique « AGV »...) ainsi que dans le développement de la mécanisation pour les produits les plus lourds dans les filières Epicerie-Liquides-Droguerie-Parfumerie-Hygiène et Fruits et Légumes (robots en entrepôts frais).
- U LOG a signé fin 2021 une convention avec la CARSAT et la CNAM pour s'engager dans un programme de réduction des TMS (Perspectiv'Supply) sur les 2 prochaines années. Le principe étant de réunir autour de problématiques communes les différents acteurs de la supply-chain pour trouver des solutions collégiales et pérennes dans le temps en vue de réduire la pénibilité et les TMS. En 2022, la démarche est en cours de déploiement sur 5 entrepôts pilotes et à terme (2023), l'ensemble des entrepôts ralliera ce dispositif.

RÉSULTATS & INDICATEURS


32

taux de fréquence des Accidents de travail

-0,3 pt vs 2020

dont 42,7 pour U LOG

1,89

de taux de gravité des Accidents de travail

+0,16 pt vs 2020

dont 2,50 pour U LOG

7 150
collaborateurs
formés à la sécurité dans l'année**0,50%**de la masse salariale
consacrés aux dépenses
de formation à la sécurité



Contribuer à la transformation durable du monde agricole

- > Soutenir les démarches d'agro-écologie
 - > Préserver les ressources
 - > Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal
- 



SOUTENIR LES DEMARCHES D'AGRO-ÉCOLOGIE

Les produits agricoles et d'élevage sont une part essentielle de notre activité commerciale, qu'il s'agisse de produits bruts ou des ingrédients de nos Produits U. Nous souhaitons contribuer à une alimentation durable et privilégions les approvisionnements nationaux et locaux, aussi nous entendons être actifs aux côtés du monde agricole dans sa recherche d'une agriculture durable et responsable. C'est à ce titre que nous soutenons et valorisons dans notre offre les démarches agricoles de préservation et de reconstruction de la biodiversité.

Pour répondre au risque d'atteinte à la biodiversité, un de nos engagements prioritaires porte sur l'encouragement et le soutien des démarches d'agro-écologie auprès de nos fournisseurs.

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne agit aux côtés des filières agricoles et d'élevage pour encourager des pratiques plus responsables et soutenir la transition des modèles agricoles.

Pour nos Produits U issus de ces filières, nous menons une politique de contractualisation dans la durée qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volume pluriannuels. En sécurisant la relation commerciale avec nos partenaires, nous prenons en compte le temps agricole, l'approche de chacun, et nous les aidons à engager des transformations de leurs modes de production : Bio, agro-écologie, culture raisonnée, ...

Nos exigences, assorties de plans de progrès, se matérialisent via nos démarches Filières U (voir également notre politique Accompagner les filières agricoles et d'élevage page 67) et les cahiers des charges des Produits U. Fort du recul acquis depuis plusieurs années et des échanges constants menés avec les acteurs du secteur pour diminuer l'impact de nos produits sur la biodiversité et les ressources naturelles, nous avons réévalué notre politique en 2020. Celle-ci s'applique depuis la campagne 2021 aux produits bruts et aux produits transformés à la marque U dès que l'ingrédient majoritaire du produit est un fruit ou un légume. Dès 2020, nous avons accompagné nos fournisseurs dans cette transition.

Convaincus de la nécessité de prendre en compte la dynamique globale des écosystèmes de production, nous considérons désormais la certification environnementale niveau 2 comme un socle agro écologique incontournable et nous souhaitons engager les

fournisseurs et les exploitations agricoles de nos Filières U à atteindre la certification "Haute Valeur Environnementale" (niveau 3 option A ou B). Cette certification agro écologique emporte des objectifs sur quatre plans :

- le développement d'infrastructures d'exploitations agro écologiques pour la préservation des écosystèmes
- l'utilisation d'alternatives aux intrants chimiques de synthèse
- le recours à des alternatives aux engrais de synthèse
- la réduction des volumes apportés en eau d'irrigation.

Nos spécifications, accompagnées d'accords de contractualisation dans le temps sur 3 ans, nous permettent d'engager des démarches de co-construction avec nos fournisseurs et leurs producteurs et de les accompagner dans des plans de progrès vers les exigences de la certification «Haute Valeur Environnementale» et vers des démarches agro-écologiques plus poussées concernant :

- le maintien de sols vivants
- la réduction de l'empreinte environnementale de l'exploitation
- la réduction et à la valorisation des déchets issus de la production agricole

Les avancements de nos partenaires Filières U sur ces plans de progrès co-construits sont régulièrement et conjointement évalués, notamment au moment des bilans de campagnes, via des indicateurs de pilotage contractualisés.

Au-delà de ce socle commun Certification environnementale niveau 2, nous actualisons

régulièrement une liste de démarches, certifications et labels que nous reconnaissons comme garants du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer : label bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, label blé Culture Raisonnée Contrôlée (CRC), certifications de bonnes pratiques agricoles (GLOBALG.A.P., Agri Confiance), charte Demain la Terre... U Enseigne accompagne certains de ses fournisseurs dans leur conversion vers le bio.

U Enseigne s'est également engagée en 2018 comme membre fondateur dans le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant ». Avec ce collectif, U Enseigne s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion d'une transition agricole vers l'agro-écologie. Cette transition part de sols régénérés et place le respect du vivant comme un moteur de la transformation.

Nous suivons le bon déploiement de notre politique agro-écologique au travers de plusieurs indicateurs : part des produits Bio dans notre offre totale et dans notre offre alimentaire à la marque U, évolution du nombre de Filières U contractualisées en Fruits et légumes & Céréales et engagées dans des plans de progrès agro-écologiques, objectifs de 100% de nos fournisseurs de fruits et légumes U certifiés HVE en 2030 (et 100% des vins U certifiés HVE en 2024) et de 100% des produits U d'origine animale porteurs de démarches collectives intégrant des aspects bénéfiques à l'environnement.



ACTIONS MENÉES EN 2021

> Pour déployer sa politique, U Enseigne forme les acteurs de chaque métier concerné : acheteurs, responsables qualité, approvisionneurs, agréateurs, fonctions conseils auprès des magasins, chefs de rayon... Cette démarche de sensibilisation à l'agroécologie, engagée depuis 2020, s'est poursuivie en 2021 auprès des équipes nationales et régionales.

> Bio

U Enseigne a complété ses gammes à la marque U Bio - certifiée AB pour les produits alimentaires et Cosmos Organic pour les produits cosmétiques. Citons par exemple :

- La création d'une gamme de fruits secs à la marque U Bio, en emballage papier PEFC
- L'extension de la gamme de céréales pour adultes U Bio, assortie d'une amélioration du profil nutritionnel des recettes et des ingrédients blé et avoine origine France
- L'extension de la gamme de soupes U Bio, avec des légumes désormais 100% origine France
- La création d'une gamme de produits apéritif tartinables U Bio
- Le remplacement de la gamme de dentifrices U par une gamme U Bio, certifiée Cosmos Organic, sans suremballage carton

> Autres démarches agro-écologiques et Filières U

- U Enseigne s'assure du déploiement de la certification HVE auprès de ses partenaires producteurs : à fin 2021, 36% des exploitations de nos fournisseurs de fruits et légumes frais U et 85% des Vins à marque U sont certifiés HVE.
- 100% des farines utilisées en boulangerie-viennoiserie-pâtisserie traditionnelle bénéficient désormais du label CRC (Culture Raisonnée Contrôlée). Pour poursuivre cette démarche engagée depuis 2016, U Enseigne travaille à la conversion en farines labellisées CRC des farines conventionnelles utilisées dans les Produits U de consommation quotidienne contenant plus de 30% de farine, tels que farine de ménage, produits de panification, biscuits...
- Depuis 2007, U Enseigne est engagée dans la démarche Bleu-Blanc-Cœur (BBC). En s'appuyant sur des cultures de lin, pois, luzerne, féveroles... majoritairement produites en France pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation animale, celle-ci contribue à la diversification des cultures et au renouvellement de la biodiversité. U Enseigne a fait le choix de développer sous cette démarche des gammes de produits entières (œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais). Avec l'intégration de 9 références supplémentaires en 2021, l'offre Produits U compte plus de 260 références issues de la démarche Bleu-Blanc-Cœur.
- Filières U : avec un cahier des charges assorti de plans de progrès, un engagement sur la durée et une rémunération qui tient compte des coûts de production, la contractualisation en Filière U concrétise nos engagements réciproques avec l'امت agricole (producteurs en contrat direct, organisations de producteurs ou coopératives). Parmi les actions menées en 2021, citons :
 - En fruits et légumes, 5 nouvelles Filières U ont été créées (oignon, ail, échalote, clémentine de Corse et pruneau Bio). U Enseigne a préparé en 2021 la création de 3 premières filières régionales en Carotte, pour une signature effective en janvier 2022 (Carotte des Landes de Gascogne, Carotte de Normandie, Carottes du Val de Saône).
 - Concernant les céréales, U Enseigne déploie ses filières Blé régionales : après la filière Blé de Bretagne créée en 2020, 4 Filières régionales de blé supplémentaires (Vendée, Occitanie, Normandie, Alsace) ont été mises en place pour la production des farines utilisées pour la fabrication des baguettes de tradition régionales en rayon Boulangerie traditionnelle des magasins U.
 - L'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie U est désormais 100% Filière U : blés cultivés en France, traçabilité garantie, culture raisonnée, sans traitement après récolte, pratiques agricoles favorables à la biodiversité notamment via l'application des cahiers des charges CRC et Label Rouge.

RÉSULTATS & INDICATEURS

> BIO

9%
d'offre Bio sur l'offre totale de l'enseigne
(hors Bazar et Textile)
stable vs 2020

15%
des produits alimentaires à la marque U
sont certifiés Bio
+1 pt vs 2020

19%
des Produits U en hygiène et parfumerie
sont certifiés Bio

> AUTRES DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES ET FILIÈRES U

12
Filières U Fruits et légumes & Céréales
origine France
+9 vs 2020

100%
des Produits U provenant des filières
animales U sont issus de la filière BBC
ou portent un signe officiel de qualité
(AOP, IGP, Label Rouge, Bio...)
idem vs 2020

37%
des exploitations de notre portefeuille
de fournisseurs en fruits et légumes U
(hors Bio) sont certifiées HVE
Objectif 100% en 2030

85%
des références de vins U certifiées HVE
Objectif 100% en 2024

27%
des Produits U d'Épicerie éligibles ont été
basculés en farine durable CRC



PRÉSERVER LES RESSOURCES

Les écosystèmes et leur biodiversité rendent des services indispensables à la vie : matières premières (alimentation, eau, énergie, matériaux), régulation du climat et de risques environnementaux ou sanitaires, fourniture de biens immatériels.

Les produits issus de l'agriculture et de l'élevage entrent dans une part majeure de notre activité, qu'il s'agisse de produits bruts U ou des ingrédients de nos Produits U.

Nous sommes donc particulièrement attentifs à préserver les ressources, notamment s'agissant des matières premières agricoles (bois, soja, huile de palme, ressources halieutiques...) dont les modes d'exploitation menacent des régions à la biodiversité particulièrement fragile et peuvent porter atteinte aux droits humains des populations locales.

Pour répondre à ces risques d'atteinte à la biodiversité, nous agissons sur deux axes :

- **Lutter contre la déforestation**
- **Préserver les produits de la mer**

Lutter contre la déforestation

NOTRE POLITIQUE

Pour la fabrication et l'emballage des Produits U, U Enseigne recourt à des matières premières qui peuvent contribuer à la déforestation et au dérèglement d'écosystèmes essentiels, notamment dans les pays tropicaux.

Eu égard aux produits que nous commercialisons, nous avons dès 2010 concentré nos efforts sur les matières premières les plus impactantes, dont la production est généralement associée à la déforestation : bois et dérivés du bois, huile de palme et soja, filières sur lesquelles nous sommes engagés dans une démarche volontaire pour assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre empreinte.

Mise en œuvre sur ces trois premières filières critiques et complétée depuis 2019 sur les filières cacao et café, notre démarche procède en deux temps :

1. Chaque fois que possible, nous supprimons de nos produits les composants qui menacent les ressources forestières concernées ou nous favorisons l'utilisation de matières recyclées.
2. Sur la partie résiduelle pour laquelle il n'existe pas d'alternative, nous tendons à utiliser des composants ou ingrédients dont le moindre impact environnemental est contrôlé et certifié par des labels, certificats ou démarches responsables reconnues sur lesquelles nous sommes en échanges réguliers avec nos parties-prenantes. Nos efforts se portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements et nous suivons avec attention les démarches portées via la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée.

Nous menons des politiques ciblées par matière première :

• Bois & dérivés du bois

Après avoir mis en place une procédure RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne en 2013) pour s'assurer de la légalité du bois, U Enseigne s'engage dès 2015 à ce que tous ses produits et emballages à base de bois et de dérivés de bois vierges soient issus de forêts gérées durablement.

Nous requérons ainsi de nos fournisseurs de bois et de ses dérivés le label FSC (Forest Stewardship

Council) ou la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) renforcées, au cas par cas, par une analyse de risques multicritères portant sur l'origine du bois.

Nous veillons à ce que plus de 80% des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour nos produits et emballages primaires, ainsi que pour nos prospectus commerciaux, soient issus de forêts gérées durablement ou de matériaux recyclés.

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Bois et dérivés

- U Enseigne commercialise depuis 2016 une gamme de charbon de bois à marque U issu de forêts françaises gérées durablement. Coupé à proximité du site de carbonisation, le bois utilisé est transformé par un procédé de carbonisation plus respectueux de l'environnement qui réutilise les fumées pour la production d'électricité. U Enseigne a conclu en juin 2021 un accord de filière Charbon de Bois tripartite d'une durée de 5 ans portant sur la fourniture, à la marque U, de 9 000 tonnes de produits, soit 2,4 millions de sacs.
- La quasi-totalité des prospectus commerciaux diffusés par les magasins est réalisée en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement. Ce mode de communication est très prégnant dans notre univers commercial. Toutefois, nous sommes conscients de ses impacts environnementaux et souhaitons en réduire son usage. U Enseigne a ainsi lancé en septembre 2021 une 1^{ère} expérimentation de dématérialisation de prospectus, suivie par 250 magasins U.



• Huile de palme

Nous avons depuis 2009 choisi de diminuer le recours à l'huile de palme dans nos produits, jusqu'à en supprimer la présence dans tous les produits de nos gammes U Tout Petits, U Bio et U Saveurs, ainsi que dans de nombreux produits à marque U lorsque cela est techniquement possible.

Lorsque cette substitution n'est pas réalisable, nous nous engageons à ce que l'huile de palme résiduelle provienne d'une plantation qui est gérée et développée de manière responsable. Nous requérons de nos fournisseurs la Certification RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil), RSPO Ségrégué (SG), ou a minima RSPO Balance de Masse (MB). Nous n'utilisons aucune huile palme non certifiée ou non compensée (hors carburants). Nous compensons l'utilisation d'ingrédients dérivés d'huile de palme non durables par l'achat de crédits RSPO via un programme d'échange de certificats, qui contribue au soutien de la production d'huile de palme plus durable. Notre objectif est d'augmenter la part d'huile de palme certifiée au détriment de l'huile de palme compensée. La part d'huile de palme certifiée atteint 99% pour nos produits U alimentaires à fin 2021. Nous poursuivons nos efforts pour maintenir ce niveau et augmenter la part d'huile de palme certifiée dans nos produits U en droguerie parfumerie hygiène.

Plus encore, nous ambitionnons à terme que l'huile de palme que nous utilisons dans nos produits U contribue à la conservation des forêts et à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays producteurs.

Un enjeu majeur de notre politique repose sur la transparence de notre chaîne d'approvisionnement : nous nous mobilisons pour obtenir les informations de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs jusqu'au premier importateur de l'huile de palme sur le marché européen et nous travaillons avec nos fournisseurs pour faire appliquer nos critères d'exigences pour une huile de palme responsable. C'est dans cet objectif que nous collaborons depuis 2020 avec le groupe de distributeurs animé par Earthworm Foundation.

• Soja

Dès 2012, nous avons effectué un état des lieux des produits les plus contributeurs à notre empreinte soja et identifié les catégories prioritaires suivantes : produits où l'alimentation

animale a une part prépondérante et où les volumes de produits vendus sont les plus importants, à savoir les produits bruts (boucherie, volaille, œufs et charcuterie).

Au regard de cette cartographie, nous avons formalisé en 2018 une feuille de route sur 5 ans basée autour de trois axes :

- l'origine France des produits des filières animales pour une meilleure maîtrise des pratiques d'élevage
- la recherche prioritaire d'alternatives protéiques (légumineuses, lin, soja, féverole etc) en substitution au soja/maïs dans l'alimentation animale
- la relocalisation de la culture de protéines sur le territoire européen, et idéalement français, afin de disposer d'approvisionnements plus proches et mieux traçables.

Notre objectif est d'atteindre 100% d'approvisionnements durables en 2025 pour le soja utilisé dans l'alimentation des animaux destinés aux catégories de produits U suivantes : boucherie volaille, charcuterie à la coupe et en libre-service, charcuterie de volaille en libre-service, œufs, lait, saumon.

Nous sommes engagés au sein de la plateforme collaborative française pour l'alimentation

durable des animaux d'élevage (DURALIM). Début 2018, les entreprises signataires se sont engagées à garantir la durabilité de leurs approvisionnements en matières premières produites en France et importées. Leur ambition est d'atteindre, au plus tard en 2025, 100% d'approvisionnements durables, avec un objectif zéro déforestation.

Nous orientons nos fournisseurs vers le cahier des charges Bleu-Blanc-Cœur qui contribue entre autres à limiter le soja dans l'alimentation animale. Respecter la Charte Bleu-Blanc-Cœur est depuis 2017 un des socles de nos exigences pour tous les Produits U d'origine animale. Ont ainsi été développées des gammes complètes U Bleu-Blanc-Cœur dans les filières animales à forts enjeux de consommation : œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

Nous sommes également actifs au sein du groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation, dont un objectif est d'agir collectivement auprès des grands importateurs de soja pour renforcer l'évaluation de la filière.

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Huile de palme

- Hormis ses plans d'actions propres, U Enseigne a poursuivi les travaux engagés en 2020 avec le groupe de partage multidistributeurs mis en place sous l'égide de Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer l'évaluation et la traçabilité de la filière. Les importateurs communs aux membres du groupe sont évalués chaque année. A la suite de cette analyse, le groupe engage un échange direct avec certains importateurs afin de partager les résultats et d'impulser des plans de progrès ciblés. Sept importateurs ont ainsi été collectivement sollicités en 2021.

> Soja

- Fin 2020, U Enseigne et les principaux distributeurs français ont été signataires d'un manifeste commun, portant consensus sur les mesures collectives à mettre en place afin de lutter contre la déforestation et la conversion liées au soja importé en France, en Amazonie et particulièrement de la région du Cerrado au Brésil. U Enseigne a réalisé en 2021 une cartographie de ses chaînes d'approvisionnement sur les catégories à plus forte empreinte soja : Boucherie, Charcuterie, Œufs, Fromage, Produits laitiers, Saumon. Une cartographie collective est en cours sur la filière Volaille. Une charte d'engagement volontaire, annexe à nos contrats, est venue compléter nos cahiers des charges.
- Dans une démarche analogue à celle menée sur l'huile de palme, U Enseigne participe au groupe de travail multidistributeurs piloté par Earthworm Foundation. Avec le concours de cette partie prenante, nous avons déployé auprès de nos fournisseurs, par catégories de produits, une série de webinaires d'information et de formation.
- Avec le déploiement continu de la démarche Bleu-Blanc-Cœur sur ses produits, U Enseigne contribue à la réduction du soja importé dans l'alimentation animale. Le nombre d'hectares de culture soja d'importation évités a connu une très forte hausse en 2021 grâce notamment à l'activation de la démarche sur la quasi-totalité de notre offre ultra-frais laitier à marque U.



• Cacao

Nous avons formalisé notre politique Cacao en 2019. Pour ses produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie, U Enseigne s'engage sur l'utilisation d'un cacao traçable et responsable, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Tous les produits à marque U contenant du cacao (hors extrait naturel et arôme naturel) satisferont à cette politique Filière d'ici 2025.

Dans cet objectif, nous engageons contractuellement nos fournisseurs à respecter notre charte Cacao U. Par ailleurs, nous avons établi une liste de démarches et certifications que nous reconnaissons comme garantes du respect de nos exigences et sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

ACTIONS MENÉES EN 2021

> Cacao

En octobre 2021, U Enseigne s'est engagée dans l'Initiative Française pour un Cacao Durable qui réunit, aux côtés de l'Etat, des entreprises de l'industrie agro-alimentaire, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile et des instituts de recherche.

Les signataires s'engagent dans une collaboration pour des solutions durables en faveur de la cacaoculture dans les régions productrices, avec des objectifs à la fois sociaux, économiques et environnementaux.

• Café

Notre action de lutte contre la déforestation s'est étendue à la filière Café en 2019. Nous nous engageons à une utilisation de matières brutes tracées et responsables, garanties sans déforestation, respectueuses des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Malgré le faible volume représenté par notre enseigne sur le marché mondial, U Enseigne a choisi de s'engager à travers cette politique d'approvisionnement et ainsi d'envoyer un signal fort aux autres parties prenantes de la filière café.

Progressivement, nous engageons contractuellement nos fournisseurs à respecter notre charte Café U. Comme pour le cacao, nous établissons une liste de démarches et certifications compatibles avec nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer.

Nous comptons renforcer notre démarche sur la filière café à l'avenir.

RÉSULTATS & INDICATEURS

Répartition de l'huile de palme que nous mettons sur le marché (en volume, hors carburants) :

78%

huile de palme certifiée*
+15 pts vs 2020

22%

huile de palme compensée
-15 pts vs 2020

46%

de soja durable utilisé dans nos produits à marque U (en tonnes, à fin 2020)
Objectif : 100% à fin 2024



94%

des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour nos produits et emballages primaires sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés

98%

des prospectus commerciaux réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement, en volumes de papier

43 084 hectares

de mise en culture de soja OGM évités grâce à l'utilisation de la démarche Bleu-Blanc-Cœur pour la production d'une partie de nos Produits U

19%

de Produits U et Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie sous démarche Cacao

Objectif : 100% en 2025

35%

de Produits U sous démarche Café

*99% pour les seuls produits U alimentaires



► Préserver les Produits de la mer

NOTRE POLITIQUE

Avec la même volonté d'éviter la surexploitation des ressources, notre démarche sur les Produits de la mer a pour objectif depuis 2012 de contribuer à une meilleure gestion des ressources de la pêche et de l'aquaculture via une modulation de l'approvisionnement et de l'animation commerciale des différentes espèces, qu'il s'agisse de notre référencement Marée traditionnel ou des Produits U contenant au moins 50% de produits de la mer.

Nous actualisons en permanence notre évaluation par espèce et zone de pêche et nous engageons ainsi à :

- nous interdire la commercialisation de toutes les espèces évaluées « menacées ou à proscrire » ainsi que la promotion des espèces de poissons classées « à maîtrise nécessaire »
- promouvoir la diversité des espèces en proposant des espèces dont les stocks sont reconnus comme « abondants »
- privilégier les techniques de pêche les plus respectueuses des stocks d'espèces et de l'environnement, et proscrire les techniques de pêche destructrices
- privilégier les certifications compatibles avec notre politique (telles que MSC ou Ecolabel)

Plus spécifiquement, U Enseigne est membre du Tuna Protection Alliance. Cette association réunit depuis 2018 des acteurs du marché du thon en conserve (distributeurs, conserveries) avec l'ambition de proposer à la vente un thon responsable d'ici à 2025. Cet engagement collectif de la filière s'articule autour de trois grands objectifs : préserver la ressource, lutter contre la pêche illégale, respecter les droits des travailleurs. Les travaux portent notamment sur le développement d'outils de transparence et de monitoring de la filière. Depuis 2015, nous sommes engagés en faveur d'une pêche au thon sans dispositif de concentration de poissons dérivants, en privilégiant la pêche canne et ligne ainsi que le thon Listao dont tous les stocks à ce jour sont sains. Sur cette base, nous développons à présent des engagements visant à minimiser les impacts de notre Filière thon sur l'environnement et les hommes concernés par ces enjeux. Cette

politique concerne le thon frais et le thon en conserve à marque U.

Considérant enfin que certaines espèces sont plus vulnérables lors de leur regroupement en période de reproduction, nous mettons en place à leur intention une mesure de conservation supplémentaire et nous interdisons leur commercialisation durant les périodes de frai (à date le bar, la sole commune, la plie commune ou carrelet, et la cardine).

Afin de limiter le risque d'épuisement des ressources sauvages issues de la pêche, l'aquaculture est une alternative d'approvisionnement en produits de la mer. Cependant, elle n'est pas sans poser de problématiques (risques biologiques et environnementaux, droits humains, ...). Aussi, l'orientation que nous avons prise consiste à privilégier les chaînes de fournisseurs certifiés pour leurs bonnes pratiques aquacoles (GlobalG.A.P., ASC ou équivalent) et à imposer des objectifs relatifs à la qualité de l'alimentation animale (sans OGM, sans Protéines Animales Transformées issues d'animaux terrestres) ainsi qu'à la maîtrise des antibiotiques en élevage. Par ailleurs, nous prenons en compte le risque social lié aux pays d'approvisionnement et déclenchons au besoin un audit social ICS (voir page 35) ou à défaut la reconnaissance d'une démarche ou audit portant sur les droits humains.

Cette politique de préservation des produits de la mer se matérialise par un plan de déploiement différencié par marques et catégories de produits.

Pour les produits issus de la pêche, nous nous engageons à réaliser une évaluation régulière des critères de durabilité de nos approvisionnements et à adapter notre offre commerciale à ces critères. Pour les produits U issus de l'aquaculture, notre objectif est de développer la part des produits certifiés ASC/GlobalGap/CIPA/BIO.

RÉSULTATS & INDICATEURS



27 Produits de la mer U

sont classés « à maîtrise nécessaire » suite à notre ré-évaluation annuelle

vs 19 en 2020

42%

de Produits de la mer U porteurs du label MSC

+2 pts vs 2020

76% des Produits U

issus d'aquaculture sont certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO

+12 pts vs 2020

24 Produits de la mer U

font l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)

ACTIONS MENÉES EN 2021

Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, U Enseigne effectue annuellement une évaluation de l'ensemble des espèces commercialisées. Elle intègre notamment l'état des stocks des différentes espèces pêchées et des critères sociaux via la prise en compte de la pêche illégale (pêche INN) et l'interdiction des pavillons non signataires de la convention internationale sur le travail maritime. Nous procédons à la mise à jour annuelle de la liste des espèces dont nous surveillons la commercialisation et nous la communiquons aux magasins U pour application.



SOUTENIR LES PRATIQUES D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Compte tenu de la variété de produits alimentaires d'origine animale commercialisés par les magasins U (lait, œufs, viandes, produits élaborés,...), U Enseigne a conscience de sa responsabilité en matière de bien-être animal. Elle est encouragée par l'attention accrue portée par la société à la cause animale. Pour répondre au risque de détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage, notre objectif est d'améliorer leurs conditions d'élevage, de transport et d'abattage. Outre une meilleure harmonie de l'animal avec son environnement, cette amélioration contribue à la qualité des produits finis et participe à l'avènement d'une agriculture respectueuse du vivant.

NOTRE POLITIQUE

La réglementation sanitaire fait partie du contrat de base de nos filières; nos plans de progrès sur le bien-être animal vont au-delà de la réglementation quand celle-ci existe.

En référence aux cinq libertés de l'animal posées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en collaboration avec les différentes parties prenantes au sujet (producteurs, associations, experts vétérinaires, éthologues), nous avons construit et mettons en œuvre un plan d'action bien-être animal adapté à chacune des espèces que nous commercialisons.

U Enseigne travaille depuis 2017 à une meilleure prise en compte du bien-être animal en partenariat avec le CIWF (ONG internationale de référence spécialisée dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage). Pour renforcer notre expertise et actualiser notre politique, notamment en fonction de l'évolution des attentes sociétales et des avancées scientifiques ou techniques, nous avons mis en place en 2017 un groupe de travail « bien-être animal » associant les équipes Produits et Qualité internes, des parties-prenantes et des experts-conseils impliqués dans le sujet. Sous l'impulsion de ce groupe de travail, nous formons et sensibilisons au bien-être animal nos équipes Produits qui sont à l'interface avec les fournisseurs ou avec les magasins U acheteurs de produits issus de l'élevage.

Convaincus que les avancées liées au bien-être animal ne peuvent être effectives qu'en associant les différentes parties-prenantes, nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. U Enseigne contribue activement à la construction de référentiels techniques partagés permettant l'évaluation du bien-être animal par espèce, de l'élevage jusqu'à l'abattage. Ces critères de référence sont progressivement intégrés à nos

cahiers des charges Produits ; leur évaluation permettra également d'étiqueter, pour le consommateur, le niveau de bien-être animal des produits commercialisés.

Ainsi, depuis janvier 2019 U Enseigne est membre du Laboratoire d'Innovation Territorial "Ouest Territoires d'Élevage" (LIT). Le LIT, piloté par l'INRAE, regroupe plus de 40 acteurs, producteurs, distributeurs, ONG, instituts techniques... Ce projet collectif vise à accompagner les filières animales dans l'amélioration du bien-être et la santé animales. Le LIT a ainsi travaillé sur les référentiels techniques et sur les freins à lever pour la transformation des pratiques. En février 2020, U Enseigne a rejoint l'Association Etiquetage Bien Être Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits. La construction de ce référentiel bénéficie des travaux menés au sein du LIT.

Nos exigences portent sur nos fournisseurs de produits frais et congelés et sur nos produits élaborés à marque U pour les catégories de produits contenant majoritairement et/ou de façon caractéristique un ingrédient issu de l'élevage d'animaux.

Via des cahiers des charges spécifiques aux problématiques de chaque espèce, les plans d'action portent en priorité sur les filières animales à forte fréquence de consommation - volailles, poules pondeuses, lapin, bovins (laitier et à viande), porc - ainsi que sur les pratiques liées à l'abattage. Nous nous engageons à vérifier l'application des bonnes pratiques contractualisées, soit grâce à des certifications reconnues, soit par des audits de contrôle. Dans la lignée de ses autres politiques Filières, U Enseigne s'engage dans la durée auprès de ses fournisseurs dans une logique de co-construction et de contrat de progrès. Chaque fois que possible, afin de

faciliter les travaux de transformation des filières agricoles, nous nous appuyons sur les démarches et labels référents du marché qui répondent à nos ambitions (label Bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, Terrena/Nouvelle Agriculture®...). Une démarche Bien-être animal est menée depuis 2019 sur chacune de nos 7 filières animales prioritaires (poules pondeuses, poulet, porc, lapin, bœuf, dinde, vache laitière) ; les plans de progrès associés font l'objet de revues annuelles. Notre objectif est d'augmenter d'année en année la part de références à marque U sous démarche Bien-être animal.

U Enseigne est ainsi engagée depuis 2014 dans un partenariat avec la coopérative Terrena avec laquelle ont été développées les gammes U Nouvelle Agriculture® en porc, poulet, lapin, bœuf et dinde, qui respectent un cahier des charges précis en matière d'origine 100% France et de bien-être animal.

Depuis octobre 2019, U Enseigne s'est également engagée, d'ici 2025, à s'approvisionner en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients utilisés dans ses produits à marque U et pour les œufs coquilles de marques nationales.

Concernant les poulets de chair, U Enseigne a renforcé en 2019 son plan de progrès initié en 2017 : d'ici à 2026, tous les poulets à la marque U vendus entiers ou découpés et les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet satisferont aux critères du Better Chicken Commitment, initiative européenne de référence soutenue par une trentaine d'ONG qui définit les conditions d'élevage du poulet de chair respectueuses du bien-être animal. Via des plans de progrès, nous accompagnons dans cet objectif nos fournisseurs de produits à marque U concernés.



Dans sa filière laitière, l'ambition de U Enseigne est de donner accès à l'extérieur pour les vaches laitières, de bannir l'attache et de travailler sur la problématique de l'écornage. Le partenariat exclusif noué en 2019 avec la Laiterie de Cléry (Schreiber France) et ses fournisseurs locaux pour la production de l'essentiel des produits laitiers ultra-frais U nous permet de mettre en œuvre massivement ces engagements et

d'accompagner les coopératives laitières concernées dans des plans de progrès.

Concernant l'élevage de lapins, U Enseigne déploiera d'ici à 2026 le nouveau type d'élevage au sol ayant obtenu en 2019 le Trophée de l'Innovation en Elevage de Lapins par le CIWF. Les premiers élevages ont basculé sur ce modèle à partir de 2020.

Concernant le transport et l'abattage, U Enseigne prévoit d'introduire dans ses cahiers de charges des exigences supplémentaires à la réglementation française, comme les temps de transport, et mettre en place progressivement des audits externes de vérification.

RÉSULTATS & INDICATEURS



38%

des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025

52%

des volumes d'œufs de marques nationales vendus sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025

26%

de nos références contenant du poulet sont conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment

Objectif : 100% en 2026

24 contrats

de progrès BEA engagés avec l'amont agricole

+11 vs 2020

261 Produits U

avec cahier des charges Bien-être animal

+10% vs 2020

ACTIONS MENÉES EN 2021

- Grâce aux travaux menés au sein de l'AEBEA, la notation du niveau de bien-être animal a été déployée sur les poulets U entiers ou découpés. La construction des critères d'évaluation s'est poursuivie sur le porc avec l'objectif d'aboutir à un référentiel en 2022. Ces travaux collectifs sont appelés à se poursuivre sur d'autres espèces.

Dans le cadre de son groupe de travail Bien-être animal propre, U Enseigne accompagne ses équipes internes et s'assure que les éléments de sa politique sont intégrés dans les actions en cours et à venir.

- Œufs et poules pondeuses : conformément aux engagements pris pour 2025, U Enseigne réoriente ses approvisionnements en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients de ses produits à marque U ; à fin 2021, un tiers des ovoproduits utilisés dans les produits U sont issus de poules élevées hors cage.

- Poulets de chair : en octobre 2019, U Enseigne s'est engagée à respecter les critères du Better Chicken Commitment pour 2026. Dès 2020, les critères relatifs aux conditions d'élevage ont été mis en place dans les élevages partenaires pour le poulet Filière U, comme réduire la densité, intégrer la lumière naturelle et enrichir le milieu avec des perchoirs et des objets à picorer.

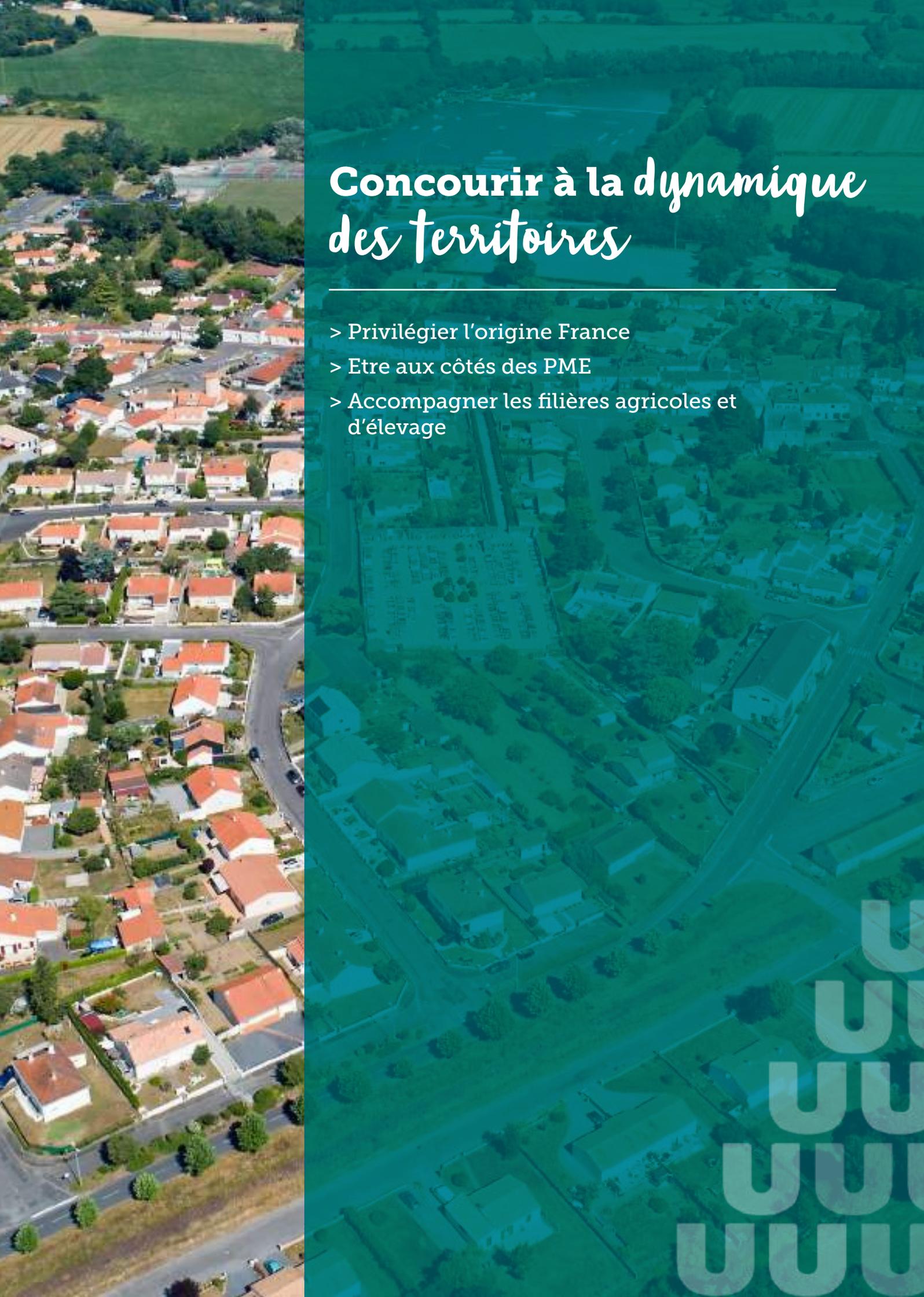
- Bovins laitiers : via des contrôles confiés à un organisme tiers, U Enseigne suit le déploiement du cahier des charges Bien-être animal U dans les coopératives laitières partenaires de la Laiterie de Cléry (Schreiber France) – durée minimale de pâturage, attache interdite - et la mise en œuvre de plans de progrès concernant l'arrêt de l'écornage et la prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage. La Filière Lait cru contractualisée en 2021 intègre également un plan de progrès comprenant notamment la mise en place d'indicateurs BEA dans les élevages partenaires.

- Bovins à viande : le Groupement U promeut la viande Label Rouge dans ses rayons Boucherie traditionnelle. Le Label Rouge valorise notamment l'élevage extensif, 5 mois de pâturage minimum par an et une alimentation sans OGM produite à 80% sur l'exploitation.

- Lapins : les engagements obtenus en 2021 via le Trophée Lapin d'Or du CIWF ont été renouvelés pour une nouvelle période de 5 ans. Ils guident notre plan de progrès sur les conditions d'élevage des lapins pour nos produits U. Depuis 2020, 20% de nos lapins sont issus d'élevages hors cage.

- Porcs : engagée de longue date avec le fournisseur Terrena pour ses approvisionnements en viande de porc de boucherie, U Enseigne a priorisé avec lui en 2020 le plan de progrès bien-être animal, notamment dans l'objectif d'éliminer la castration des porcs, au-delà de la seule prise en charge réglementaire de la douleur.

Pour la charcuterie de porc à marque U, une Filière a été construite en 2020 selon un schéma de contrats tripartites avec les principaux industriels de la charcuterie de porc. Cette contractualisation reprend notamment un plan de progrès relatif au bien-être animal mettant également l'accent sur la castration des porcelets. Les premiers Produits U issus de cette démarche, et également labellisés Bleu-Blanc-Cœur, ont été commercialisés en 2020.



Concourir à la dynamique des territoires

- > Privilégier l'origine France
- > Etre aux côtés des PME
- > Accompagner les filières agricoles et d'élevage



ÊTRE ACTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Fondée sur un modèle coopératif qui mise sur la proximité, la qualité et l'humain, l'enseigne U est étroitement intégrée et attachée au tissu économique de chaque territoire. Soucieuse de contribuer à la dynamique économique au plus près des magasins, U Enseigne privilégie une coopération locale en réseau qui bénéficie à tous - magasins, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients.

Dans son champ d'action, afin de répondre au risque de perte de dynamique des territoires, condition de réussite de l'activité du Groupement, U Enseigne privilégie trois objectifs :

- 1) Privilégier l'origine France
- 2) Être aux côtés des PME
- 3) Accompagner les filières agricoles et d'élevage

► Privilégier l'origine France

NOTRE POLITIQUE

Parce que l'enseigne U revendique son ancrage local fondateur, le soutien à l'économie et aux produits français s'inscrit naturellement comme une exigence incontournable de nos produits à marque U.

> L'origine France

En faisant appel, pour le sourcing des Produits U, à des entreprises qui produisent, fabriquent ou transforment significativement en France, U Enseigne participe à soutenir l'emploi, au-delà des 73 000 emplois directs générés par le Groupement U. Ainsi, plus de 75% de nos produits alimentaires à la marque U* sont réalisés en partenariat avec des entreprises de France.

Pour soutenir les filières agricoles françaises, nous sélectionnons, dès que nous le pouvons, des matières premières produites en France, tant pour les produits bruts que pour les ingrédients entrant dans la composition de nos Produits U. Les accords de partenariat que nous initions avec les filières privilégient des relations directes avec les producteurs et les circuits courts (voir p.67 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »).

100% des produits bruts U frais en fruits et légumes (hors agrumes et poivrons), boucherie-volaille et charcuterie de porc à la coupe sont d'origine France. Celle-ci est une des exigences de notre cahier des charges pour les produits à la marque U Bio (hors agrumes).

* Epicurerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

Pour le consommateur, ces engagements sont mentionnés sur les emballages de nos produits à marque U.

Par exemple :



> L'ancrage local et régional

Partie-prenante de la dynamique des territoires, le Groupement U entend valoriser le savoir-faire des entreprises locales et participer à leur développement économique. Cette politique s'incarne au quotidien dans les engagements individuels de chacun de nos magasins sur le territoire spécifique où il est présent. Chaque Associé U, commerçant indépendant, inscrit son point de vente dans une dynamique locale, qu'il s'agisse d'enrichir son offre de produits et services ou de faire appel à des prestataires locaux.

U Enseigne accompagne cette politique des Associés notamment avec la démarche « Le Meilleur du local ». Celle-ci a pris le relais de la démarche historique « U de nos Régions » initiée en 2009 et s'est déployée sur le territoire national à partir de 2021.

34 Associés référents, issus chacun de leur bassin de consommation régional, pilotent cette démarche aux côtés des équipes de U Enseigne. Ils sélectionnent des produits locaux et régionaux répondant à un ensemble de critères : les produits doivent être fabriqués et/ou transformés dans un rayon de moins de 250 kilomètres autour du magasin par une entreprise implantée localement (TPE, PME ou ETI) et justifier d'une matière première principale d'origine française. Les magasins U concernés s'engagent pour leur part à intégrer et repérer cette offre dans le parcours du client en magasin. Ces critères sont spécifiés dans une charte d'engagements réciproques entre l'Enseigne et son fournisseur.

Par ses communications médias et en points de vente, par un balisage des produits et des animations commerciales dans les magasins et par un repérage des produits sur les sites e-commerce CoursesU.com des magasins, l'Enseigne facilite l'exposition des entreprises locales sur leur territoire et renforce le lien de celles-ci avec les consommateurs. En privilégiant la proximité entre producteur et consommateur, la démarche agit également en faveur de l'environnement.

En matière de logistique enfin, U LOG fait appel uniquement à des prestataires transporteurs français.

Le suivi de cette politique est notamment assuré à travers la part des sites de production des produits alimentaires à marque U situés en France et celle des produits alimentaires à marque U qui comportent une matière première agricole française.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- U Enseigne a invité les Associés à partager leurs initiatives locales et les témoignages de leur implication sur leur territoire. Elles s'articulent autour de quatre thèmes : Accompagnement de la vie locale, Produits et production locale, Solidarité, citoyenneté, responsabilité et Démarche employeur. Un guide de bonnes pratiques rassemble les quelque 110 réalisations locales déjà recensées et constitue une source concrète d'inspiration pour l'ensemble du réseau. Elle est accessible aux Associés via l'intranet du Groupement ; une sélection de réalisations leur a été présentée lors du Salon U de novembre 2021.
- Dans cet esprit, U Enseigne a également proposé aux Associés des enrichissements de leur offre de services de proximité (services La Poste en magasin, services aux professionnels), avec de premiers magasins pilotes déployés en 2021.
- Le Groupement s'est associé à la Semaine de l'agriculture française et à la 1ère édition des Journées Nationales de l'Agriculture qui a permis aux magasins de renforcer leurs liens avec le monde agricole local en relayant animations et rencontres d'agriculteurs avec le public.
- L'enseigne a signé fin 2020 la charte nationale « Plus près de vous et de vos goûts » proposée par le ministère de l'Agriculture dans un objectif de mise en avant des produits frais et locaux et de leurs filières de qualité. U Enseigne a déployé auprès du réseau les supports de communication qui permettent de valoriser cette offre auprès du consommateur.
- U Enseigne s'est engagée auprès de la région Occitanie, aux côtés d'autres enseignes de distribution, à renforcer l'approvisionnement et la visibilité des produits régionaux, en assurant un cadre commercial favorable à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et dans le respect de l'environnement, la santé humaine et le bien-être animal.
- U Enseigne apporte de la visibilité aux produits et fournisseurs locaux et régionaux tout au long de l'année en diffusant plus de 50 prospectus commerciaux spécifiques consacrés à l'offre locale des 34 démarches « Le Meilleur du local ».
- U Enseigne porte également ses efforts sur l'origine France de ses produits U non alimentaires. Dans le domaine de la maison et du jardin par exemple, la fabrication des moules à pâtisserie acier U, des sacs aspirateurs U et des gobelets de culture U a été relocalisée en France.
- Dans le domaine de l'habillement, l'enseigne s'est associée à 16 ateliers de fabrication et fabricants matières issus du réseau Façon de Faire pour concevoir deux collections courtes de vêtements responsables, tissés, tricotés, brodés localement, dont la première sera mise en vente en février 2022. Créée en mars 2020 pour répondre au besoin d'approvisionnement en masques et surblouses en tissu sur le territoire français, ce groupement d'entreprises met en relation donneurs d'ordre et fournisseurs de l'industrie textile et mode fabricant en France. Une partie de ces collections U contient du lin 100 % français et participe ainsi à la réindustrialisation de la filière en France, premier producteur de lin au monde.
- A partir de janvier 2022, grâce au travail mené en 2021, l'enseigne se dotera de sacs de caisse recyclables en coton recyclé fabriqués en France.

RÉSULTATS & INDICATEURS



75%

des sites de production des produits alimentaires à la marque U* sont situés en France

-3pts vs 2020

37%

des produits alimentaires à la marque U* comportent une matière première agricole française

+2pts vs 2020

79%

des produits alimentaires à la marque U* portent la valeur sociétale « Entreprise de France »

23%

des Produits U Bazar créés dans l'année portent la valeur sociétale « Entreprise de France »

* Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels



► Être aux côtés des PME

NOTRE POLITIQUE

Les Associés des magasins U, engagés dans leur écosystème local et eux-mêmes entrepreneurs indépendants, ont à cœur de promouvoir et soutenir les entreprises de leur territoire.

U Ensigne a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs. Conscient que la taille de son organisation peut rendre complexes ses relations avec l'univers des PME, U Ensigne s'efforce de faciliter les relations avec celles-ci.

Un Associé du Groupement, en binôme avec un Permanent du commerce U Ensigne, est plus particulièrement dédié à faciliter ces relations. Des démarches sont ainsi menées à différents niveaux du Groupement pour s'inscrire en partenaire durable des PME françaises.

Au niveau de U Ensigne, le partenariat engagé avec la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) est un des moyens d'animer notre politique en faveur des PME/ETI. Parce qu'ils partagent un esprit entrepreneurial commun et sont mobilisés sur l'instauration de relations d'affaires durables, le Groupement U et la FEEF se sont engagés dans une coopération approfondie, contractualisée dans une charte d'engagements

réiproques. Depuis 2015, ils visent à construire ensemble un cadre aménagé de collaboration commerciale. Elle porte des objectifs de concertation en amont et en aval de la négociation commerciale, instaure une relation collaborative qui s'inscrit dans la durée et prévoit les moyens qui permettent d'apporter un soutien au développement des PME dans l'enseigne et la fluidification de leur relation avec l'enseigne, notamment celles porteuses du label « PME+ ». Contrôlé par un organisme indépendant, celui-ci distingue les PME reconnues pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociétales et managériales. Reconnue en 2019 pour une nouvelle période de 3 ans, cette charte s'est enrichie de nouveaux engagements (accompagnement particulier des filières à forte volatilité des matières premières, conclusion priorisée des négociations commerciales annuelles avec les PME, ...).

Pour faciliter la relation commerciale entre les TPE-PME et la Coopérative U, U Ensigne a ouvert en septembre 2021 U ContactPME.fr, un portail dédié d'information et de mise en relation : les TPE-PME qui souhaitent engager une relation d'affaires avec la Coopérative U y trouvent des informations sur le Groupement, son organisation

commerciale, son système logistique et nos engagements RSE Produits. Elles peuvent ensuite déposer une demande de rendez-vous et sont orientées vers les interlocuteurs pertinents à l'échelon local, régional ou national. Dans un second temps, le site mettra gracieusement à disposition des fournisseurs TPE-PME des indicateurs de performance pour leur faciliter le pilotage de leur activité commerciale dans l'Ensigne.

Enfin, soulignons que la démarche « Le Meilleur du local » évoquée plus haut permet également d'accompagner tout au long de l'année la dynamique des TPE et PME en régions et au plus près des magasins.

U Ensigne inscrit tout au long de l'année des produits issus de PME dans ses animations commerciales et prospectus. Depuis 2020, les produits labellisés PME+ sont repérés sur les sites CoursesU.com des magasins, où les consommateurs peuvent également trouver un encart explicatif de ce label. Via ses prospectus commerciaux, U Ensigne met également en valeur les produits locaux et régionaux issus de PME (cf démarche « U de nos Régions/Le Meilleur du local »).

Pour mesurer les fruits de cette politique, nous mesurons la part des PME parmi nos fournisseurs français de produits.

RÉSULTATS & INDICATEURS

78%

de nos fournisseurs français de produits sont des PME hors approvisionnements directs des magasins

+1,4pt vs 2020

3 007

fournisseurs PME français de produits hors approvisionnements directs des magasins

ACTIONS MENÉES EN 2021

- A l'automne 2021, en collaboration avec la FEEF, U Ensigne a lancé U ContactPME.fr, son portail digital de relation commerciale dédié aux TPE-PME. Au 10/01/2022, le site a recueilli plus de 2300 visites et plus de 200 demandes ont été traitées.
- Le Salon U 2021, organisé par U Ensigne durant trois jours au Parc des expositions de Villepinte, a permis à plus de 130 exposants TPE-PME du secteur alimentaire et des services non marchands de faire connaître leurs savoir-faire auprès des plus de 5000 visiteurs du Groupement.
- A fin 2021, les TPE-PME représentent 13,8% de notre offre de produits PGC (+0,9 pt vs marché) et 14,4% de notre chiffre d'affaires PGC (+1,8 pt vs marché).

▶ Accompagner les filières agricoles et d'élevage

NOTRE POLITIQUE

Par l'ancrage de son modèle d'affaires dans l'économie des territoires, son rôle majeur dans la commercialisation des produits alimentaires auprès des consommateurs français et son choix sociétal de promouvoir l'accès à une meilleure alimentation, le Groupement U est particulièrement concerné par la transformation durable du monde agricole.

En privilégiant l'origine France, en encourageant des pratiques agricoles et d'élevage plus responsables, U Enseigne est activement engagée dans le soutien des producteurs et éleveurs français.

En s'impliquant dans l'animation des Etats Généraux de l'Alimentation dès 2017, l'enseigne, par la voix de son PDG, a réaffirmé sa volonté de construire collectivement des prix responsables et s'est régulièrement déclarée en faveur d'une redistribution juste de la valeur à tous les maillons de la chaîne via plus de transparence et des accords pluriannuels avec ses fournisseurs.

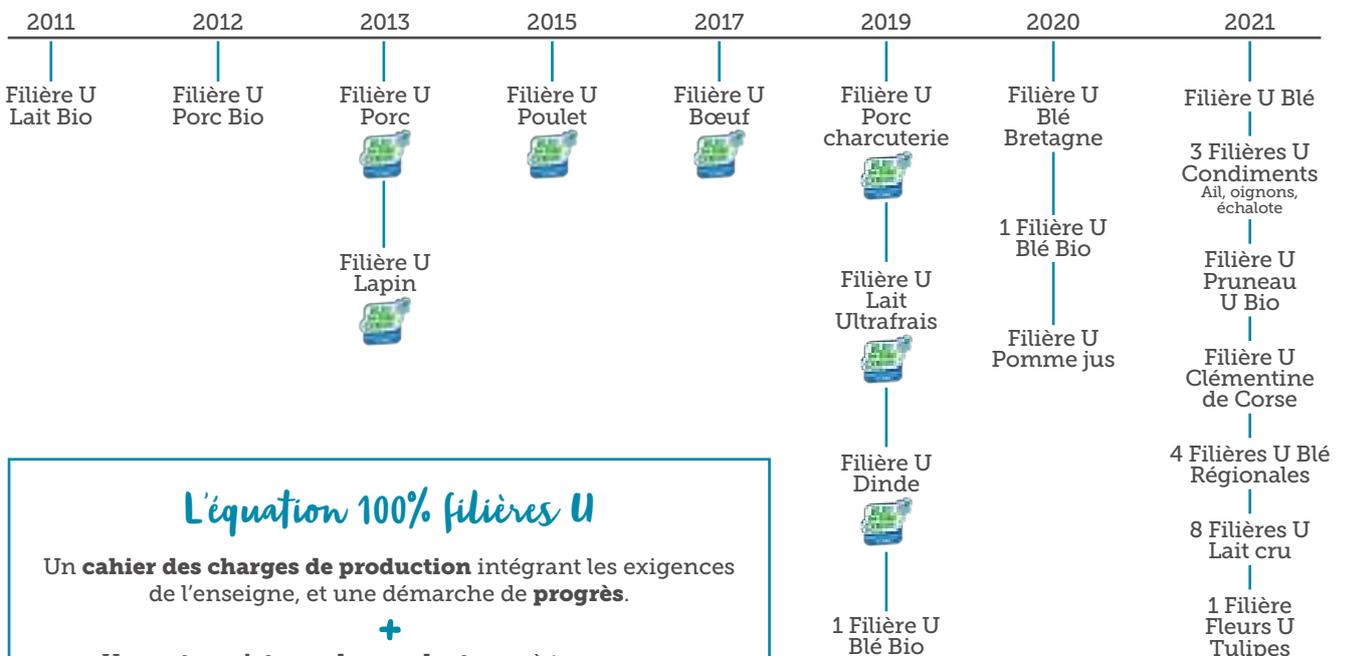
Pour les produits bruts à la marque U, qui répondent un cahier des charges spécifique, U Enseigne poursuit ainsi une politique de contractualisation qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volumes sur une durée minimum de 3 ans auprès des producteurs qui s'engagent dans une démarche de qualité.

U Enseigne s'implique dans la construction de partenariats tripartites (distributeur / industriel ou transformateur / acteur de l'amont agricole) ou de contrats spécifiques avec les filières agricoles et d'élevage. Nous partageons souvent avec nos partenaires du monde agricole une forte culture coopérative qui stimule le déploiement de nos Filières U. Notre objectif est de développer les contrats de filières avec l'amont agricole (producteurs en direct, organisations de producteurs et coopératives) pour les produits à marque U.

Depuis 2020, en collaboration avec les filières agricoles, U Enseigne accentue la dimension régionale de sa politique Filières dans l'objectif de produire, transformer et commercialiser autant que possible au plus près des territoires. C'est cette logique d'approche régionalisée qui est mise en œuvre depuis 2020 dans la filière Blé, avec la création des filières Blé régionales et, en 2021, avec la préparation de la filière Huîtres et celle de filières régionales de Carottes pour 2022.

Collaborer avec nos fournisseurs, nous permet également de développer une approche d'équilibre matières qui permet de créer des synergies en réorientant les produits bruts moins nobles vers d'autres débouchés (purées, surgelés, produits élaborés...) pour les rentabiliser et éviter le gaspillage.

Depuis 10 ans, U Enseigne a créé 32 Filières U Origine France :



L'équation 100% filières U

Un **cahier des charges de production** intégrant les exigences de l'enseigne, et une démarche de **progrès**.

+

Un **partenariat avec les producteurs**, à travers une contractualisation tenant compte des coûts de production.

+

Tous les maillons de la filière intégrés, du champ au produit fini.



RÉSULTATS & INDICATEURS



46

contrats de filières tripartites nationaux et régionaux

+25 vs 2020*

3 601

producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux et régionaux

+20% vs 2020*

283

Produits U contractualisés en Filières

* hors accord steaks hachés surgelés U 2020 non reconduit en 2021

ACTIONS MENÉES EN 2021

- En soutien des producteurs, U Enseigne a renouvelé en 2021 l'offre hebdomadaire de fruits et légumes à prix coûtant et leur permet ainsi des débouchés supplémentaires.
- Fruit de plusieurs années de travail préparatoire, 19 nouvelles Filières U ont été contractualisées : Blé Boulangerie U, Condiments (ail, oignon, échalote), Pruneau U Bio, Clémentine de Corse, Blé régionales (Vendée, Occitanie, Normandie, Alsace), Tulipes et 8 filières Lait cru (voir également notre politique de soutien à l'agro-écologie en p.55). De nouvelles Filières U ont été travaillées pour contractualisation en 2022.
- **Dans la filière porcine**, les plans de progrès associés à notre cahier des charges dans le cadre de l'accord signé en 2018 avec la Coopérative Terrena intègrent désormais l'élevage sans traitement antibiotique dès la naissance pour les produits Boucherie et Charcuterie coupe.
- **Dans la filière bovine**, U Enseigne invite les magasins du Groupement proposant une offre atelier traditionnelle à s'engager dans la mise en avant des démarches qualité sur les races à viande valorisées auprès des éleveurs (Label Rouge, Eleveur & Engagé, local, ...)
- **Dans la filière Blé**, U Enseigne déploie ses filières Blé régionales : après la filière Blé de Bretagne créée en 2020, 4 Filières régionales Blé supplémentaires (Vendée, Occitanie, Normandie, Alsace) ont été mises en place pour la production des farines utilisées pour la fabrication des baguettes de tradition régionales en rayon Boulangerie traditionnelle des magasins U. Et l'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie U est désormais 100% Filière U.
- **Dans la filière laitière**, U Enseigne confirme son engagement dans la durée auprès du monde agricole : sur la période 2018-2021, 30 millions € ont été consacrés à la revalorisation du prix du lait aux producteurs, tant pour le lait de marques nationales que pour le lait à marque U.
U Enseigne est attentive à la pérennité de la filière Lait en France, à laquelle elle a choisi de confier depuis 10 ans la production de ses laits à marque U avec l'ambition de proposer un lait U 100% engagé et en soutien au monde agricole. 100% du lait à la marque U est d'origine France. La création des filières Lait U Bio en 2011, lait UHT U en bouteille en 2016, produits laitiers Ultra-frais en 2019 et Lait cru en 2021 sécurise ainsi les filières sur la durée et contribue à la valorisation du produit (Bio, label Bleu-Blanc-Cœur pour le lait UHT U en bouteille, labels IGP/AOP pour le fromage à la coupe U).
En régions, U Enseigne soutient des initiatives de producteurs pour la commercialisation de laits locaux et équitables (En Direct des Eleveurs, Juste et Vendéen, Mont Lait, Faire France, ...). En 2021, U Enseigne a ainsi soutenu l'Organisation de Producteurs des 3 Vallées dans la co construction et le lancement de leur marque Éleveurs de Bonheur. Le petit suisse normand, distribué en exclusivité pour 6 mois dans une centaine de magasins U en région nord-ouest, est la 1^{ère} référence issue d'un partenariat entre Organisation de Producteurs / Distributeur et Industriel.



La présente déclaration de performance extra-financière est établie en application des directives posées par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et par son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017.

La Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement (QSSE) de la Coopérative U Enseigne a animé cette démarche auprès des différentes directions contributrices et a réuni, structuré et formalisé l'information rapportée.

> Périmètre du reporting

Le périmètre du reporting concerne la Coopérative U Enseigne et les filiales opérationnelles sur lesquelles la société établit des comptes consolidés, à savoir : U Logistique, U Etablissement de paiement, U Centrale Export et Info U.

> Gouvernance de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

La politique en matière de Responsabilité Sociétale de U Enseigne est proposée par le Comité RSE et validée par le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration national, qui est animé par le Président de la Coopérative U Enseigne. Les Associés du Comité Stratégique valident ainsi les priorités des feuilles de route RSE des différentes directions. Le Comité RSE est animé par le binôme Associé-Permanent en charge de la direction des Ressources Humaines et de la RSE de la Coopérative U Enseigne et la directrice projet RSE ; il réunit le Président et le Directeur Général de la Coopérative, ainsi que des Associés et Permanents représentants des différentes entités et activités de la Coopérative. Opérationnellement, le Comité RSE assure la coordination des plans d'actions stratégiques RSE de l'entreprise et rend compte des avancées au Comité Stratégique. Les autres feuilles de route RSE sont prises en charge par les instances des activités concernées et rapportées au Comité Stratégique. L'établissement de la DPEF est sous la responsabilité de la Direction QSSE.

> Période de reporting

Les données collectées concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

> Référentiel de reporting

Un référentiel de reporting est défini et communiqué à l'ensemble des contributeurs internes. Il décrit notamment pour chaque donnée ou indicateur : la thématique de référence, l'unité de collecte, le mode et la méthode de calcul, la source de la donnée.

Ce référentiel prévoit également des processus de contrôle et de fiabilité des données recueillies.

> Précisions sur les modes de calcul retenus

• Plan de suivi Hygiène-Qualité

Le périmètre des magasins auditables comprend les magasins U de France métropolitaine et Corse, des DROM, de Maurice et, depuis 2021, de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique, hors nouveaux magasins ouverts sur la période de contrôle et sauf circonstances exceptionnelles majeures rendant l'audit impraticable (travaux, report de planning, crise...). Le plan de suivi est réalisé par campagne annuelle, du 01/04/N-1 au 31/03/N.

• Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le périmètre de calcul 2021 concerne les émissions de GES U Enseigne liées à l'activité de distribution ; il est comparable au périmètre retenu en 2020. En 2018, il prenait en compte les données relatives aux scopes 1 et 2. En 2019, y ont été ajoutées les fuites de gaz réfrigérants de la flotte Transport et Entrepôts et les déplacements professionnels des collaborateurs (hors déplacements domicile-travail). Depuis 2020, les émissions liées au Transport amont (flux de retour des magasins U vers les entrepôts U LOG) ont été intégrées.

• Taux de remplissage des camions lors des livraisons aux magasins

La capacité de remplissage des différents types de véhicules utilisés (ambiant, frigorifique) prend en compte les équipements d'optimisation des chargements tels que l'utilisation de semis à barres.

• Kwh consommés par colis expédié

Cet indicateur fait référence à la consommation énergétique des entrepôts logistiques (hors transport) rapportée au nombre de colis annuels expédiés aux magasins U.

• Kg équivalent CO₂ par m³ transporté

Les émissions de gaz à effet de serre logistiques Transport sont issues d'un outil de suivi externalisé qui fait appel à des facteurs d'émission propres à chaque type d'énergie consommée. Pour une meilleure lecture du résultat, les volumes rapportés par volume transporté (en m³) sont exprimés en kilogramme eq CO₂.

Note méthodologique

- **Part de plastiques recyclés ou recyclables intégrés aux emballages des Produits U, part de plastiques problématiques et inutiles supprimés des emballages des Produits U.**

Les indicateurs sont calculés conformément à la méthodologie retenue par les signataires du pacte National sur les emballages plastiques et ont été mesurés sur 82% des références de Produits U mises en marché en 2021 (vs 57% en 2020).

- **Taux d'emploi de personnes handicapées**

Cet indicateur utilise les données des Déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés des différentes entités du périmètre consolidé, et prend en compte les minorations déclarées. La méthodologie de calcul tient compte de la réforme de l'obligation TH applicable à compter de 2020.

- **Nombre de salariés en situation de handicap avec Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**

Pour les sites de la Coopérative U Enseigne, le nombre de salariés en situation de handicap au 31/12/2021 avec RQTH valide au 31/12/2021 est établi sur la base des données renseignées au 24/05/2022.

- **Heures de formation dispensées dans l'année**

Cet indicateur prend en compte les formations inscrites au Plan de développement des compétences et les formations Sécurité.

- **Taux de turn-over**

Suite à la fusion simplifiée de la filiale U LOG Fontenay à U Logistique en date du 31/12/2020, les effectifs CDI (221) de ce site ont été intégrés à l'effectif à fin 2020 utilisé pour le calcul du taux de turn-over 2021.

- **Taux d'absentéisme**

Le nombre de journées d'absence hors congés légaux de l'année est rapporté au nombre de jours théoriques travaillés dans l'année (jours ouvrés), hors jours de repos hebdomadaires, congés RTT, jours fériés, jours de congés légaux et conventionnels.

- **Bien-être animal**

La part des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U issus d'élevages hors cage à fin 2021 est extrapolée à partir des données relevées au 22/07/2021 et au 22/04/2022.



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière.

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

COOPERATIVE U ENSEIGNE

Parc Tertiaire ICADE
94533 RUNGIS CEDEX

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société COOPERATIVE U ENSEIGNE (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1060, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre avril 2022 et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 21 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions qualité, santé, sécurité et environnement, transport et emballage, flux commerciaux et ressources humaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau des entités U Enseigne et U LOG ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir U Enseigne et U LOG, et couvrent entre 99% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2022

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable



Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- % de plastiques problématiques et inutiles restant à supprimer de nos emballages, % des films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins valorisés dans l'emballage des Produits U et évolution vs 2020, montant des dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants et évolution vs. 2020, montant des dons réalisés par U Enseigne ;
- Nombre de kg eq.CO₂ émis par m³ transporté et évolution vs 2020, nombre d'études de faisabilité d'installations photovoltaïques en magasins réalisées depuis 2018, Nombre de véhicules de transport GNV ;
- % des exploitations de notre portefeuille de fournisseurs en fruits et légumes U (hors Bio) certifiées HVE, % des références de vins U certifiées HVE, % des Produits U en hygiène et parfumerie certifiés Bio ;
- % de soja durable utilisé dans nos produits à marque U, % des Produits U issus d'aquaculture certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO et évolution vs 2020, % de Produits U et Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie sous démarche Cacao, % de Produits U sous démarche Café ;
- % des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U sont issus d'élevages en plein air, nombre de Produits U avec cahier des charges Bien-être animal ;
- % des recrutements en CDI sur l'année ont concerné des jeunes de moins de 30 ans et évolution vs 2020, Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes U Enseigne et U LOG et évolution vs 2020, taux d'emploi de personnes handicapées U Enseigne et U LOG et évolution vs 2020, nombre de collaborateurs en contrat d'alternance au 31/12/2021 ;
- Nombre de Recrutements CDI et évolution vs 2020, % de la masse salariale affectés à la formation continue et évolution vs 2020, % de turn-Over CDI et évolution vs 2020, nombre de collaboratrices et collaborateurs promus dans une catégorie supérieure ;
- % de salariés employés à temps partiel et évolution vs 2020, nombre de demandes de congés parentaux réalisées et évolution vs 2020, taux de fréquence des accidents de travail et évolution vs 2020, taux de gravité des accidents de travail et évolution vs 2020, % de la masse salariale consacrés aux dépenses de formation à la sécurité ;
- % des sites de production des produits alimentaires à la Marque U situés en France et évolution vs 2020, % de nos fournisseurs français de produits qui sont des PME et évolution vs 2020, nombre de contrats de filières tripartites nationaux et régionaux et évolution vs 2020, nombre de fournisseurs PME français de produits ;
- % des produits de grande consommation à la Marque U portant au moins un bénéfice sociétal et évolution vs 2020, nombre de références à la marque U Nature ;
- % des sites de production des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années qui ont vu leur notation progresser et évolution vs 2020, nombre de sites de production ICS audités ;
- % de magasins audités, % des fournisseurs U Bazar ayant été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de deux ans et évolution vs 2020, % de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit vs 2020, % de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur vs 2020, nombre de substances évaluées dans le domaine des produits de grande consommation, nombre de substances considérées comme controversées à l'issue de la mécanique d'évaluation.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Projet « Rapportez-moi » et contrat avec le réseau Phénix pour les solutions de paniers-surprises ;
- Mise en exploitation d'une plateforme de Distribution Urbaine à Lille en juin 2021 et projets d'engagement de production électrique photovoltaïque ;
- Références Bleu-Blanc-Cœur et création de nouvelles filières U en fruits et légumes ;
- Engagement pour un cacao durable et évaluation annuelle des espèces commercialisées pour les produits U et les produits vendus au rayon marée ;
- Ovoproduits utilisés dans les produits U issus de poules élevées hors cage ;
- Accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des travailleurs en situation de handicap et la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) ;
- Mise en place des revues collaborateurs et des comités carrières ;
- Développement de l'offre de formation en e-learning U LOG ;
- Lancement de U ContactPME.fr, de « Propuls », organisation du salon U et parrainage d'un programme Tv ;
- Développement de l'offre de location de véhicules hybrides et électriques ;
- Mise en place d'un réseau de référents Achats/QSSE ;
- Audit conseil Hygiène des magasins U (Polynésie, Nouvelle Calédonie et Afrique) ;
- Renforcement du dispositif formation-action à l'intention des collaborateurs en magasins.



Commerçants
autrement

Coopérative U Enseigne

Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable
Parc tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil - 94150 Rungis